MÉMOIRE

SUR

LES MOYENS A EMPLOYER

POUR S'OPPOSER AUX RAVAGES

DE LA VARIOLE,

Adressé à ses Concitoyens

Par M. MARET, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Agrégé au Collège des Médecins de Dijon, Médecin en survivance de l'Hôpital général & Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même ville; Médecin désigné pour le traitement des épidémies; Censeur royal; Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris; Associé régnicole de la Société royale de Médecine de la même ville; Associé honoraire du Collège des Médecins de Nancy; des Académies de Besançon, de Bordeaux, de Caen, de Châlons-sur-Marne, de Clermont & de Lyon; des Sociétés patriotiques de Hessombourg & de Stockolm, & de celle des Antiquités de Cassel.



A PARIS,

Chez Pierre-François DIDOT le jeune, Libraire-Imprimeur de MONSIEUR, Quai des Augustins.

A DIJON,

Chez Louis-Nicolas FRANTIN, Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXX.

Avec Approbation, & sous le Privilège de la Société royale de Médecine.

AVERTISSEMENT.

LORSQUE je me ſuis décidé à faire ce Mémoire, mon intention a été de mettre tous mes Concitoyens en état de juger par eux-mêmes les moyens qu'ils avoient à prendre pour ſe mettre à l'abri des ravages de la variole; & voulant être lu par tous, je m'étois propoſé de renfermer dans deux feuilles d'impreſſion, au plus, l'expoſition de toutes les vérités qu'il me paroiſſoit intéreſſant qu'ils connuſſent; mais j'avois à combattre des opinions accréditées par des Auteurs dignes d'eſtime, adoptées par des Médecins pour leſquels j'ai beaucoup d'attachement, & je me ſuis cru obligé d'entrer dans toutes les diſcuſſions capables de faire ſentir les motifs que j'avois de penſer différemment de ces Confrères. Mon ouvrage, groſſi ſous ma

plume, eſt devenu aſſez volumineux pour en rendre la lecture peu attrayante pour la plupart de ceux que je deſirois avoir pour lecteurs.

En réfléchiſſant à cet inconvénient, j'ai cru que je pourrois y parer en quelque ſorte, en donnant ici une notice des différentes Parties de ce Mémoire, au moyen de laquelle chacun pourra porter ſon attention ſur les articles qui intéreſſeront ſa curioſité.

A l'Exorde, dans lequel j'expoſe mon objet & mon plan, ſuccèdent trois Parties diſtinctes, dont la première eſt conſacrée à apprécier le projet de l'extirpation de la variole; je m'occupe dans la ſeconde des moyens de diminuer les dangers de cette maladie; & j'expoſe dans la troiſième les motifs qui doivent, à ce qu'il me ſemble, décider à adopter

celui de ces moyens qui m'a paru mériter la préférence.

Je considère dans la première Partie le projet de l'extirpation du côté de sa possibilité physique, & de celui de sa possibilité morale; je prouve dans les quarante-deux premiers paragraphes, qu'il n'est pas rigoureusement démontré que la variole n'ait pas d'autre cause que la contagion, & qu'il est certain que l'air se charge de miasmes varioliques, qu'ainsi l'on peut douter de la possibilité physique du projet que j'examine.

Comme j'ai appuyé mes raisonnemens de beaucoup de discussions physiques & médicinales, ceux qui pourroient en être rebutés pourront passer de l'exorde au quarante-troisième paragraphe.

C'est par celui-ci que commence

l'examen de la poſſibilité morale d'exécuter le projet de l'extirpation de la variole; j'expoſe ſucceſſivement les motifs qui me font regarder cette exécution comme moralement impoſſible; ils conſiſtent dans l'énumération des moyens imaginés par les auteurs de ce projet, & dans les raiſons morales qui me déterminent à les regarder comme impraticables; je penſe que le deſir de connoître la vérité doit engager à lire cette ſection de la première Partie.

Les deux moyens imaginés pour affoiblir les dangers de la variole, la cohabitation & l'inoculation, font ſucceſſivement le ſujet des deux ſections de la ſeconde Partie. Comme, dans l'une & dans l'autre, je me ſuis vu forcé d'employer beaucoup de détails & de termes médicinaux pour prouver que l'inocu-

lation eſt préférable à la cohabitation, ceux de mes lecteurs qui ne ſont pas familiers avec ces détails & ces termes, pourront ſe borner à la lecture de la troiſième partie, après avoir lu le Paragraphe CXII qui contient le réſumé des motifs qui me décident à proſcrire la cohabitation, comme un moyen infidèle & dangereux de donner la variole, & à lui préférer l'inoculation.

Quant à la troiſième Partie, comme elle ne renferme que la ſolution de quelques objections faites contre l'inoculation, & qu'un précis des motifs qui doivent faire adopter cette découverte, elle me paroît devoir être lue en entier.

Si cette lecture peut donner à l'inoculation les partiſans qu'elle mérite; ſi celle du Mémoire entier peut ſur-tout ramener à l'opinion que je crois la

bonne, ceux de mes Confrères dont le ſuffrage me flatteroit le plus, j'aurai atteint le but que je me ſuis propoſé; mais ſi le contraire arrive, je n'en accuſerai que la foibleſſe de mes efforts, & n'en eſtimerai pas moins ceux que je n'aurai pu convaincre.

ERRATA.

Pag. 86, *lig.* 3, *mettez dans la parenthèſe* CXIX & CXX.

Pag. 112, *lig. dern.* d'Olonde, d'Ouglas; *liſez* Dolonde, Douglas.

Pag. 126, *lig.* 19, menue; *liſez* mince.

MÉMOIRE



MÉMOIRE

SUR

LES MOYENS A EMPLOYER

pour s'oppoſer aux ravages

DE LA VARIOLE.



UN célèbre écrivain, dont le cœur apathique fut inacceſſible aux ſentimens mêmes de l'amitié (1), s'eſt permis de dire que s'il tenoit toutes les vérités dans ſa main, il ſe garderoit bien de l'ouvrir. Cette maxime peut être applaudie par les Egoïſtes & les diriger dans leur conduite, mais elle doit révolter tout homme

(1) M. de Fontenelle.

qui, jouiſſant des avantages de la ſociété, ne méconnoît pas les obligations qu'il a contractées en y entrant.

Il eſt, peut-être, des vérités dont la lumière fatigueroit des yeux incapables d'en ſupporter l'éclat, mais il en eſt ſûrement dont la connoiſſance eſt d'une ſi grande importance, que les publier eſt un devoir, les taire ou les déguiſer, un crime.

De ce nombre ſont toutes les vérités phyſiques capables d'améliorer le ſort des hommes & de diminuer la ſomme des maux auxquels ils ſont en proie.

J'ai déjà cherché à préſenter à mes Concitoyens quelques-unes de ces vérités importantes : mon patriotiſme me détermine à leur adreſſer encore quelques réflexions, ſur un ſujet qu'ils ont le plus grand intérêt de connoître, ſur les moyens de s'oppoſer aux ravages de la variole.

Cette cruelle maladie épargne à peine un centième des habitans des contrées où elle a commencé à ſe montrer (2), elle en fait périr

(2) Van Swieten, p. 1 du cinquième vol. de ſes Commentaires ſur les Aphor. de Boerhaave, dit : *Vix milleſimum ab hoc morbo immunem manere totâ vitâ ;* à peine un millième.

au moins le dixième (3), elle en mutile ou défigure une partie, & la grandeur des dangers qui l'accompagnent, la fréquence des ravages qu'elle fait, ont engagé depuis plusieurs siècles à la recherche des moyens capables de prévenir ceux-ci & de diminuer ceux-là.

Les Arabes, qui les premiers écrivirent sur cette maladie, supposèrent que tous les hommes receloient dans leur sein un germe particulier qui les réduisoit à la dure nécessité de l'avoir une fois en la vie; cette opinion admise presque universellement jusque de nos jours, n'a été abandonnée généralement que depuis quelques années; & d'après cette idée, on a fait plusieurs tentatives pour affranchir les hommes de l'espèce de tribut qu'ils paroissoient forcés de payer par une éruption variolique, & l'on s'est attaché à détruire ce germe prétendu. Le chevalier Digby, imaginant qu'il étoit le produit du sang arrêté dans

(3) On a vu des circonstances où il mouroit un malade sur quatre; presque tous les calculs portent ce nombre à un sur cinq, sur six ou sur sept. A Chenove, village près de Dijon, en 1776 il en mourut un sur huit. Il y a des circonstances où le nombre des morts est à peine d'un sur quatorze. Le nombre dix est un terme moyen qu'on ne peut suspecter.

le cordon ombilical après la ligature de ce cordon, crut qu'on y réussiroit en vidant ce sang avec exactitude avant de faire cette ligature.

Ce conseil a été renouvelé de nos jours (4) & présenté comme une découverte, mais l'expérience a démontré l'inutilité de ce moyen, fondé sur une supposition gratuite (5), & je ne m'arrêterai pas à faire sentir le peu de confiance qu'il mérite.

---

(4) Une sage-femme de Saxe l'a proposé comme une découverte, en 1765. *Voyez* Gazette salut. année 1765, n° 2.

Un Juif de Pozen, dans son Discours de réception au doctorat en Médecine à Bunzen en Pologne, recommande à cet effet non-seulement d'épuiser le cordon ombilical de sang, mais encore de le saupoudrer de sel, & prétend que cette pratique, ordonnée par la loi de Moïse & abandonnée, empêchoit les anciens Juifs d'avoir cette maladie. Même Gaz. année 1772, n° 51.

M. Selchow, D. M. à Meldfor en Suderditmuschen, conseille la pratique de Digby.

(5) Plusieurs accoucheurs, pour assurer la vie de l'enfant, laissent couler beaucoup de sang du cordon ombilical avant de le lier; un de notre ville, M. Hoin, m'a assuré que plusieurs de ceux, pour lesquels il avoit pris cette précaution, n'en ont pas moins eu la variole.

Je crois ne devoir pas plus m'occuper à examiner ſi, comme l'eſpéroit Boerhaave, il eſt poſſible de s'oppoſer à l'éruption variolique par des remèdes qui modifieroient nos humeurs de manière à détruire leur diſpoſition à éprouver le mouvement inteſtin qui produit cette éruption.

Ce grand homme penſoit qu'on pourroit trouver ce préſervatif dans l'uſage de quelques préparations du mercure & de l'antimoine (6). L'effet de quelques-unes de ces préparations, dans le traitement de cette maladie, donne à l'idée de Boerhaave bien de la vraiſemblance (7); mais l'expérience n'a point réaliſé, juſqu'à préſent, les eſpérances qu'une autorité d'un

(6) Aphoriſme 1392.

(7) Les poudres, employées par les Suttons dans le traitement de la variole inoculée, ne ſont que des préparations d'antimoine. Dymſdale recommande auſſi dans ce cas-là & dans les varioles ſpontanées, des préparations du même genre, & il réſulte de leur uſage une diminution du nombre des puſtules. M. Gontard recommande les purgatifs, dans tous les temps de la maladie, comme un moyen sûr de diminuer l'éruption ſans danger; & j'ai éprouvé que, dans des varioles confluentes de l'eſpèce la plus fâcheuſe, les déjections ſollicitées par les préparations antimoniales produiſoient les effets les plus ſatisfaiſans.

auſſi grand poids avoit fait concevoir, & je me bornerai, avec ce célèbre médecin, à faire des vœux pour la découverte de cet important prophylactique.

Mais on a propoſé de s'affranchir des craintes légitimes qu'inſpire la variole par l'extirpation de cette maladie, d'en affoiblir & d'en annihiler, pour ainſi dire, les dangers en courant en quelque ſorte au devant d'elle. Les moyens imaginés pour s'aſſurer cet avantage, le projet dont l'exécution paroît capable d'extirper la variole, ſont les objets ſur leſquels je vais fixer l'attention de mes lecteurs. Mon deſſein eſt d'apprécier celui-ci, de déterminer le degré de confiance que ceux-là méritent. Quel que ſoit le ſuccès de mes efforts, j'aurai rempli les obligations que m'impoſent ma qualité de médecin & celle de citoyen.



PREMIÈRE PARTIE.

PROJET DE L'EXTIRPATION DE LA VARIOLE.

I. Le projet de l'extirpation de la variole, proposé depuis long-temps en France (8) & en Angleterre (9), a été présenté de la manière la plus séduisante par MM. Beer (10), Rast (11),

(8) Claude Chauvet fit imprimer en 1610, à Avignon, un ouvrage sous le titre de *la Chasse-Vérole des petits enfans;* & Christophe Cachet en donna un à Toul en 1617, intitulé : *Le vrai & seul Préservatif de la petite-vérole.*

(9) M. Monro, dans son Mémoire sur l'état de l'Inoculation en Ecosse envoyé à la Faculté de Médecine de Paris, dit qu'on a proposé depuis long-temps ce moyen en Angleterre & en Ecosse, & donne les motifs qui ont empêché de l'admettre.

(10) Frédéric Gottlif Beer soutint en 1762, à Leipsick, une thèse, *de Variolarum extirpatione insitioni substituendâ.*

(11) Dans un Mémoire lu en 1763, à l'Académie de Lyon.

Richard (12), Le Camus (13) & Paulet (14).

II. Il consiste à se garantir de la contagion variolique, soit immédiate, soit médiate, en interdisant toute communication des personnes saines avec les variolés, en prévenant tout contact suspect, tant de ceux qui auront donné des soins aux malades, que des choses que ceux-ci auront touchées.

III. Mais s'il n'est pas certain que l'extirpation proposée soit physiquement possible, si l'on peut démontrer que, même en admettant cette possibilité, l'on ne peut pas espérer de réussir à l'opérer parce qu'il est moralement impossible d'en exécuter le projet; croira-t-on qu'il puisse remplir les vues respectables des savans qui l'ont imaginé?

---

(12) Dans une thèse soutenue en 1764, à Montpellier, sous la présidence de M. Venel, *de Variolarum extirpatione, unà cum insitione instituendâ.*

(13) Dans un Mémoire imprimé en 1767, à Paris, & qui a pour titre, *Projet d'anéantir la Variole.*

(14) Dans son Histoire de la petite-vérole, imprimée à Paris en 1768; dans le Mémoire qui fait suite de cette Histoire; dans l'Avis au Peuple sur son plus grand intérêt, imprimé à Paris en 1769; enfin dans l'ouvrage qu'il a intitulé, *le seul Préservatif de la Petite-Vérole*, imprimé à Paris en 1776.

IV. Ces Citoyens eſtimables appuient la poſſibilité phyſique de l'extirpation de la variole, ſur l'origine étrangère de cette maladie & ſur la nature de la cauſe qui la produit parmi nous. Ils diſent, *la variole eſt étrangère à nos climats, elle ne s'y entretient que par la contagion, aucune autre cauſe phyſique ne peut la faire naître ; &, comme l'air ne ſe charge pas de miaſmes varioliques, comme en ſe garantiſſant de la contagion, on ſe met à l'abri de l'influence de cette cauſe, il eſt phyſiquement poſſible d'extirper la variole.*

V. Ce raiſonnement ſeroit très concluant, ſi tous les principes qui lui ſervent de baſe étoient inconteſtables ; mais, ſi parmi ces principes il en eſt qu'on peut regarder comme vrais, il en eſt auſſi qui, à ce qu'il me ſemble, ne peuvent être admis ſans reſtriction ; il en eſt même que l'expérience force à déſavouer.

VI. Pluſieurs ſavans diſtingués ont prétendu, que la variole a une origine commune à toutes les autres maladies, qu'elle s'eſt montrée de tout temps (15) & que les médecins Grecs l'ont connue & décrite.

---

(15) C'étoit le ſentiment de Rhazis, de Diemerbroeck, de Willis, de Frédéric Hoffmann, de Violante, & no-

VII. On pourroit encore préſumer, d'après quelques paſſages de nos plus anciens hiſtoriens (*16*), qu'elle n'eſt point nouvelle en Europe, puiſqu'il en réſulte qu'elle a paru en France & en Italie long-temps avant le moment où, ſuivant le ſentiment le plus général, elle a pu y être apportée (*17*); mais, comme

---

tamment de Jean Godefroi de Haën, dans ſa Diſſertation imprimée à Breſlaw, en 1751, ſous le titre de *Variolarum ratio expoſita*, &c.

(*16*) Ces hiſtoriens, dont M. Paulet a rapporté les paſſages pag. 78 & ſuiv. du Tome I de ſon Hiſtoire de la Petite-Vérole, ſont Marius, évêque d'Avranches, & Grégoire de Tours. Le premier dit: *Hoc anno* (en 570) *morbus validus cum profulvio ventris & variola, Italiam Galliamque valdè afflixit.* L'autre: *Magna, eo anno* (582) *lues in populo fuit valetudine variæ, malignæ, cum puſtulis & veſicis quæ multum populum affecerunt morte.*

(*17*) C'eſt à l'année 572 qu'on fixe l'époque de la première apparition de la variole, & ce n'eſt que dans le ſeptième ſiècle que les Saraſins firent des incurſions ſur les terres de l'Empire Romain, en Aſie & en Afrique. Leur invaſion en Eſpagne & en France, n'a eu lieu que dans le huitième. L'intérieur des Gaules n'avoit point de commerce avec l'Ethiopie & l'Afrique, dans le ſixième. Une maladie qui y parut en ce ſiècle, ne pouvoit donc pas y avoir été apportée de ces régions.

Freind (18), Méad (19), Van Swieten (20) & une infinité d'autres auteurs, ont démontré que les partiſans de l'opinion relative à l'ancienneté de la variole ſe ſont fait illuſion, & que cette maladie étoit réellement inconnue à Hippocrate, à Celſe, à Galien & à tous ceux qui ont écrit avant le ſeptième ſiècle. Comme les deſcriptions, données par nos anciens hiſtoriens, ne ſont point aſſez exactes pour ne laiſſer aucun doute, j'admettrai, avec les partiſans de l'extirpation de la variole, que cette maladie eſt étrangère à nos climats.

VIII. Je ſerois encore de leur avis ſur le ſecond de leurs principes, s'ils s'étoient bornés à dire, *la variole eſt contagieuſe ;* car cette vérité de fait eſt tellement évidente, que perſonne ne peut ſe refuſer à la reconnoître. Je me vois obligé de ſuſpendre au moins mon jugement, lorſque je les entends aſſurer qu'elle ne ſe reproduit que par la contagion.

IX. La preuve qu'ils donnent de cette aſſertion, eſt que cette maladie ſe répand ſenſiblement par cette voie ; elle ſeroit déciſive, ſi

(18) Hiſt. de la Médec. deuxième Part. pag. 274.

(19) *Lib. de Variolis & morbis*, pag. 2.

(20) Comment. des Aphor. de Boerhaave, 5e vol. pag. 2.

toutes celles qui ſe propagent par ce moyen n'étoient jamais l'effet de quelque autre cauſe, & l'obſervation démontre le contraire. Il eſt beaucoup de maladies qu'occaſionnent les différens états de l'atmoſphère, la diſette ou la mauvaiſe qualité des alimens, & qui ſe répandent évidemment par la contagion. Van Swieten qui fait cette remarque en conclut que, ſi la variole ſe communique par contagion, ce n'eſt pas un motif ſuffiſant pour exclure toutes les autres cauſes; auſſi, quoiqu'il diſe qu'on n'a aucune preuve du développement de cette maladie ſans qu'il ait été l'effet de la contagion (21), n'héſite-t-il pas à avancer qu'il ne s'enſuit pas que la variole ne puiſſe être produite ſpontanément par d'autres cauſes; que la difficulté de reconnoître ces cauſes n'autoriſe pas à nier leur réalité & la poſſibilité de leur influence ſur la naiſſance de cette maladie, & d'autant moins, que le premier qui en a été attaqué ne l'avoit pas contractée par contagion (22). Je crois pouvoir ajouter à ces conſidérations, que la variole, ne s'étant pas tou-

---

(21) *Nec conſtat ullo certo experimento variolas unquam abſque contagio in Europæâ natas fuiſſe.* Coroll. deuxième Comm. in Aph. 1382, pag. 27, tom. vj.

(22) *Credibile quidem eſt, quod morbus ille per conta-*

jours répandue épidémiquement dans des occasions où son existence ne permettoit pas de douter de celle de la contagion, s'étant souvent déclarée dans des circonstances où il étoit impossible de remonter à la cause dont elle étoit l'effet, on est en droit de soupçonner que la contagion n'est pas la seule cause capable de la faire naître, & c'est ce que l'observation porte jusqu'à l'évidence.

X. Cette maladie ne se déclare ordinairement qu'alors qu'une constitution sèche & modérément froide succède à une qui a été sèche & chaude, & précédée par une constitution humide & modérément chaude. Elle ne devient très épidémique que dans le cas où l'atmosphère reste modérément humide & un peu chaud. La chaleur & le froid excessifs en arrêtent ou suspendent les progrès. Les épidémies varioliques sont toujours précédées, ou accompagnées, ou suivies de fièvres éruptives de différentes espèces, & notamment de la rougeole.

---

gium repullulet.... interim non videtur negari posse quod & a concursu aliarum causarum hic morbus excitari queat absque contagio, cùm in primâ origine suâ necessariò sic natus fuerit. Comm. in Aphor. mox laudato, pag. 17.

XI. Si l'état de l'atmoſphère favorable à la variole n'a pas lieu, & que cette maladie ſe manifeſte dans quelques ſujets, elle ne ſe répand point; & cette vérité, dont on trouve mille preuves dans les auteurs qui ont donné des hiſtoires noſo-météorologiques (23), s'eſt rendue ſenſible à Dijon dans la perſonne de M. Brunet, conſeiller au parlement. Ce jeune homme avoit paſſé quelques jours dans une ville où régnoit la variole; il la prit peu de temps après ſon arrivée dans celle-ci, & en mourut au mois de mai 1777. On ne prit aucune précaution pour s'oppoſer aux effets de la contagion; la variole cependant ne ſe répandit point, elle n'a commencé à paroître

---

(23) Je me bornerai à citer Huxham. On voit dans ſes Obſervations *de Aëre & Morbis epidemicis*, que ſouvent la variole eſt ſporadique, & qu'elle devient épidémique dans des circonſtances déterminées; ce qui engage cet auteur à dire dans ſes notes ſur l'année 1729, pag. 40: *Eſtne ergo manifeſta.... & variolarum una graſſantium cauſa?* Dix-huit années d'obſervations du même genre que j'ai faites à Dijon, m'ont mis dans le cas de faire la même remarque.

Van Swieten, pag. 4 du cinquième vol. des Commentaires, prouve par pluſieurs exemples, qu'il eſt des occaſions où, quoique la variole ſoit contagieuſe, elle ne ſe répand pas.

que dix-neuf mois après, en décembre 1778. A cette époque il y a eu très-peu de variolés & la maladie n'eſt devenue épidémique qu'en avril 1779. Eſt-il à préſumer que, ſi la contagion ſuffiſoit pour déterminer le développement de la variole ſpontanée, elle fût reſtée auſſi long-temps ſans effet? Le concours de quelques autres cauſes eſt donc néceſſaire; &, quand on fait attention à la néceſſité de ce concours, à l'apparition de la variole dans des circonſtances où l'influence de la contagion n'eſt pas ſenſible, n'eſt-on pas porté à ſoupçonner qu'il eſt des cauſes capables de produire cette maladie d'elles-mêmes, & que la contagion n'eſt pas la ſeule qui puiſſe la faire naître?

XII. On peut m'oppoſer, je le ſais, que ces cauſes diſpoſent ſeulement à l'infection variolique, & je conviens que cela eſt très-probable; mais la ſimultanéité de l'apparition des maladies éruptives que la contagion ſeule n'a pu décider, en prouvant l'effet des cauſes atmoſphériques dans la production de ces maladies, n'autoriſe-t-elle pas à préſumer que la variole, qui ſe déclare dans les mêmes circonſtances, peut être également un effet de quelque cauſe du même genre; enfin, que la contagion

n'eſt pas la ſeule qui puiſſe occaſionner cette maladie ? Ce principe des partiſans de l'extirpation de la variole ne porte donc pas un caractère d'évidence qui puiſſe engager à l'admettre ſans reſtriction ; &, ſi ſon peu de ſolidité met dans le cas de douter de la poſſibilité phyſique de cette extirpation, on ſe voit forcé de nier cette poſſibilité, lorſqu'on apprécie leur troiſième principe, lorſqu'on examine ſi réellement l'air ne ſe charge pas de miaſmes varioliques.

XIII. C'eſt par des preuves de fait que ces ſavans ſe ſont attachés à appuyer cette aſſertion : ils rapportent que beaucoup de maiſons religieuſes, de villes, de villages & de hameaux, ont été exempts de la variole, dans le temps même où elle faiſoit beaucoup de ravages dans leurs environs ; qu'en pluſieurs endroits elle a réellement été communiquée par la contagion ; & qu'en différentes circonſtances, les précautions capables d'empêcher l'effet de la contagion, ſe ſont oppoſées aux progrès de la maladie (24). Tous ces faits ſont authentiques,

(24) M. Paulet a raſſemblé un très-grand nombre de ces faits dans ſon hiſtoire de la Petite-Vérole, & notamment dans un Mémoire qu'il a mis au jour en 1776, qui ſe trouve à Paris chez *Ruault*, libraire &

& je n'héſite pas à les admettre. Mais n'en a-t-on pas tiré des conſéquences trop étendues ? Les uns me ſemblent prouver ſeulement que, dans des circonſtances dangereuſes, on n'a pas été atteint de la variole; les autres, que la contagion l'a donnée; les autres enfin, qu'elle s'eſt bornée à un ſeul ſujet.

XIV. Car premièrement on voit tous les jours des perſonnes qui, expoſées à la contagion la plus manifeſte, ne contractent point cette maladie & la prennent dans des temps où elle paroiſſoit moins à craindre : ainſi il n'y a rien de ſurprenant que la contagion ait été ſans effet dans un grand nombre de circonſtances.

Secondement, les effets de la contagion ne ſont point conteſtés; & de tous les faits qui prouvent que la variole a été communiquée par cette voie, on ne peut rien conclure contre la poſſibilité de l'infection de l'air par les miaſmes varioliques.

Troiſièmement enfin, de ce que dans les circonſtances déſignées la variole s'eſt bornée à un ſeul ſujet, il ne s'enſuit pas que l'on doive attribuer toujours cet événement aux précau-

---

rue de la Harpe, & qui a pour titre, *le ſeul Préſervatif de la Petite-Vérole.*

tions que l'on a prifes, puifque fouvent, quoiqu'on les ait négligées, cette maladie ne s'eft pas communiquée, ainfi que je l'ai fait obferver (2) en parlant de la variole de M. Brunet.

XV. La feule conféquence à déduire de tous les faits cités par les partifans de l'extirpation eft donc, à ce qu'il me femble, celle-ci ; il eft des temps, des circonftances, où l'air ne fe charge point de miafmes varioliques en affez grande quantité pour répandre la variole, où il ne les porte pas affez au loin pour que cette maladie fe communique à de grandes diftances.

Prétendre donc d'après ces faits qu'il ne s'en charge jamais, c'eft vifiblement conclure du particulier au général : d'ailleurs, toutes les notions phyfiques s'élèvent contre l'impoffibilité fuppofée ; des faits non moins authentiques que ceux fur lefquels on l'appuie, démontrent que cette fuppofition eft gratuite, & l'on peut, fans y avoir recours, rendre raifon de tous ceux qu'on croit décififs.

XVI. Tout le monde fait que l'air fe charge de toutes les émanations des corps expofés à fon contact & les tranfporte à des diftances plus ou moins éloignées.

Tout le monde fait encore qu'il s'échappe de nos corps une quantité confidérable de ma-

tière dont le mélange ou la diſſolution dans l'air forme autour de nous un atmoſphère plus ou moins ſenſible à l'odorat.

C'eſt à l'infection de ce fluide par ces émanations, que tous les médecins, ſans exception, attribuent la fièvre d'hôpital & celle des priſons. Tous mettent au rang des cauſes de la dyſſenterie épidémique les vapeurs qui s'élèvent des matières putrides & ſanieuſes, rejetées par les malades.

XVII. Les variolés, dont les humeurs ſont dans un très grand mouvement, dont tout le corps eſt couvert de puſtules qui ſe rempliſſent d'un pus qu'elles répandent au dehors en s'ouvrant; les variolés, ſeroient-ils les ſeuls dont l'air ne diſſoudroit pas les émanations? ou celles-ci ne ſeroient-elles pas formées en partie de miaſmes varioliques? Il faudroit le ſuppoſer pour admettre que l'air ne ſe charge jamais de ces miaſmes, & peut-on ſe permettre cette ſuppoſition?

XVIII. Tous les malades de ce genre répandent une odeur très ſenſible, & quelquefois preſque inſupportable (25); cette odeur

(25) Van Swieten fait mention d'un malade qui répandoit une fétidité intolérable. *Comm. de l'Aphor*, 1382, *pag.* 28 *du tom. v.*

infecte n'est pas toujours concentrée dans la chambre qu'ils habitent, & souvent elle se fait sentir à une très grande distance (26).

Cette odeur est évidemment produite par la dissolution aérienne des émanations qui s'échappent du corps des variolés & de leurs pustules; & à moins qu'il ne soit prouvé que ces émanations ne sont pas formées, en grande partie de miasmes varioliques, on ne peut pas prétendre que l'air ne se charge jamais de ces miasmes. Or peut-on douter de la nature de ces émanations, lorsqu'on se rend attentif aux progrès de l'infection qu'elles causent & à la qualité des foyers d'où elles s'élancent?

XIX. Dans les deux premiers temps de la maladie, dans l'incubation & l'éruption & même dans le commencement du troisième, dans celui de la suppuration, l'odeur que l'on

---

(26) Parmi les malades qui m'ont donné occasion de faire cette remarque, j'en citerai un dont l'infection étoit si frapante, qu'elle m'est, pour ainsi dire, encore présente, quoiqu'il y ait vingt-six ans que je l'aie observée. C'est le sieur Miel, musicien de la cathédrale de Dijon, encore vivant. Il logeoit dans un des corridors du logis du Roi, sa chambre étoit à plus de vingt à trente pas de l'entrée de ce corridor & l'on étoit infecté dès qu'on y faisoit un pas.

ſent auprès des variolés, ne diffère point de celle qu'exhalent les malades de la rougeole & des autres fièvres éruptives. Il eſt probable que les miaſmes varioliques n'entrent point dans la compoſition des émanations qui la produiſent, & l'on peut approcher ſans crainte les malades à ces différentes époques. Cette odeur change de caractère à proportion des progrès de la ſuppuration ; elle eſt au plus haut degré dans le moment où les puſtules commencent à crever, diminue à meſure que les croûtes ſe deſsèchent, ceſſe d'être ſenſible quand l'exſiccation eſt complette, eſt enfin d'autant plus infecte, que les puſtules ſont plus nombreuſes & leur ſuppuration plus avancée.

XX. Il ſuit évidemment de ce rapport de l'intenſité de l'odeur avec l'état des puſtules, que celles-ci ſont le principal foyer d'où s'élancent les molécules qui infectent l'air; & dès lors, pour affirmer que ce fluide ne ſe charge jamais de miaſmes varioliques, il faut être dans le cas de prouver, que le pus contenu dans les puſtules n'eſt pas la matière des émanations qui en ſortent, ou que ce pus n'eſt pas un levain variolique. La première ſuppoſition eſt démontrée fauſſe par les remarques ſur les progrès de l'infection [XIX] ; les effets de l'in-

ſertion de ce pus lors de l'inoculation, ne permettent pas de s'arrêter à la ſeconde; & dès qu'il eſt certain que la matière contenue dans les puſtules varioliques communique à l'air l'infection qu'on obſerve, il l'eſt également que ce fluide peut ſe charger & ſe charge en effet de miaſmes varioliques. Cette conſéquence eſt ſi naturelle, qu'elle me paroît devoir entraîner la conviction. S'il reſtoit encore quelques doutes ſur la poſſibilité que le raiſonnement prouve, ils ſeroient probablement, ou devroient être diſſipés par l'obſervation.

XXI. On a vu des perſonnes qui ont pris la variole après être entrées dans la chambre d'un variolé, quoiqu'elles n'euſſent point approché le malade, quoiqu'elles n'euſſent touché, ni ceux qui leur rendoient des ſoins, ni rien de ce qui leur avoit ſervi.

On en a vu qui n'avoient fait qu'ouvrir la porte de la chambre d'un de ces malades & qui ont contracté cette maladie.

Le cadavre d'une des victimes de la variole l'a communiquée par la ſeule exhalaiſon des miaſmes qui s'en échappoient.

A tous ces faits cités par Van Swieten (27),

(27) *Comment. Aphor. Boerhaavii*, 1382, *pag.* 19 & 24, *tom. v.*

il seroit facile d'en ajouter une foule d'autres. Je me borne à ceux-ci, parce que l'autorité de ce célèbre médecin écarte toute suspicion; mais, puisqu'ils prouvent que l'air s'est chargé de miasmes varioliques, on ne peut donc pas prétendre que cela n'arrive jamais.

XXII. Les partisans de cette opinion croient infirmer cette conséquence en supposant qu'on s'est trompé, qu'il y a eu un contact dont on ne s'est pas rendu compte (28); & que si la contagion n'a pas été immédiate, il y en a eu une médiate par le moyen des personnes qui avoient approché les variolés. Ils appellent à l'appui de cette supposition, l'observation qui prouve que les effets de la contagion se manifestent par des accidens relatifs, à la nature & aux fonctions des parties qui l'ont reçue. Ils disent, si l'air pouvoit être le véhicule

(28) M. Paulet, pag. 316 du 1er vol. de son Histoire de la Petite-Vérole, dit au sujet d'une variole survenue à une personne qui n'avoit fait qu'entrer dans la chambre d'un variolé; a-t-elle bien pris garde à ses habits, à ses manchettes qui peuvent toucher & s'empreindre de pus ou des croûtes de petite-vérole?.... a-t-elle pris garde à ses souliers qui peuvent avoir foulé les croûtes que le malade laisse tomber, ou jette quelquefois par terre, &c?

des miaſmes varioliques, ces miaſmes dépoſeroient très ſouvent ſur la ſurface interne du poumon, & la léſion des fonctions de cet organe rendroit la variole preſque toujours mortelle, ce qui n'eſt heureuſement pas.

XXIII. Le principe ſur lequel porte cette objection eſt certain; mais l'obſervation s'élève contre les conſéquences qu'on en tire, & l'on ne peut les admettre, quand on fait attention au jeu du poumon, à la manière dont l'infection peut ſe communiquer.

XXIV. Quel eſt le médecin praticien qui n'a pas vu des maladies dont la contagion variolique avoit ſi ſenſiblement affecté le poumon, qu'une péripneumonie a, preſque dès le début, annoncé le danger de la variole & accéléré la mort des malades, au point de les faire périr dans les cinq ou ſix premiers jours. J'ai quelquefois été dans le cas d'obſerver de pareils faits, & j'ai vu mourir dernièrement dans le cinquième jour, à dater de l'invaſion, un enfant dont les accidens prouvoient que l'infection s'étoit faite par le poumon; mais une autorité d'un grand poids établit la réalité de la communication de la variole par cet organe. Van Swieten aſſure avoir vu des accidens de péripneumonie dans le début de cette mala-

die (29); il eſt donc certain que les miaſmes varioliques ſe dépoſent quelquefois ſur le poumon: ce funeſte événement eſt très rare, parce que la circulation ſe fait très rapidement dans ce viſcère, parce que de tous les points de ſa ſurface, il s'exhale en abondance, avec force & perpétuellement un fluide qui enlève, entraîne avec facilité tout ce qui auroit commencé d'adhérer à ſa membrane interne: telle eſt la raiſon que Van Swieten (30) donne de la rareté de cet événement; & ſi la variole n'eſt pas toujours mortelle, c'eſt que la nature des fonctions du poumon s'oppoſe au ſéjour des miaſmes varioliques, & non pas qu'il ſoit impoſſible que l'air ſe charge de ces miaſmes.

XXV. Van Swieten, que je peux toujours

---

(29) Il dit, pag. 37 du vol. déjà cité de ſes Commentaires ſur Boerhaave, *Saltem peripneumoniæ ſymptomata rariſſimè mihi occurerunt in initio morbi....* Dire qu'on en a vu très rarement, c'eſt dire qu'on en a vu quelquefois.

(30) *Ratio videtur hæc eſſe quod rapida admodum circulatio fit per pulmonem & habitus ex vaſis exhalantibus, magnâ copiâ ac vi difflctur perpetuò per omne punctum ſuperficiei aereæ pulmonis, hincque facilè avertatur quidquid ibi hærere inciperet.* Pag. 37 & 38 de l'ouvrage cité.

citer avec confiance, étoit si convaincu de la possibilité de cette infection de l'air, qu'il n'hésite pas d'admettre avec Boerhaave, que la variole se prend par le nez, par la bouche, par les pores de la peau & par la déglutition (31), & il le prouve par des faits qu'il a lui-même observés, ou qu'il cite d'après des auteurs dignes de foi.

XXVI. Il rapporte qu'une inflammation à la gorge, que des accidens qui annonçoient l'irritation de la membrane pituitaire & de celle qui tapisse l'intérieur des narines, ont précédé l'éruption de la variole, & que dans ce dernier cas, l'action du miasme variolique causa un ulcère qui rongea la cloison du nez (32).

---

(31) Comment. Aphor. 1382, pag. 24 & suiv. du volume cité.

(32) *Id.* pag. 35 & suiv. Aux observations données par cet auteur, je peux en ajouter deux récentes.

Le fils aîné de M. Trullard l'avocat, dont le frère & les deux sœurs avoient la variole, resta, contre mon avis, exposé à l'air contagieux de la chambre occupée par les malades. Il commença par avoir un léger mal de gorge avec un peu de fièvre. La variole se déclara deux jours après, fut très confluente & le mit dans un danger extrême dès les premiers jours; il eut une salivation très abondante, d'abord séreuse, qui continua presque pendant toute la maladie & devint épaisse aux

XXVII. Il donne, d'après Hoffmann, Méad, Huxham, les signes qui caractérisent le lieu du dépôt de ce miasme & qui sont, à l'égard du nez, l'éternument fréquent, les profondes affections comateuses; à l'égard de la gorge, l'inflammation de cette partie & la salivation, accidens qui se manifestent alors dès l'invasion, tandis qu'ils ne paroissent ordinairement que du huitième au onzième jour (33).

Il donne encore pour signe de l'infection par la déglutition, les vomissemens énormes & les affections comateuses & convulsives, portées à un très haut degré (34).

Enfin, il prouve par l'expérience & l'observation, que si la peau est quelquefois la voie par laquelle la contagion communique la variole, on la prend bien plus souvent par la respiration & par la déglutition (35).

---

environs du 11. Le fils puîné de M. Tisset, directeur du domaine, qui prit la variole dans le même temps, eut un autre accident qui annonçoit que le miasme variolique s'étoit déposé dans l'intérieur du nez; ce fut un éternument fréquent, & à la suite un enchifrenement & un écoulement sanguinolent & purulent.

(33) Pag. 35 & 36 du volume cité.

(34) *Ibid.*

(35) *Videtur verò simile contagium non tam facilè per*

XXVIII. Après des faits aussi décisifs, des assertions aussi bien fondées, pourroit-on prétendre encore que l'air ne se charge jamais de miasmes varioliques, parce que, s'il s'en chargeoit, les poumons en seroient affectés & la variole seroit toujours mortelle? Le raisonnement [XVI à XXI inclusivement] & l'observation [XXIII à XXVII inclusivement] se réunissent pour prouver le contraire; & afin qu'il ne subsiste pas le moindre doute sur la possibilité de l'infection de l'air par le levain variolique, je vais faire voir que, sans avoir recours à l'impossibilité de cette infection, il est facile de rendre raison des faits qui sont apportés en preuve de cette impossibilité; & pour en donner une explication concluante, je commencerai par rappeler ici quelques principes avoués par la saine physique & confirmés par l'expérience.

XXIX. Toutes les émanations contagieuses sont composées d'eau, de molécules, muci-

---

cutim communicetur, quàm per inspirationem aut deglutitionem. Page 25 du volume cité.

C'est après avoir rappelé l'inutilité de quelques expériences tentées pour donner la variole par l'application du virus variolique à la peau, que l'auteur tire cette conséquence.

lagineuſes & ſalines, raréfiées par la matière ignée & rendues plus légères qu'un égal volume d'air. Leur effet pernicieux dépend de l'intégrité qu'elles conſervent dans leur combinaiſon avec ce fluide & la modification qu'elles éprouvent dans cette combinaiſon eſt relative à leur quantité, au volume de l'air & à ſa conſtitution.

XXX. Lorſque ces émanations ſont abondantes, l'air qui ne peut en diſſoudre qu'une quantité déterminée ſe mêle à elles plutôt qu'il ne les diſſout; elles ne ſont que délayées dans ce fluide & n'éprouvent preſque aucune altération, d'où il ſuit que l'infection de l'air eſt proportionnée au nombre des foyers d'où les émanations s'élancent, foible quand ceux-ci ſont peu nombreux, très conſidérable lorſqu'ils ſont très multipliés.

XXXI. Le volume de l'air influe encore ſur le degré de l'infection, & comme la liberté de la circulation de ce fluide & ſon mouvement augmentent réellement ce volume par l'abord ſucceſſif d'un grand nombre de molécules aériennes, il en réſulte que l'infection eſt d'autant plus forte, qu'à quantité égale d'émanations, l'air eſt plus renfermé & plus

calme, d'autant plus foible qu'il circule plus librement & qu'il eft plus agité.

Dans le premier cas les émanations contagieufes, feulement interpofées entre les molécules aériennes, confervent leurs qualités malfaifantes & la contagion eft à craindre. Dans le fecond, la divifion qu'elles éprouvent les réduit à un état de ténuité, qui équivaut à une décompofition, & cet effet, toujours proportionné au mouvement de l'air, peut être porté à un point qui annulle l'infection & s'oppofe à la contagion.

XXXII. Les différentes conftitutions de l'air n'ont pas une influence moins fenfible fur l'état des émanations & conféquemment fur leurs effets contagieux.

Quand l'air eft humide, comme il eft déjà faturé d'eau, fa propriété diffolvante eft diminuée; il n'agit que foiblement fur les émanations, il n'en diffout que très peu & la plus grande partie de ces émanations y font feulement délayées. Leur état ne diffère pas de celui où elles fe trouvent lorfqu'elles font reçues dans un air renfermé & elles confervent leur énergie pernicieufe.

L'air humide, quelque volumineux qu'il foit par lui-même, ou par la liberté de fa cir-

culation ou par la rapidité de ſon mouvement, la leur conſerve encore à raiſon du peu d'affinité que dans cet état il a avec elles : ſon humidité s'oppoſe à leur élévation, & s'il les entraîne dans ſon cours, il les porte en maſſe & répand la contagion ſur ſon paſſage : mais en même temps, comme ces émanations adhèrent foiblement aux molécules aériennes, elles les abandonnent facilement & ſe dépoſent ſur tous les corps qu'elles rencontrent ſur leur route.

XXXIII. L'air chaud & humide favoriſe un peu l'élévation des émanations, mais ſans les décompoſer par leur diviſion & ſans leur faire perdre cette intégrité qui les rend très contagieuſes.

XXXIV. L'air froid & humide réunit à ſon peu d'action diſſolvante une qualité abſorbante des molécules ignées, d'où il ſuit que ne pouvant diſſoudre les émanations & leur enlevant une partie du principe qui les volatiliſoit, il s'oppoſe à ce qu'elles s'élèvent à une certaine hauteur. On voit dans les brouillards qui couvrent en certain temps les rivières, une image de ce qui arrive alors aux émanations. La froideur de l'air circonſcrit leur contagion dans une ſphère de peu d'étendue.

XXXV. La conſtitution sèche de l'air, quelle que ſoit la température, modifie les émanations d'une manière encore très remarquable.

L'air ſec eſt très diſſolvant, & en agiſſant ſur les émanations, il les diviſe à l'infini, les décompoſe en quelque ſorte par cette diviſion & détruit leur propriété contagieuſe par cette décompoſition.

La chaleur unie à la ſéchereſſe facilite cette deſtruction des émanations, en facilitant la diviſion qui l'opère, & altère d'autant plus leur qualité contagieuſe, que leur degré de chaleur eſt plus conſidérable.

Si l'air eſt froid & ſec, ſon effet ſur les émanations eſt encore plus deſtructif de la contagion; car, tandis qu'il leur enlève le principe aqueux, il les dépouille du principe igné; & par cette double action, il les décompoſe & précipite les molécules huileuſes & ſalines, qui ne ſe ſoutenoient dans l'air qu'à l'aide de ces deux intermèdes.

XXXVI. Cette théorie eſt parfaitement d'accord avec l'obſervation. On voit que les fièvres contagieuſes & la peſte même ne ſe répandent que pendant les conſtitutions humides & chaudes; que leurs progrès s'arrêtent & qu'elles ceſſent entièrement, lorſque l'air

l'air devient ſec & froid, ou exceſſivement chaud (36); que des vents qui paſſent ſur des endroits d'où s'élèvent des émanations peſtilentielles les portent ſur les habitations qui ſe trouvent dans leur direction (37); qu'en s'op-

---

(36) Diemerbroeck, chap. 3 du 1er Livre de ſon Traité de la Peſte, en parlant de celle de Nimègue, obſerve que le froid étant devenu très-rigoureux en février 1637, la peſte ceſſa tout-à-coup. Méad, dans ſon Traité de la Peſte, page 45, traduction latine de la nouvelle édition angloiſe de 1744, fait obſerver qu'à Smyrne où la peſte eſt ſouvent apportée par quelques vaiſſeaux, elle ne ſe répand point, ſi c'eſt en hiver, fait beaucoup de ravages au printemps, ceſſe conſtamment en juin, temps des chaleurs sèches, exceſſives, & recommence en automne; & page 46, que lors de la peſte de Londres, elle s'aſſoupit l'hiver, fut très-meurtrière au printemps, & diſparut dans l'hiver ſuivant. La peſte de Bagdad & de Baſſora, dont parle la Gazette de France de 1773, ceſſa par la chaleur sèche des mois de mai & juin.

(37) Le Clerc, tom. j, chap. 5, pag. 83 de ſon Hiſtoire de la Médecine, rapporte qu'Empedocle arrêta les progrès de la peſte qui ravageoit la Sicile, en faiſant boucher l'ouverture des montagnes qui donnoient paſſage à des vents peſtilentiels. Diemerbroeck, *de Peſte, lib. j, cap. 8*, cite, page 53 & ſuiv. pluſieurs maladies de ce genre produites par cette cauſe. Lancyſi, Foreſtus & une infinité d'autres auteurs, prouvent l'influence de la même cauſe.

poſant à leur introduction on empêche leur effet (38); qu'on s'en garantit par le ſeul changement de ſite (39); que les lieux élevés ne ſont preſque jamais infectés de quelque contagion que ce ſoit, & que l'air dans ſa marche rapide ſe dépouille peu à peu des molécules infectes qu'il charioit.

XXXVII. Ainſi, pour rendre raiſon des faits cités par les partiſans de l'extirpation de la variole & de tous ceux qu'ils pourroient citer encore, il n'eſt pas néceſſaire de recourir à l'impoſſibilité de l'infection de l'air par les miaſmes varioliques.

Pour que cet air puiſſe répandre la contagion, il faut que les foyers contagieux ſoient très multipliés [XXX], & conſéquemment que la variole ſoit confluente & les variolés en grand nombre. Un ſeul malade qui l'aura con-

---

(38) L'exemple de Varron, dans le port de Corcyre, eſt concluant; il ſe préſerva de la peſte en fermant toutes les fenêtres du côté du ſud, d'où ſouffloit le vent peſtilentiel.

(39) Hortilius ayant obſervé que le voiſinage d'un lac expoſoit les habitans de Solapium à de fréquentes maladies épidémiques & à la peſte, tranſporta leur habitation à quatre mille pas, & les délivra de ces maladies.

tractée pourra se trouver au milieu des personnes saines sans rendre l'air contagieux, & sans communiquer la variole par cet intermède : on ne peut donc rien conclure d'un fait, & même de mille faits de cette espèce.

XXXVIII. L'infection de l'air sera encore nulle, quelque multipliés que fussent les variolés & leurs pustules, si le volume d'air qui environne est considérable & souvent renouvelé [XXXI], & cette vérité de fait offre un nouveau motif pour ne pas regarder comme décisifs les faits donnés pour preuves de l'impossibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques.

XXXIX. Tout ce qui a été dit des effets de la froideur, de la chaleur excessive & de la sécheresse de l'air [XXXIV & XXXV] sur les émanations, prouve encore que les observations citées par les partisans de l'extirpation ne sont point concluantes, puisqu'il est évident qu'il a suffi que, dans les occasions désignées, la constitution de l'air ait été sèche & froide, ou sèche & très chaude.

XL. D'ailleurs, dans les circonstances les plus favorables à l'infection variolique de l'air, il faut pour contracter la variole, ou respirer l'air qui environne les malades, ou se trouver

dans la direction que le vent donne aux émanations & dans un éloignement assez peu considérable, pour que ces émanations n'aient pas été arrêtées par les obstacles qu'elles ont rencontrés [XXXII].

Toutes les maisons, toutes les villes, tous les villages ou hameaux qui ont été préservés de la variole au milieu de sa contagion, peuvent donc avoir été redevables de cet avantage à la hauteur de leurs murs, à l'opposition de quelques édifices ou de quelques arbres. L'élévation du sol, la situation des habitations relativement à la direction des vents, ont pu les mettre à l'abri de la contagion qu'ils paroissoient avoir à redouter.

XLI. Les faits apportés en preuve de l'impossibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques, quelque multipliés qu'ils soient ou puissent être, prouvent donc seulement que l'air n'a pas porté ces miasmes dans les endroits désignés, & non pas qu'il ne s'en charge jamais.

On a vu qu'il est impossible que ce fluide ne s'en impregne pas [XVI à XX inclus.] : on a vu que des faits authentiques ont engagé des auteurs dignes de confiance à reconnoître la possibilité de cette infection [XXI à XXVIII incl.]

Cette poſſibilité eſt donc très réelle. L'air peut donc communiquer la variole.

XLII. Quoiqu'il ſoit donc probable que cette maladie nous a été apportée de l'Aſie & de l'Afrique [VI & VII]; quoiqu'il ſoit certain qu'elle eſt contagieuſe [VIII]; dès qu'il eſt à préſumer que la contagion n'eſt pas la ſeule cauſe capable de la produire, & qu'elle peut naître ſpontanément dans nos climats ſans ſon concours [IX à XII]; enfin, dès qu'il eſt démontré que l'air ſe charge des miaſmes varioliques [XIII à XL], on eſt en droit de prétendre que la poſſibilité phyſique de l'extirpation de la variole n'eſt pas rigoureuſement prouvée, qu'elle eſt même très douteuſe.

Mais ſuppoſons qu'elle ſoit démontrée, & voyons ſi l'exécution du projet imaginé pour l'opérer eſt praticable, & ſi cette extirpation eſt moralement poſſible.

XLIII. Interdire toute communication immédiate ou médiate entre les variolés & les perſonnes ſuſceptibles de contracter la variole: voilà ce que ſe propoſent les auteurs du projet de l'extirpation de cette maladie. Mais, pour que cette extirpation fût moralement poſſible, il faudroit qu'il fût moralement poſſible d'empêcher abſolument la contagion, il faudroit

qu'on pût y réuſſir de manière qu'elle ne pût avoir lieu en aucun temps, en aucune circonſtance.

Les partiſans de ce projet fondent l'eſpérance d'y parvenir ſur la deſtruction du feu Saint-Antoine & du mal-des-ardens, ſur les ſuccès qu'on a eus & que l'on a encore dans l'occaſion contre la peſte.

Mais ces exemples ſont-ils concluans ? eſt-il moralement poſſible de s'oppoſer toujours efficacement à la communication qui peut propager la variole ? Un examen des motifs qui paroiſſent rendre ces exemples applicables en cette occaſion, & des moyens propoſés pour extirper la variole, va donner la ſolution de ce problême important.

XLIV. Toutes ces maladies ſont contagieuſes, on les a extirpées en prenant des précautions convenables pour ſe prémunir contre leur contagion; la variole eſt contagieuſe, pourquoi ne réuſſiroit-on pas à l'extirper en ſe conduiſant de la même manière ?

Cet argument ſeroit déciſif, ſi, quand on entre dans la diſcuſſion des cauſes de la lèpre, du feu Saint-Antoine, du mal-des-ardens & de la peſte, dans l'examen de la nature particulière de ces maladies, & des circonſtances qui

en ont empêché la propagation & favorisé l'extinction, on n'appercevoit pas des différences qui ne permettent pas d'espérer les mêmes succès, en employant contre la variole les mêmes moyens.

XLV. Les trois premières de ces maladies tiroient leur origine de la misère des peuples, de la mauvaise qualité de leurs alimens, du peu de salubrité de leurs habitations, de la mal-propreté de leurs vêtemens & des intempéries auxquelles leur état & celui du royaume les exposoient. Elles étoient du nombre de celles que des causes physiques font naître spontanément & qui se propagent ensuite par contagion.

Si l'on a pu les extirper, en s'opposant à la communication des malades avec les personnes saines, c'est que tout le monde & les malades eux-mêmes trouvoient leur avantage dans les précautions qu'on prenoit; c'est sur-tout que les événemens politiques, en changeant l'état physique du royaume & les mœurs de ses habitans, firent cesser en même temps les causes dont l'influence leur avoit donné naissance.

XLVI. Qu'on remonte à l'époque où ces différentes maladies régnoient avec le plus de fureur, & qu'ensuite on redescende à celle où

elles ont disparu (40), & l'on se convaincra que le changement dont j'ai parlé ne contribua pas moins à les faire cesser, que la précaution de séquestrer les malades.

On verra qu'elles furent très communes dans le temps où la France couverte d'épaisses forêts & d'eaux stagnantes, n'offroit à ses habitans que des subsistances précaires & malsaines; dans le temps où l'industrie, ni le commerce ne pouvoient subvenir aux besoins des peuples; dans le temps où des guerres perpétuelles aggravoient leur malheureux sort, & réduisoient les habitans des campagnes & même ceux des villes à une misère affreuse, source féconde de tous les maux possibles.

On verra que le nombre des malades diminua à proportion du changement de l'état physique & politique du Royaume.

XLVII. Ce qui prouve l'influence de ces causes sur l'existence de ces maladies, & autorise à en attribuer la cessation au changement qui anéantit ces causes, c'est que ces mala-

---

(40) J'ai porté cette vérité jusqu'à la démonstration, pag. 17 & suiv. du Mémoire sur l'influence que les mœurs ont eue sur la santé des François, ouvrage imprimé à Amiens, en 1772, chez la veuve *Godard*.

dies règnent encore par-tout où l'on obſerve le même état phyſique & politique ; la lèpre dans les iſles Féroé, dans le Groenland, ſur les côtes de la Norwege, dans le nord de la Hollande, dans les montagnes d'Ecoſſe, dans les Aſturies, dans les iſles de Milo, de Paros, de Candie, &c. &c. (41) Pluſieurs maladies analogues au feu Saint-Antoine ſont endémiques dans la Sologne (42) dont le terrain eſt bas & marécageux, où les alimens ſont de mauvaiſe qualité. La gale qui a tant de rapport avec la lèpre, & qui eſt contagieuſe comme elle, naît encore de nos jours ſpontanément chez les perſonnes mal-propres & qui ont les humeurs viciées par de mauvais alimens. Il n'eſt donc pas douteux que ſi la lèpre, le feu Saint-Antoine & le mal-des-ardens ont diſparu de la France, le changement des circonſtances y a ſenſiblement contribué ; qu'ainſi un pareil changement ne pouvant point avoir lieu à

---

(41) *Voyez* pag. 24 & ſuiv. de l'Hiſtoire de l'Eléphantiaſis (ou lèpre), &c. par M. Raymond, docteur en Médec. à Marſeille, imprimée à Lauſanne en 1767.

(42) *Voyez* les Recherches ſur le feu Saint-Antoine, par MM. de Juſſieu, Paulet, Saillant & l'abbé Teſſier, inſérées pag. 260 du 1er vol. des Mémoires de la S. R. de Médecine de Paris, imprimé cette année.

l'égard de la variole, on ne peut tirer, de la diſparition de ces maladies, aucune induction pour autoriſer l'eſpérance d'extirper la variole; & cette eſpérance s'évanouit entièrement, quand on ſe rend raiſon de l'efficacité des moyens qu'on a employés pour y parvenir; quand on voit que cette efficacité, indépendamment des circonſtances qui la ſecondoient, étoit encore favoriſée par la nature même de ces maladies & par l'état des perſonnes qui en étoient attaquées, & qu'aucune de ces cauſes ne peut aſſurer l'efficacité des précautions propoſées contre la variole.

XLVIII. C'étoit principalement dans la dernière claſſe du peuple que régnoient la lèpre & les autres maladies, d'après la deſtruction deſquelles on argumente. Elles duroient un temps conſidérable & étoient preſque toujours incurables. L'horreur qu'inſpiroit l'aſpect des malades, leur incurabilité étouffoient tous les ſentimens que fait naître ordinairement la vue des malheureux, briſoient tous les liens qui attachent les hommes entre eux (43): les perſonnes ſaines regardoient les

(43) On les chaſſoit hors du camp du temps de Moïſe, on ne leur permettoit pas l'entrée des égliſes ni des villes

lépreux comme un fardeau dont ils étoient très empressés de se débarrasser. Ceux-ci repoussés de toute part, ne voyoient dans les maladreries que d'heureux asyles contre la misère & l'infamie qui les poursuivoient. Aussi fut-on rarement obligé d'employer la force pour les contraindre à s'y retirer : dès-lors il fut facile de s'opposer aux effets dangereux de la contagion.

XLIX. Mais la variole attaque indifféremment tous les ordres de citoyens. Si elle fait périr un grand nombre de personnes, elle est susceptible de guérison, & sa durée est peu considérable. Les malades renfermés chez eux pendant qu'ils sont le plus hideux, offrent rarement un spectacle capable de révolter les sens. On peut la braver quand on l'a eue une fois. Elle ne règne pas toujours & ne se montre que dans des intervalles plus ou moins longs. Que de traits de dissemblance d'avec la lèpre! N'est-il pas évident qu'il en résulte moins de motifs pour exciter à employer les moyens ca-

---

en France. On lit dans les Ephémérides Troyennes, ann. 1760, pag. 113, qu'on faisoit leurs obsèques de leur vivant, & qu'on les déclaroit morts & exclus de tout commerce avec les hommes.

pables d'en écarter la contagion ; moins de facilité pour parvenir à les faire adopter & pratiquer ? & dès-lors le ſuccès de ces moyens contre la lèpre, le mal-des-ardens & le feu Saint-Antoine, n'eſt pas une raiſon pour ſe flatter de réuſſir, par les mêmes moyens, à extirper la variole.

L. La peſte dont l'analogie avec la variole eſt plus frappante, parce qu'elle eſt non-ſeulement contagieuſe comme elle, mais curable comme elle, mais attaquant comme elle les perſonnes opulentes & celles qui manquent de tout ; la peſte offre encore des traits de diſparité qui doivent empêcher que de la réalité de ſon extirpation, on ne conclue à la poſſibilité morale de celle de la variole.

LI. La peſte fait périr au moins les trois quarts de ceux qu'elle attaque (44), la gran-

---

(44) Celle qui a régné à Baſſora en 1773, y a fait périr $\frac{8}{10}$ des habitans; &, comme les Francs n'en ont point été attaqués, il eſt à préſumer que tous les malades y ſont morts ; mais, comme elle a pu être maltraitée, prenons, pour apprécier le danger de cette maladie, un fait que cette circonſtance n'ait pas pu rendre plus funeſte, & plus rapproché de nous. La dernière peſte de Marſeille coûta la vie, en Provence, à 87666 perſonnes, ſur 247869 à quoi montoit la po-

deur du danger qui l'accompagne intéresse tout le monde à la recherche des moyens de s'en garantir, rend le cœur inaccessible à tout autre sentiment qu'à celui de la crainte de la mort; & l'énormité du risque que l'on court, légitime pour s'en préserver les moyens les plus violens.

LII. La variole, quelque dangereuse qu'elle soit (45) l'est infiniment moins que la peste; la plupart de ceux qui environnent les malades ne sont point dans le cas de la redouter. L'intérêt de se prémunir contre sa contagion diminuant en même proportion, on n'apportera pas dans la recherche, dans la pratique des précautions capables de l'arrêter, le même zèle que donne le danger de la peste; toute espèce de

---

pulation des endroits infectés; &, comme il y eut à peine la moitié des habitans de ces endroits-là qui eurent la maladie, on peut évaluer le nombre des morts à peu près aux trois quarts des malades. La proportion des morts fut mieux constatée par les calculs faits sur les ravages de la peste dans le diocèse de Mende en Gevaudan: on y voit que sur 9082 habitans, il y a eu 5704 malades, dont 4696 sont morts, c'est-à-dire $\frac{4}{5}$, plus des trois quarts. *Traité de la Peste.*

(45) On a vu dans la note 3 que les plus grands ravages de la variole n'alloient qu'à un quart des malades.

violence ſera regardée comme un attentat. La plupart des précautions néceſſaires paroîtront minutieuſes, on les obſervera nonchalamment, on les négligera, on ira même juſqu'à les mépriſer.

LIII. Mais une autre différence frappante entre la peſte & la variole, & qui s'oppoſe à ce que de la facilité de détruire l'une, on puiſſe en induire qu'il eſt facile d'extirper l'autre, c'eſt la nature des miaſmes peſtilentiels & varioliques.

Quoiqu'on ne connoiſſe intrinſéquement ni l'un ni l'autre, on ſait qu'ils diffèrent beaucoup entre eux par la réſiſtance qu'ils oppoſent à la décompoſition qui doit les énerver.

LIV. L'expérience a prouvé que le peſtilentiel ſe décompoſe par des lotions & des parfums; que s'il conſerve long-temps ſa virulence quand il eſt renfermé, il s'anéantit de lui-même au grand air dans l'eſpace de quarante jours. C'eſt ſur cette découverte qu'eſt établi l'uſage des quarantaines & des lazarets.

LV. L'analogie ſeule a engagé à propoſer les lotions de vinaigre comme capables de décompoſer le miaſme variolique, l'expérience n'a pas encore conſtaté l'efficacité de ce moyen; &, en donnant lieu de croire qu'il y a une

grande différence entre la ténacité des parties composantes de ce miasme & de celle des molécules intégrantes du pestilentiel, elle fait présumer que l'espérance conçue d'après cette analogie n'est point du tout solide.

LVI. Si l'observation a prouvé que le pestilentiel s'anéantit au grand air dans l'espace de quarante jours, elle a également prouvé que le variolique peut résister à l'action de ce dissolvant pendant un temps infiniment plus considérable, & qu'il conserve sa qualité contagieuse pendant cent jours & plus, quoique exposé aux intempéries de l'air (46). M. Paulet

---

(46) M. Paulet, dans son Histoire de la Petite-Vérole, 1er vol. page 270, dit que la poudre des croûtes varioliques, exposée à l'air, s'altère, change de couleur, & ne perd qu'au bout d'une année, quelquefois cependant plus tôt, suivant la nature des corps qui la contiennent & celle de l'air qui l'environne, la propriété de communiquer la variole.

On en trouve la raison dans un autre ouvrage du même auteur, dans le Mémoire pour servir de suite à l'Histoire de la Petite-Vérole, pag. 7. Les semences de la petite-vérole, dit-il, sont d'une nature fixe, tenace, gluante, ne se volatilisent point, se dépouillent de leur humidité sans rien perdre de leur propre substance variolique ... prennent une forme concrète & sèche, restent collées au corps auquel elles se sont

attribue cette difficile altérabilité du miasme variolique à sa nature particulière; & puisque le pestilentiel s'altère si aisément, il est donc à présumer qu'ils diffèrent trop essentiellement entre eux, pour qu'il y ait une égale facilité de les détruire, une égale possibilité d'extirper les maladies dont ils sont le germe. Une quarantaine qui suffit pour anéantir le miasme pestilentiel, seroit insuffisante pour opérer la destruction du variolique; il faudroit séquestrer, exposer à l'action de l'air, pendant cent jours au moins, les personnes & les choses suspectées de receler celui-ci. Quand on réfléchit à la difficulté qu'on a de faire observer les quarantaines,

---

attachées une année entière sans s'altérer, & conservent encore au bout de ce terme la vertu de communiquer la maladie.

Le même auteur, pag. 43 de l'Avis sur l'Art de se préserver de la Variole, & Van Swieten, pag. 26 du cinquième vol. de ses Comment. sur Boerhaave, rapportent que les Chinois ont observé que les croûtes varioliques bien renfermées, conservent leur qualité contagieuse pendant plusieurs années, & pendant cent jours exposées à l'air.

Van-Swieten dit, pag. 27 du cinquième vol. des Comment. sur les Aphor. de Boerhaave : *Neque hactenus certò constare quodnam temporis spatium requiratur ut vires morbum hunc propagandi penitus perdat.*

quarantaines, on ſent combien la néceſſité d'un ſéqueſtre de près de quatre mois apporte de différence dans la poſſibilité de ſe garantir de la variole, de l'extirper par de pareils moyens.

LVII. On a vu [XLV à XLIX incluſiv.] que du ſuccès obtenu contre la lèpre, le mal-des-ardens & le feu Saint-Antoine, on ne pouvoit pas conclure en faveur de la poſſibilité de l'extirpation de la variole, parce que les circonſtances avoient ſecondé les précautions priſes contre ces maladies [XLVI & XLVII], parce que l'intérêt perſonnel de tous les citoyens & des malades eux-mêmes [XLVIII] facilitoit l'exécution des moyens employés pour les anéantir, tandis qu'il n'eſt aucun changement de circonſtances qui puiſſe préparer la deſtruction de la variole [XLVII], & que les hommes ne ſont pas excités par des motifs auſſi preſſans [XLIX] à s'armer contre ſa contagion.

On a vu [L à LVI] qu'on ne pouvoit également pas ſe flatter de réuſſir à extirper la variole par les mêmes moyens employés contre la peſte, puiſque les miaſmes contagieux de ces maladies diffèrent eſſentiellement entre eux, & exigent pour leur deſtruction un eſpace de temps auſſi différent [LIII à LVI], puiſque

ſur-tout la différence énorme des dangers auxquels expoſent ces maladies, en met une ſi grande dans l'impreſſion que ces dangers ſont ſur le cœur humain, qu'il en réſulte néceſſairement moins de diſpoſition à ſe ſoumettre aux loix dictées pour écarter la variole, qu'à celles qu'on a miſes en vigueur pour arrêter & prévenir la peſte [LI & LII]. Les partiſans du projet de l'extirpation de la variole ne ſont donc pas fondés à appuyer la poſſibilité de cette extirpation, ſur la réalité de celle de ces autres maladies; & il eſt facile de prouver que les moyens auxquels il faudroit avoir recours pour l'opérer, la rendent moralement impoſſible.

LVIII. Les loix les plus préciſes ſont ſans force dès qu'elles ne reçoivent pas leur ſanction du cœur même ; elles reſtent néceſſairement ſans exécution lorſque leurs diſpoſitions ſont trop multipliées, que leur manutention exige le concours d'un trop grand nombre d'hommes convaincus de leur utilité, & que non-ſeulement l'intérêt perſonnel, mais encore que la négligence, l'inattention involontaire peuvent en occaſionner l'infraction. Or tous ces vices ſe trouvent dans celles qu'on a imaginées & auxquelles il ſeroit néceſſaire de ſe conformer pour extirper la variole; ils rendent l'exécution

de ces loix moralement impossible, & impriment le même caractère de réprobation au projet de l'extirpation de cette maladie.

LIX. Les miasmes varioliques s'attachent à tous les corps exposés à leur contact, aux linges, aux étoffes de soie, de laine & de coton, au papier, aux cuirs, aux métaux, aux fruits & à tous les alimens sans exception; ils se mêlent à l'eau, au vin, à toutes les liqueurs (47); ils restent inaltérables à l'air pendant plusieurs mois, & conservent leur qualité contagieuse pendant au moins une année s'ils n'y sont pas exposés (48), & pendant plusieurs s'ils sont exactement renfermés (49); ils sont fixes, tenaces (50), ne se rendent point sensibles à la vue ni à l'odorat le plus fin quand ils sont desséchés (51); leur contagion est si prodigieuse, qu'un atôme imperceptible de ces miasmes

(47) Histoire de la Petite-Vérole, par M. Paulet, pag. 270, 298, 308.

(48) *Voyez* note 46.

(49) *Idem.*

(50) *Idem.*

(51) Van-Swieten, page 26 du cinquième vol. de ses Comm. sur les Aphor. de Boerhaave, dit, en parlant de ce miasme : *Adeò subtilis est, ut omnes sensus fugiat.*

ſuffit pour donner la variole (52), & qu'on peut la tranſporter d'un bout du monde à l'autre (53).

LX. Telles ſont, au rapport même des partiſans de l'extirpation de cette maladie, les qualités des miaſmes varioliques; & ils appuient leurs aſſertions d'une foule de faits qu'ils ont puiſés dans Van-Swieten (54) & dans différens autres auteurs (55), qui prouvent que la variole a été communiquée par des linges qu'avoit portés un variolé, par une lettre qu'un convaleſcent avoit écrite, par un portrait que, dans la même circonſtance, un autre avoit fait faire & avoit envoyé; qu'une perſonne prit cette maladie en entrant dans une chambre où un variolé l'avoit eue quatre mois auparavant; qu'un Danois qui avoit eu la variole en Danemarck, la donna dans les iſles

(52) Van-Swieten, page 26 de l'ouvrage cité: *Patet ergo incredibiliter parvam materiæ contagioſæ partem ſufficere ad morbum producendum.*

(53) M. Paulet, page 9 du Mémoire pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire de la Petite-Vérole.

(54) Page 26 de l'ouvrage cité.

(55) Beer dans ſa Diſſertation, *de Variol. extirp.* Werloff, page 16, nº 36.

Féroé, par une de ſes chemiſes qu'il fit laver; qu'un autre la communiqua dans le Groenland, où il deſcendit. Ils rapportent qu'un jeune homme, en apparence très ſain, partit d'Amſterdam où régnoit cette maladie, alla dans une maiſon de campagne éloignée de pluſieurs lieues & où elle n'étoit pas encore, l'y prit & la communiqua à la famille de ſon hôte; que des enfans ayant entendu la meſſe dans un hôpital où il y avoit un varíolé, gagnèrent la variole & la rendirent épidémique, &c. Ils aſſurent que l'on peut s'en infecter en touchant les ferrures, les boiſeries d'un appartement qu'occupe ou qu'a occupé un malade, & même en y marchant, quoique bien chauſſés. Ils diſent enfin que les gardes, les parens, les médecins mêmes des variolés peuvent communiquer la variole, & l'ont plus d'une fois communiquée (56).

LXI. Tous ces faits auxquels il ſeroit facile d'en ajouter mille autres, portent, juſqu'à la démonſtration, le danger de communiquer même médiatement avec les variolés, la néceſſité de

(56) M. Paulet, Hiſt. de la Petite-Vérole, pages 166, 175, 178, 186, 311 à 316 du 1er vol. *Le ſeul Préſervatif de la Petite-Vérole*, page 64, &c. &c.

prendre des précautions pour empêcher cette communication ; mais ils prouvent en même temps que ces précautions doivent être portées à une exactitude ſcrupuleuſe, doivent être multipliées au point de n'expoſer à aucune de ces eſpèces de communication ; & comme la négligence d'une ſeule peut rendre toutes les autres inutiles, comme il eſt moralement impoſſible qu'on les prenne toutes, comme il en eſt même qui ſont moralement impraticables, leur nature, leur nombre ne permettent pas de compter ſur l'effet qu'elles pourroient produire.

LXII. La multitude des voies par leſquelles la variole peut être communiquée exige non-ſeulement qu'on ſe prémuniſſe contre les occaſions prochaines de ces communications, mais encore qu'on ſe mette en garde contre les plus éloignées. M. Paulet, convaincu de cette néceſſité, dit : « Il ne ſuffit pas d'avoir étouffé ce » monſtre dans le ſein du Royaume, d'avoir » éteint le germe de la petite-vérole dans l'in» térieur de nos maiſons, il faut ſe préſerver » encore, s'il ſe peut, de la contagion étran» gère (57). » Il en réſulte qu'il y a deux genres

(57) Hiſtoire de la Petite-Vérole, page 365.

de précautions à prendre, les unes relatives à l'intérieur des villes, les autres conséquentes au danger de recevoir la variole du dehors.

LXIII. Les premières consistent,

A donner avis aux magistrats de l'apparition de la variole, afin qu'on marque les maisons où elle se sera déclarée, & que le signe qui y sera imprimé avertisse les personnes qui redoutent cette maladie, de n'y pas entrer (*58*).

A séquestrer les malades dans une chambre où il n'entre que les personnes absolument nécessaires à leur service, & où il ne se trouvera que les meubles indispensables (*59*); on en écartera les animaux; &, si c'est en été, on tiendra les fenêtres fermées dans la crainte que les mouches n'y entrent (*60*).

A élever autour des lits des malades une balustrade en forme de paravent de la hauteur de trois pieds, & jointe au parquet ou au pavement de la chambre de manière à interrompre toute communication (*61*).

(*58*) Histoire de la Petite-Vérole, page 360. Avis sur l'Art de se préserver de la Petite-Vérole, page 54.

(*59*) Avis sur l'Art de se préserver de la Petite-Vérole, page 54.

(*60*) Histoire de la Petite-Vérole, 1er vol. page 361.

(*61*) *Idem*, page 350.

Les gardes-malades, les médecins, chirurgiens & apothicaires feront les feuls qui pourront franchir cette barrière ; mais avant de la paffer, ils fe revêtiront d'une efpèce de farreau de toile femblable à ceux des rouliers & qui tombera jufqu'à terre. Ils le quitteront en fortant, & après l'avoir quitté fe laveront exactement les mains & le vifage, & en fortant de la chambre frotteront à la porte la femelle de leurs fouliers fur un linge trempé dans du vinaigre. Les gardes-malades ne fortiront pas de la chambre fans avoir pris les mêmes précautions. Les balayures des chambres feront jetées au feu, & l'eau des lavages dans les latrines (62).

Les malades ne pourront ni lire, ni écrire tant que durera leur maladie & leur convalefcence. S'ils écrivent, on expofera leurs lettres & le papier qu'ils auront touché à la vapeur du vinaigre. On agira de même à l'égard des livres qu'ils auront lus, fi on leur accorde cette permiffion (63).

Ils ne quitteront leur chambre qu'après la chute abfolue de leurs croûtes & la guérifon

---

(62) Hiftoire de la Petite-Vérole, pag. 353 & 354.
(63) *Idem*, & 361.

complette de tous les abcès ou ulcères qui auront accompagné ou ſuivi leur variole.

Ils ſeront lavés de la tête aux pieds avec de l'eau & du vinaigre, & ſeront revêtus de linges & d'habits qu'ils n'auront pas portés dans leur convaleſcence (64).

De ce jour-là ils ne rentreront pas dans la chambre qu'ils auront occupée, avant qu'elle n'ait été exactement purifiée ; ils ne pourront paroître en public que munis du certificat d'un médecin qui atteſtera qu'ils ne ſont plus dans le cas de communiquer la variole, & qu'ils ont été exactement purifiés (65).

On lavera avec de l'eau & du vinaigre les bois de lit, la coëffe, la houſſe : on leſſivera tout ce qui pourra être leſſivé ; on défera les matelas & lits de plume pour purifier les laines, crins, &c. dont ils étoient compoſés : on lavera le parquet ou pavement, les boiſeries & les ferrures, & l'on parfumera la chambre pendant pluſieurs jours (66).

---

(64) Hiſtoire de la Petite-Vérole, page 362. J'ai ajouté dans cet article & dans quelques-uns des autres, des précautions qui ne ſont pas indiquées par M. Paulet, mais qui en ſont des conſéquences néceſſaires.

(65) *Idem*, page 362.

(66) Hiſtoire citée, page 364.

Enfin tous les uſtenſiles, tous les meubles; tout ce qui aura ſervi aux malades ſera ou leſſivé, s'ils en ſont ſuſceptibles, ou lavés complettement. On portera même la précaution juſqu'à brûler ce qui ne pourra pas être purifié, ou qui ſera de peu de valeur. Un des partiſans de l'extirpation de la variole veut même qu'on brûle le lit, les meubles, les habits & généralement tout ce que les malades auront pu toucher, & que les ſarreaux des médecins & les habits des gardes-malades ſoient auſſi jetés au feu (67).

Le linge étant le principal véhicule des miaſmes contagieux, on le réunira dans une boîte placée ſous le lit du malade; il ſera remis à des blanchiſſeuſes déſignées par la police, par des gens qui ſeront prépoſés pour l'aller chercher. Ceux-ci ſeront ſurveillés par d'autres, pour qu'on ne commette aucune négligence dans les précautions à prendre pour le tranſporter. On le renfermera en préſence de ces inſpecteurs dans des hottes ou des caiſſons garnis d'une ſerrure dont ces ſurveillans

(67) Hiſtoire de la Petite-Vérole, page 364. Projet d'anéantir la petite-vérole, par M. Antoine Le Camus, imprimé à Paris en 1767, page 28, nº 11.

garderont la clef. Ces hottes ou caiſſons ſeront ouverts par d'autres prépoſés lors de la remiſe du linge à faire aux blanchiſſeuſes, & l'on procédera à la leſſive & au blanchiſſage de ces linges ſans les confondre avec d'autres, & avec l'attention de les étendre à part & au grand air. Tout s'exécutera ſous l'inſpection des prépoſés qui feront laver exactement devant eux les hottes & tombereaux (68).

LXIV. Toutes ces précautions, quelque minutieuſes qu'elles paroiſſent, ſont de la plus grande importance pour l'extirpation de la variole, & l'on ne peut en douter lorſqu'on voit qu'elles ſont toutes fondées ſur la fixité des ſemences varioliques [LVI], ſur la propriété qu'elles ont de conſerver leur qualité contagieuſe ſous un volume inſenſible [LIX], de reſter pluſieurs mois inaltérables, même expoſées à l'air [LVI], & d'adhérer à tous les corps poſſibles, ſur-tout au linge [LIX]; la négligence d'une ſeule pourroit en effet favoriſer la propagation de la variole, dès qu'un atôme de matière variolique eſt capable de communiquer cette maladie. Mais leur multitude, le nombre des perſonnes qu'exigeroit la manu-

---

(68) Hiſtoire citée, pag. 357 & ſuiv.

tention du réglement qui les prefcriroit, s'oppofent à ce qu'on puiffe efpérer de les voir prifes avec l'exactitude qui feroit néceffaire. La crainte des amendes, des peines prononcées contre les infracteurs des réglemens n'auroit aucun effet, parce que les délits, très faciles à commettre & à déguifer, feroient très difficiles à prouver, & qu'un danger énorme, tel que celui auquel expofe la pefte, en rendant fenfible leur importance, pourroit feul engager les prépofés à être exacts & vigilans, pourroit feul infpirer aux juges une févérité inflexible.

LXV. Pourroit-on d'ailleurs, fans une efpèce d'injuftice, exiger de toutes fortes de perfonnes la foumiffion à toutes les difpofitions de ce réglement? Les gens aifés auroient feuls la facilité de s'y foumettre; mais les pauvres, difons plus, mais la plupart de ceux qui compofent les claffes intermédiaires entre les pauvres & les riches, feroient dans l'impoffibilité de fe conformer à leurs difpofitions. La plus fimple réflexion fur la nature & le nombre de ces difpofitions fuffit pour en convaincre, & je ne me permettrai d'en faire ici que fur celle qui, en apparence, eft la plus facile à exécuter, & dans laquelle on a mis affez de confiance pour

en faire le principal objet d'un réglement de police.

LXVI. On veut que les variolés ne ſortent de leurs chambres qu'au bout de quarante jours. Mais dans toutes les villes, quelque peu nombreuſe que ſoit leur population, il eſt une infinité de familles réduites à ſe raſſembler dans des chambres ſouvent très petites, qui ne reçoivent l'air qu'à travers de très petites fenêtres, qui n'ont d'aſpect que ſur des cours ou des rues très étroites, peu aérées & humides. Forcer les malades à garder la chambre en pareils cas juſqu'à parfaite guériſon, c'eſt les contraindre à reſpirer pendant un temps très long un air empeſté, capable d'empirer leur maladie; c'eſt expoſer les convaleſcens & les perſonnes ſaines à en contracter de non moins dangereuſes; c'eſt, pour ainſi dire, condamner une très grande partie des habitans à une mort preſque certaine. L'humanité qui a engagé à former ce réglement, s'oppoſeroit infailliblement à ce qu'on en punît l'infraction.

Si l'on ne peut donc pas même eſpérer l'exécution de cet article, comment s'attendre à celle des autres? Je laiſſe aux véritables amis des hommes à en tirer des conſéquences.

LXVII. Le ſeul moyen de rendre ces régle-

mens utiles en ſe prémuniſſant contre la négligence ſi naturelle aux hommes, en facilitant l'exécution de toutes les précautions néceſſaires & indiquées par ces réglemens, ſeroit d'établir des eſpèces d'hôpitaux où l'on tranſporteroit tous les malades qui ne pourroient s'y conformer; on ſeroit alors en droit d'exiger qu'on s'y ſoumît & de punir les infracteurs, & d'autant plus qu'on auroit peu de bonnes raiſons à apporter en faveur de la réſiſtance.

LXVIII. La variole, comme je l'ai fait voir [XIX] & comme le remarque judicieuſement M. Paulet (69), ne commence à être contagieuſe que dans les premiers jours de la ſuppuration. On pourroit attendre l'éruption ſans crainte de laiſſer des germes de la maladie; l'attention d'employer, pour le tranſport des malades, des chaiſes ou brancards en forme de lits exactement fermés, ne les expoſeroit point au danger de la répercuſſion des puſtules; & l'on pourroit mettre en uſage, dans ces hôpitaux, toutes les précautions dont l'importance a été prouvée [LXIV & LXV].

---

(69) Avis ſur l'Art de ſe préſerver de la petite-Vérole, page 31. M. Le Camus fait faire la même remarque, page 39 de ſon Projet d'anéantir la Petite-vérole.

On feroit les maîtres d'en écarter tous ceux qui auroient à craindre la communication des variolés, de n'en permettre l'entrée à qui que ce foit, qu'autant qu'il fe foumettroit à fe revêtir du farreau défigné & fe laiffer purifier en fortant. Comme on fe feroit ménagé un vide affez confidérable pour laiffer prendre l'air aux convalefcens, on y retiendroit les malades jufqu'à ce que la guérifon fût rigoureufement complette, on ne les renverroit dans leurs familles qu'après les avoir exactement purifiés.

Quand l'épidémie auroit ceffé, on purifieroit en grand toutes les falles de cet hôpital, on brûleroit tous les uftenfiles, tous les meubles qu'on défefpéreroit de pouvoir parfaitement purifier. Les perfonnes qui auroient été employées dans cette maifon ne rentreroient dans la fociété qu'après les purifications les plus régulières, qu'après le facrifice de leur habillement qui feroit brûlé (70) : comme ils fe feroient volontairement confacrés aux fonctions qu'ils auroient exercées, ils fe feroient foumis d'avance aux conditions qu'on exige-

(70) Projet de M. Le Camus pour anéantir la variole.

roit d'eux, ils se prêteroient à tout, &, s'ils s'y refusoient, on seroit en droit de les y contraindre.

LXIX. Les avantages qu'on retireroit de pareils établissemens sont frappans. Ils ont engagé MM. Rast & Le Camus à en faire la base de leur projet pour l'extirpation de la variole (71); il est évident qu'il seroit illusoire d'espérer aucun succès, si l'on ne commençoit pas à en former; mais, quelque facilité qu'ils offrent pour circonscrire la contagion variolique & en arrêter les progrès, une foule de motifs pris dans la connoissance du cœur humain me persuadent qu'ils seroient insuffisans.

LXX. L'amour-propre & même les sentimens les plus respectables, s'opposeroient à l'effet qu'on s'en seroit promis. Ce seroit en vain que, pour ménager la délicatesse des uns, on donneroit à ces établissemens le nom de *Maison de santé* ou *d'hospice*; ce seroit en vain qu'on y rassembleroit dans des salles, dans des appartemens différens, les malades de différentes classes de citoyens, qu'en recevant les uns gratuitement, on fixeroit pour les autres des prix

(71) Dans le Mémoire du premier, lu à l'Académie de Lyon; & dans le Projet du second, déja cité.

prix relatifs aux attentions qu'ils exigeroient; l'idée d'hôpital frapperoit probablement tout le monde & en écarteroit une grande partie des malades.

Cette répugnance n'auroit que peu d'inconvéniens, si les gens riches étoient les seuls qu'elle empêchât de profiter de ces établissemens, parce qu'ils ont la facilité de suivre à la lettre tous les articles du réglement fait pour arrêter les progrès de la contagion; mais la fausse honte feroit indubitablement le même effet sur une infinité de personnes qui n'auroient pas les mêmes ressources; & de plus, les sentimens les plus naturels, les plus respectables, suffiroient pour détourner les moins aisés, même les plus pauvres, de conduire ou de permettre qu'on conduise leurs malades dans ces hôpitaux.

LXXI. Il ne faut pas s'attendre à voir tous les pères, toutes les mères se décider à se séparer d'un enfant chéri dans le moment où le danger qu'il court augmente leur affection; tous les enfans bien nés consentiront-ils à se reposer sur d'autres des soins à donner aux auteurs de leurs jours dans des circonstances intéressantes? toutes les femmes tendres, tous les époux sensibles se rassureront-ils sur la

vigilance, fur l'attention de ceux qui feront prépofés pour rendre fervice aux malades ?

On a cru, on croira peut-être encore pouvoir affoiblir l'induction à tirer de cette réflexion, en difant : Tous feroient libres de s'y retirer avec les objets de leur tendreffe; mais il y auroit néceffairement des temps où il feroit impoffible qu'un hôpital pût contenir tous ceux qui devroient s'y renfermer; mais une mère de famille ne peut aifément abandonner fon ménage, fon époux, fes autres enfans. La néceffité de fuivre un métier, un commerce, des affaires de toute efpèce, ne permettra pas toujours aux enfans, aux maris, aux femmes de prendre ce parti. Enfin les plus indigens des citoyens auroient fouvent la plus grande répugnance à profiter de ces avantages.

J'en appelle à tous les médecins que la charité porte à vifiter les pauvres malades des paroiffes de cette ville, à toutes les perfonnes que le même motif fait voler à leur fecours; ils favent, que la plupart de ces malheureux répugnent à fe laiffer conduire dans l'hôpital, que leurs parens oppofent bien fouvent la réfiftance la plus vive aux confeils qu'on leur en donne. J'ai mille fois été témoin de ce que j'avance. J'ai mille fois employé, mais en vain,

pour les y décider, les motifs les plus pressans de surmonter une répugnance que je leur montrois comme très déraisonnable; la tendresse qui la légitimoit me fermoit la bouche.

LXXII. Il faudroit donc souvent employer la violence pour y entraîner tous ceux qui seroient dans le cas d'y être conduits; mais alors on ne feroit qu'exciter l'industrie de la tendresse à dérober la connoissance des malades, on la porteroit à renoncer aux secours des gens de l'art qu'on auroit obligés à trahir son secret. Le mal qu'on auroit voulu prévenir en deviendroit plus grand : d'ailleurs cette violence ne pourroit être autorisée que par un danger aussi énorme que celui de la peste; & le péril auquel expose la variole étant infiniment moins grand [LI & LII], cette violence révolteroit.

LXXIII. Quelque important, quelque nécessaire que fût l'établissement d'un hôpital pour faciliter l'extirpation de la variole, tant de causes morales [LXX & LXXI] contribueroient à empêcher qu'on n'en profitât, qu'il deviendroit inutile. M. Paulet, que la réflexion en a convaincu, a cessé d'adopter sur ce point le sentiment de MM. Rast & Le Camus, &

s'eſt borné (72) à recommander les autres précautions dont j'ai fait connoître l'inſuffiſance.

L'extirpation de la variole, qu'on ne pourroit opérer dans une ville, qu'autant qu'on auroit pris toutes ces précautions avec une ſcrupuleuſe exactitude, eſt donc moralement impoſſible. Mais ſuppoſons qu'on ſoit parvenu, contre toute vraiſemblance, à y réaliſer ce projet, il faudroit pour que ſon exécution ne laiſſât plus de craintes, il faudroit qu'il fût impoſſible que la même maladie n'y fût en aucun temps apportée du dehors, & l'examen des précautions qu'on a imaginées pour prévenir ce malheur, va faire ſentir que l'eſpérer ce ſeroit ſe faire illuſion.

LXXIV. Le germe variolique s'attache à toutes ſortes de corps, y adhère fortement, reſte long-temps inaltérable, échappe ſouvent aux ſens, peut être tranſporté d'un bout du monde à l'autre, un atôme de ce levain ſuffit pour communiquer la variole [LIX]; ainſi, tant qu'une ville aura quelque commerce, quelques relations de beſoins ou d'affaires avec une autre d'où cette maladie n'aura pas été ex-

(72) *Voyez* ſon Avis au Public ſur ſon plus grand intérêt, pag. 55 & ſuiv., ſon Hiſtoire de la Petite-Vérole, 1er vol. page 347.

tirpée, tant qu'une Province ou un Royaume ſe trouveront dans la même poſition à l'égard des Royaumes voiſins, cette Ville & ce Royaume auront à craindre que la variole ne leur ſoit apportée de mille manières différentes; & pour la préſerver de ce malheur, il faudra, ou interrompre tout commerce entre eux, ou ſoumettre les perſonnes, les lettres & les objets de commerce à des purifications, à des épreuves rigoureuſes, dont l'énumération ſeule fera ſentir l'embarras & l'impoſſibilité, dont l'examen prouvera l'inſuffiſance, & conſéquemment l'inutilité.

LXXV. La première précaution à prendre eſt d'établir un cordon de troupes qui circonſcrive l'endroit d'où la variole a été extirpée. Il faudra multiplier ces cordons autant de fois qu'il y aura de Villes qui auront eu cet avantage, à moins que le projet de l'extirpation n'ait été exécuté avec ſuccès dans tous les Villages, & même dans tous les Hameaux qui feront à ſa portée.

Ces cordons diminueront en nombre, mais augmenteront d'étendue à proportion du progrès de l'extirpation, & ſe réduiront à un ſeul lorſque tout un royaume aura été exactement purgé de tout le venin variolique.

LXXVI. Les gardes qui les formeront ne laisseront passer aucune personne qui aura des marques récentes de variole; & comme il est à craindre que toutes les autres ne portent dans leur sein un germe variolique prêt à se développer, n'en recèlent des semences dans leurs habits, dans leurs voitures; comme ces semences peuvent être renfermées dans les marchandises, dans les denrées qu'on voudra introduire, comme les lettres peuvent en contenir, les gardes arrêteront indifféremment tout le monde, forceront tout le monde ou à faire, dans des espèces de lazarets, un séjour de plus de trois mois, ou à souffrir qu'ils soient exactement purifiés par des bains, par des lotions & des parfums appropriés. Leurs hardes, leurs voitures, les marchandises, les denrées seront également purifiées par des fumigations & des lotions. Il n'y aura d'exemptions pour personnes, pas même pour les couriers ordinaires & extraordinaires; ils seront parfumés, fumigés & lavés, & toutes leurs lettres, leurs dépêches, seront exposées au moins à la vapeur du vinaigre brûlé (73).

---

(73) *Voyez*, l'Histoire de la Petite-Vérole de M. Paulet, pag. 366 & suiv., les Mémoires de MM. Rast & Le Camus.

LXXVII. La ſeule expoſition de tant de précautions à prendre, fait ſentir, comme je l'ai annoncé, les embarras inſéparables de leur multitude, & l'impoſſibilité morale du projet dont l'accompliſſement les exige. Auſſi, quoiqu'elles ſoient toutes ou preſcrites par les auteurs de ce projet, ou conſéquentes à leurs principes, quelques-uns d'entre eux ſe ſont-ils reſtreints à n'exiger de ces barrières que du côté où des nouvelles sûres auroient averti du danger qui ſeroit à redouter par la réalité du règne de la variole, à demander qu'on donne avis aux directeurs des poſtes, des traites & des voitures publiques, des endroits hors du royaume dont la communication eſt à craindre, & que, d'après ces renſeignemens, ils ſoient obligés de timbrer les lettres & les marchandiſes du mot *ſuſp.* afin qu'arrivées à leur deſtination, on ne les ouvre qu'avec précaution, on les brûle, on les purifie exactement (74) : mais, même en admettant ce correctif, peut-on n'être pas frappé de l'embarras énorme qui réſulte de tant de précautions à prendre, & de l'impoſſibilité morale

(74) *Voyez* l'ouvrage cité par M. Paulet, pag. 366 & ſuiv.

de les voir priſes avec l'exactitude néceſſaire?

LXXVIII. C'eſt cette impoſſibilité qui les rendra néceſſairement inſuffiſantes, & conſéquemment inutiles.

Une ſeule lettre, un ſeul ballot de marchandiſes, une ſeule perſonne qui recéleront des ſemences varioliques, n'a qu'à échapper à la vigilance des prépoſés; le correſpondant qui recevra cette lettre ou cette marchandiſe, l'hôte qui accueillera cette perſonne, n'a qu'à négliger de parfumer les unes, n'a qu'à communiquer ſans circonſpection avec l'autre, & voilà la variole régénérée dans l'endroit d'où elle avoit été bannie.

Les directeurs chargés de timbrer quelques lettres & quelques marchandiſes des lettres *ſuſp.* n'auront qu'à oublier de leur imprimer cette marque, & le danger dont elle devoit avertir étant méconnu, peut ſe réaliſer.

Que de correſpondans ne faudroit-il pas dans les pays étrangers, pour être inſtruit à propos? S'ils ſont négligens, leurs avis arriveront trop tard; &, quelque exacts qu'ils ſoient, la maladie aura pu franchir la barrière long-temps avant que les ordres de l'arrêter aient été expédiés.

L'inſuffiſance, l'inutilité de ces précautions,

ſont donc évidentes. Celles des autres ne ſont pas moins démontrées.

LXXIX. Si l'on ſe décidoit à former des cordons de troupes, il faudroit qu'ils fuſſent aſſez ſerrés, pour qu'il n'y eût pas un ſeul point de la circonférence du pays à préſerver que l'infection pût percer ; il faudroit que les gardes fuſſent aſſez vigilans pour arrêter tous ceux qui ſe préſenteroient à la frontière, aſſez nombreux pour réſiſter à la force de ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre aux épreuves exigées, aſſez déſintéreſſés pour ne jamais ſe laiſſer ſéduire par l'éclat de l'or, même par celui de quelques pièces de la plus petite monnoie.

Il faudroit que toutes les épreuves fuſſent faites avec une exactitude portée juſqu'au ſcrupule, que les ſéqueſtres de cent jours fuſſent obſervés avec la plus grande rigueur ; & peut-on raiſonnablement compter ſur cette vigilance, ſur cette fidélité, ſur cette exactitude ?

Il y aura des denrées, des marchandiſes que les épreuves détérioreroient, dont le retard dans les expéditions diminueroit la valeur ; il y aura des dépêches, des correſpondances dont l'importance, dont la célérité ſont indiſpenſablement néceſſaires à la

ſortune des particuliers, au bien de l'Etat. Les épreuves auxquelles on doit ſoumettre les perſonnes, ſont ſi déſagréables, qu'en réfléchiſſant à tous les inconvéniens qui réſulteroient de toutes ces précautions, on ne peut douter que l'induſtrie ne mît tout en œuvre pour les éluder, & qu'elle n'y réuſsît ſouvent. Dès-lors peut-on n'en pas ſentir l'inſuffiſance & l'inutilité?

LXXX. Des certificats pris dans les lieux du départ, tant des hommes que des marchandiſes, & par leſquels il ſera conſtaté que la variole n'y règne pas, pourront rendre ces précautions moins néceſſaires. Les partiſans de l'opinion que je combats regardent cette reſſource comme ſuffiſante, pour raſſurer contre toutes les craintes poſſibles. Il faudra que ces certificats ſoient pris, non-ſeulement dans l'endroit du départ, mais encore dans tous ceux où les marchandiſes auront pu être déchargées & rechargées, où les voyageurs auront fait le ſéjour le plus court, où ils ſeront même ſeulement paſſés : d'ailleurs quelle confiance méritent la plupart des certificats? Diſons-le avec franchiſe & avec douleur : quiconque connoît les hommes, ſait que pluſieurs certificats ſont donnés avec légéreté,

arrachés à la complaiſance. Ceux dont il ſeroit queſtion dans ce cas-ci, partiroient de mains toujours inconnues, &, par cette conſidération ſeule, pourroient ſouvent être faux & ſeroient toujours ſuſpects.

Il faudroit que ceux qui les donneroient fuſſent tous convaincus de leur importance; que le plus grand intérêt de l'humanité fermât leur cœur aux ſentimens de tout autre intérêt. Ce ſeront des étrangers qui n'auront d'autre relation avec le royaume, que celles d'un commerce utile à eux-mêmes ou à leur patrie. Qu'on réfléchiſſe, & qu'on décide ſi des certificats peuvent raſſurer.

LXXXI. L'examen de toutes les précautions à prendre pour ſe préſerver de la contagion étrangère [LXXV à LXXX], démontre donc leur inſuffiſance & leur inutilité; leur énumération a prouvé l'impoſſibilité de les prendre toutes. Le projet dont l'exécution dépend de l'exactitude de ces précautions, eſt donc moralement impoſſible. Il faudroit, pour que ce projet pût inſpirer de la confiance, qu'on pût ſe paſſer de ces précautions; que tous les Souverains de l'univers, ſe liguant contre la variole, fiſſent tous, & en même temps, exécuter dans leurs Etats reſpectifs

les réglemens dont j'ai rapporté les dispositions [LXIII]. M. Paulet a senti la nécessité de ce concert de toutes les Puissances (75). Mais peut-on se flatter qu'il ait jamais lieu? Supposons cependant qu'une conformité d'opinions l'eût favorisée, une paix universelle pourroit seule en assurer l'efficacité ; il faudroit même qu'elle durât plusieurs années : si l'intérêt venoit à la rompre avant la consommation de l'extirpation de la variole, à quoi auroit servi tout ce qu'on auroit fait?

LXXXII. Tous les partisans de ce projet ont senti la force de ces remarques, prévu les conséquences qu'on pouvoit en tirer; ils ont cru les affoiblir & répondre à tout, en disant :

Quand il arriveroit que par le défaut du concours des Souverains, que par la négligence des préposés aux frontières, que par l'inexactitude des épreuves, la variole se fît jour dans un pays d'où elle auroit été expulsée, on seroit sûr d'en arrêter les progrès par les moyens imaginés & désignés [LXIII]. Pour empêcher qu'elle ne se répande, il suffira que

---

(75) Histoire de la Petite-Vérole, page 321 du 1er volume.

dans chaque ville, dans chaque bourgade ou village, on ſoit aux aguets, de manière qu'étant inſtruit du moment de l'apparition de cette maladie, on ſe ligue contre l'ennemi commun (76).

LXXXIII. Je pourrois d'abord, pour toute réponſe, renvoyer aux réflexions que j'ai fait faire ſur le peu de confiance qu'on doit donner à tous ces moyens [LXV à LXXII]. Mais je trouve dans l'état des villes d'où la variole auroit été complettement expulſée, dans ce qui ſe paſſe journellement ſous nos yeux à l'égard des réglemens les plus intéreſſans, des motifs bien capables de faire ſentir juſqu'à quel point les partiſans de l'extirpation de la variole ſe font illuſion dans cette circonſtance.

LXXXIV. Il eſt dans la nature de l'homme de n'être ému que par les objets préſens, ou qui frappent ſouvent leurs ſens. La rareté des circonſtances où ils ſe repréſentent, les font perdre de vue; & ſi ces objets ont, dans l'occaſion, excité la vigilance des magiſtrats, donné lieu à des réglemens de police, ces

---

(76) M. Paulet, dans ſon Avis au Public ſur ſon plus grand intérêt, pag. 65 & ſuiv..

réglemens, oubliés peu à peu, ne ſont remis en vigueur qu'après qu'il s'eſt écoulé un temps conſidérable depuis le moment où le beſoin s'en eſt fait ſentir de nouveau. C'eſt ce qui arriveroit infailliblement à l'égard des villes & ſur-tout des villages, ſi jamais on étoit parvenu à en extirper la variole; cet oubli ſeroit même d'autant plus complet, qu'il y auroit plus de temps que cette maladie auroit été extirpée, & le mal auroit déjà fait les plus grands progrès long-temps avant qu'on eût peut-être penſé à les arrêter, & long-temps avant qu'on eût pu employer avec exactitude les précautions autrefois ordonnées pour s'oppoſer à ſes ravages.

LXXXV. Cet inconvénient auroit des conſéquences d'autant plus terribles, que la ville auroit été plus complettement déſinfectée & depuis un plus grand nombre d'années. Le nombre de ceux qui n'auroient pas eu la variole ſeroit alors ſi conſidérable, qu'il ne ſe trouveroit peut-être perſonne pour mettre en vigueur les réglemens à ſuivre; que la crainte empêcheroit tout le monde d'approcher les malades; que la diſpoſition à contracter la maladie, multiplieroit ceux-ci à l'infini; & que les médecins eux-mêmes n'étant point

exercés à traiter la variole, ſur laquelle ils n'auroient plus que des connoiſſances théoriques, n'apporteroient que des ſoins timides de la plus dangereuſe conſéquence. Ces villes qu'on auroit ſi ſcrupuleuſement délivrées du mal qui leur enlevoit à la longue un dixième de leurs habitans, en perdroit probablement alors un nombre indéfini & très conſidérable; elles ſe verroient expoſées aux mêmes malheurs qu'ont éprouvés les pays où la variole a paru pour la première fois, ou n'y eſt rentrée qu'après pluſieurs années. Elle coûta la vie à plus de vingt mille hommes en Iſlande, à ſa première apparition; elle fit périr cinq cents vingt-huit perſonnes, preſque toute la jeuneſſe de Bergen, en 1749, où elle ſe déclara après en avoir diſparu pendant ſept ans (77).

On ne peut donc pas raiſonnablement ſe raſſurer contre les malheurs qui ſuivroient le retour de la variole dans les villes déſinfectées, par la [LXXXIV] certitude d'en arrêter rapidement les progrès; & ceux-ci ſeroient néceſſairement d'autant plus funeſtes,

(77) *Voyez* page 183 de l'Hiſtoire de la Petite-Vérole de M. Paulet, où cet auteur cite l'Hiſtoire de Norwege, par Eric Pentopidan.

qu'il ſe ſeroit écoulé plus de temps depuis le moment de la déſinfection.

LXXXVI. Se raſſureroit-on ſur le peu de probabilité de la contagion étrangère, par la conſidération du petit nombre de points par leſquels elle pourroit rentrer dans le royaume? Mais il me ſemble qu'on s'abuſe, quand on prétend que la vigilance du Gouvernement pourroit négliger de ſe porter ſur celles des frontières qui ſont formées par des chaînes de montagnes élevées, puiſque la contrebande trouve bien le moyen de les franchir; qu'elle pourroit également ne pas s'occuper des côtes, vu que les quarantaines, exigées de tous les vaiſſeaux qui viennent des lieux ſuſpects, mettent à l'abri de cette contagion. Mais ces quarantaines feroient inſuffiſantes à l'égard d'une maladie contagieuſe dont la ſemence réſiſte à l'air pendant cent jours [LVI]; mais ces quarantaines n'ont lieu que ſur les côtes de la Méditerrannée & pour les vaiſſeaux qui viennent du Levant. Quoique cette région ſoit celle d'où, ſelon toute apparence, la variole nous a été apportée, elle n'eſt pas la ſeule qui puiſſe nous la communiquer à préſent. Cette maladie s'eſt, pour ainſi dire, naturaliſée par-tout, & nous ſommes menacés de

de la voir rentrer par tous les points de la circonférence du royaume. La certitude de ce danger, eſt ce qui rendra toujours le projet de l'extirpation de la variole impraticable & illuſoire.

LXXXVII. Je veux cependant qu'on parvienne à le réaliſer : tous nos concitoyens seront-ils, après ce ſuccès, à l'abri pour toujours de la contagion variolique ? Il faudra donc qu'ils ne ſortent jamais de leurs pays, ni pour leur inſtruction, ni pour aucune affaire de commerce; il faudra que la néceſſité de repouſſer par la force, de prévenir ou punir des injuſtices, ne les oblige jamais à ſuivre les étendarts de la patrie dans des pays étrangers; il faudra que l'ambition n'engage jamais des voiſins injuſtes à faire une invaſion dans le royaume : car, dans tous ces cas-là, nos concitoyens ſe trouveroient expoſés à la contagion, qui ſeroit d'autant plus redoutable pour eux, qu'ils ſeroient moins en garde contre elle; d'autant plus dangereuſe pour l'Etat, que la plus grande partie des ſoldats, que même preſque tous, ſi le projet de l'extirpation avoit été conſommé depuis longtemps, ſeroient expoſés à contracter la variole. Dans ces circonſtances, cette cruelle

maladie pourroit elle ſeule détruire des armées entières & enlever à l'Etat ſes défenſeurs.

Prétendroit-on ,que j'exagère les conſéquences, les difficultés de ce projet ? Mais dès qu'il eſt certain, d'après les auteurs mêmes de ce projet, qu'un atôme de ſemence variolique ſuffit pour donner la variole, que cette ſemence s'attache à tout, peut être inviſible & portée d'un bout du monde à l'autre, conſerve ſon activité meurtrière pendant un temps conſidérable, même expoſée à l'air, on aura néceſſairement à redouter la négligence, l'inexactitude des prépoſés contre ſa contagion, l'inſuffiſance des moyens employés contre elle.

LXXXVIII. Sous quelque point de vue qu'on enviſage donc ce projet, il n'eſt point fait pour raſſurer contre les dangers de la variole. Sa poſſibilité phyſique n'eſt pas prouvée de manière à ne laiſſer aucune crainte de la voir naître ſpontanément parmi nous, ſans que la contagion l'ait produite [IV à XLII]. Son impoſſibilité morale eſt portée juſqu'à la démonſtration par l'inſuffiſance, par la difficulté, par les inconvéniens des précautions à prendre pour opérer cette extirpation [LVIII à LXXXVII]. L'exemple des ſuccès obtenus contre la lèpre, le mal-des-ardens, le feu

Saint-Antoine & la peſte, ne peut autoriſer l'eſpérance d'y parvenir par les moyens qu'on a employés contre ces maladies : le projet qui a pour objet d'extirper la variole eſt enfin moralement impraticable, cette extirpation moralement impoſſible.

LXXXIX. Ce projet annonce dans ſes auteurs, dans ſes partiſans, des vuès patriotiques bien louables ; mais on peut l'aſſimiler à celui de la paix perpétuelle, imaginé par le reſpectable Abbé de Saint-Pierre ; ſon exécution eſt même encore plus difficile. L'univers eſt partagé entre une quarantaine de Souverains ; que ces quarante hommes, qu'on peut ſuppoſer plus éclairés que les autres, impoſent ſilence à toutes leurs paſſions, & le rève du bienfaiſant Abbé ſera réaliſé. Il faudroit que plus de cent millions d'hommes commendaſſent aux leurs, & fuſſent à l'abri des ſéductions de leur cœur (78), pour extirper réellement la variole.

(78) On avoit dit à l'abbé de Saint-Pierre, que le cardinal de Fleury avoit goûté ſon projet. Il y ajouta cinq articles & le préſenta à cette Eminence. Elle lui répondit : « Monſieur, vous en avez oublié un eſſen- » tiel ; il faut envoyer une troupe de Miſſionnaires pour

Félicitons donc les auteurs de ce projet, ſur les motifs qui les leur ont dictés; mais ne nous laiſſons pas éblouir par leurs promeſſes. La variole eſt très redoutable; attachons-nous à diminuer les riſques qu'elle nous fait courir, par l'uſage des moyens que l'obſervation & l'expérience nous ont fait connoître : tout dépend de ne pas nous tromper ſur le choix à en faire : c'eſt à déterminer ceux qui méritent notre confiance, que je vais m'appliquer dans la ſeconde Partie de ce Mémoire.

» y préparer le cœur & l'eſprit des Princes contrac-
» tans. » On pourroit dire aux partiſans de l'extirpation : *Il faut envoyer une armée de Prédicateurs pour diſpoſer le cœur & l'eſprit à l'admettre.* Anecd. Littéraires, Paris, 1750, deuxième vol. page 447.



SECONDE PARTIE.

XC. LA variole n'eſt point dangereuſe par elle-même, mais ſeulement par les circonſtances dans leſquelles elle ſe déclare, par des cauſes qui lui ſont abſolument étrangères, & qui, ſouvent, en altèrent la bénignité [CIII]. Preſque tous les hommes ſont néceſſités à la contracter (79). On peut ne la plus craindre

(79) Les anti-inoculateurs ſe ſont efforcés de perſuader que le nombre de ceux qui n'étoient pas ſuſceptibles de prendre la variole, étoit très grand. Ils s'étayent de celui des perſonnes qui meurent ſans l'avoir eue; mais, comme il eſt une infinité de gens dont la vie eſt très courte, leur raiſonnement n'eſt pas concluant, & d'autant moins qu'on a beaucoup d'exemples de gens qui ont pris cette maladie dans un âge très avancé. On lit dans la Gazette ſalutaire, année 1770, nº 28, qu'un payſan du bailliage de Loſgawen Minnen l'a eue à 108 ans; & dans la même Gazette, année 1772, nº 36, qu'un nommé Mathurin Lapeyre, tailleur pour femme, en a été attaqué à l'âge de 94 ans. Nous avons vu à Dijon le R. P. Pacot de l'Oratoire la prendre à plus de 80 ans; & M. Thiery, avocat général, ainſi que mademoiſelle ſa ſœur, en mourir dans un âge très avancé.

après l'avoir eue, parce qu'il eſt extrêmement rare qu'elle attaque deux fois le même ſujet [ ]. Elle ſe communique aiſément par contagion.

XCI. L'obſervation & l'expérience ont révélé ces vérités importantes preſque dès les premiers inſtans de l'apparition de la variole. Le laps du temps n'a fait qu'ajouter à leur authenticité; & la découverte des moyens capables d'affoiblir les dangers de cette maladie, a été l'effet de l'impreſſion qu'elles ont faite ſur l'ame tendre des parens alarmés par les ravages cruels & fréquens dont ils étoient les témoins.

Il ſe ſont dit à eux-mêmes, puiſqu'on doit prudemment regarder la variole comme inévitable, puiſqu'on ne l'a preſque jamais deux fois, puiſqu'il eſt des circonſtances où elle eſt très peu dangereuſe, & qu'au moyen de la contagion de cette maladie on peut la faire naître à volonté, mettons à profit cette facilité; étudions les occaſions favorables à ſa bénignité; ne les laiſſons pas échapper quand nous les aurons reconnues. La variole, qui feroit courir les plus grands riſques à nos enfans ſi nous confions au hazard le ſoin d'en déterminer le développement, ceſſera d'être

dangereuſe, ſi nous la forçons à paroître dans le moment où rien ne peut altérer ſa ſimplicité.

XCII. De ce raiſonnement à la découverte des moyens de ſe procurer cet avantage, l'intervalle ne pouvoit qu'être très court. Auſſi fut-il bientôt franchi; & par-tout où la variole ſe naturaliſa, l'on vit des pères employer différens moyens pour la communiquer à leurs enfans, dans le temps où ils crurent qu'ils eſſuieroient cette maladie ſans danger.

L'obſervation fut leur guide. Ils voyoient que ceux qui approchoient les variolés contractoient ordinairement la variole quand ils ne l'avoient pas eue; &, pour la faire prendre à leurs enfans, ils les conduiſirent près des malades, les obligèrent à reſter dans leurs chambres, à manger, à jouer avec eux, & quelquefois même les firent coucher dans le même lit.

XCIII. Ce n'étoit là que l'enfance de l'art de communiquer la variole. L'expérience ne tarda pas à faire ſentir l'imperfection de cette méthode, à laquelle je donnerai le nom de cohabitation. Et les pères capables de réfléchir reconnurent bientôt qu'elle étoit ſouvent inefficace; & que ſouvent la variole qui en étoit

l'effet, n'avoit pas toujours le caractère de bénignité qui faisoit l'objet de leurs desirs.

A ces réflexions, vinrent se joindre les lumières que donne l'observation sur l'efficacité contagieuse du pus & des croûtes varioliques, appliquées immédiatement à la surface du corps. Elles décidèrent à mettre à profit la fécondité de cette espèce de semence ; & la méthode connue sous le nom d'inoculation, fut substituée à celle de la cohabitation.

Ce fut d'abord par l'application de ce pus & de ces croûtes sur quelques parties du corps, que l'on commença à la pratiquer. Ce moyen ne réussissant pas toujours, les uns cherchèrent à rendre son effet plus sûr, en ouvrant les pores par de fortes frictions (80); les autres, en amollissant la peau par des fomentations émollientes (81). L'expérience augmen-

(80) Cette manière d'inoculer est en usage, de temps immémorial, dans la principauté de Galles. Recueil sur l'Inoculation, Paris, 1756, page 69. Elle l'est également en Irlande. Histoire de la Petite-Vérole, de M. Paulet, page 204 du 1er vol.

(81) En Circassie, suivant M. Paulet, page 206 de l'ouvrage & du vol. cité, on enveloppe pendant trois jours les cuisses & les jambes de linges trempés dans une décoction émolliente, ensuite on frotte ces parties avec des croûtes varioliques en poudre.

tant ſucceſſivement les connoiſſances, on facilita l'introduction du levain contagieux par des incisions, par des piqûres, par des plaies ſuperficielles faites au moyen du véſicatoire (82). Il eſt des peuples qui l'ont introduite dans le nez; il en eſt qui l'ont portée juſques dans l'eſtomac.

XCIV. Les médecins, avant le commencement de ce ſiècle, n'avoient aucune con-

(82) En Circaſſie, en Grèce & dans l'Inde, on inocule par des inciſions & par des piqûres; les unes & les autres ſont très ſuperficielles. Les inoculations ont été faites pendant long-temps en Angleterre & dans toute l'Europe par inciſion : on en a pratiqué quelques-unes en enlevant l'épiderme avec un véſicatoire, & recouvrant la plaie de coton imprégné de pus variolique. Mais, depuis 1763, la méthode des piqûres eſt celle qui eſt le plus en uſage.

Les Chinois introduiſent dans le nez de petits tampons de coton, chargés de croûtes de variole en poudre, mêlée à un peu de muſc. On a fait un eſſai de cette méthode à Londres ſur un priſonnier de Neugaltz, & les effets qu'elle produiſit ont engagé à la proſcrire.

C'eſt à Conſtantinople qu'on a imaginé de faire avaler des croûtes varioliques; mais cette méthode a été peu accueillie, par rapport aux accidens que cauſoit l'impreſſion des molécules contagieuſes ſur l'eſtomac.

noiſſance de l'inoculation, & ils avoient plutôt toléré qu'adopté la méthode de la cohabitation, principalement ſuivie par le peuple. Mais depuis 1717, les moyens de diminuer les dangers de la variole, en la forçant à ſe développer quand on le veut, ſont devenus l'objet des réflexions de tous les médecins animés de l'amour du bien public. Les ouvrages de Timoni & de Leduc, les expériences tentées en Angleterre, le compte qu'en a rendu M. Jurin, & une infinité d'autres écrits faits pour & contre l'inoculation, ont ouvert tous les yeux ſur le mérite de cette découverte. On a apprécié les différentes méthodes; on en a imaginé de nouvelles; &, en ramenant l'inoculation à la ſimplicité avec laquelle la pratiquoient les femmes Grecques à Conſtantinople, Suton eſt parvenu à lui donner un degré de perfection qui augmente beaucoup ſes avantages (83).

(83) Les avantages de la méthode Sutonienne ne conſiſtent cependant pas ſimplement dans les piqûres, mais dans l'attention qu'il a de faire reſpirer un air libre à ſes malades, & dans l'uſage des purgatifs antimoniaux, mercuriels, qu'il adminiſtre à très petite doſe, non-ſeulement pendant la préparation

XCV. Les ſuccès ſoutenus de cette découverte, & qui chaque jour lui font de nouveaux partiſans, ne permettent plus de la regarder avec indifférence; & dès qu'il eſt certain qu'on peut diminuer les dangers de la variole en accélérant ſon développement, dès que, malgré les ſuffrages nombreux qu'a obtenus l'inoculation, il eſt encore des médecins & une grande partie du public qui lui préfèrent la méthode de la cohabitation, il eſt intéreſſant de décider à laquelle des deux on doit donner la préférence. Peut-on ſe contenter d'expoſer ſeulement à la contagion les perſonnes auxquelles on veut faire prendre la variole, ou faut-il pratiquer ſur eux l'inoculation? C'eſt le problême important que je vais tâcher de réſoudre.

XCVI. Quelle que ſoit la méthode qu'on emploie, c'eſt le levain variolique qu'on cherche à introduire dans la maſſe humorale, & l'objet qu'on ſe propoſe eſt de donner une variole bénigne. Celle des deux méthodes qui

---

des ſujets, mais encore pendant l'intervalle de l'inoculation à la fièvre d'éruption; & ſa méthode a été adoptée & perfectionnée par Dymſdale. *Voyez* la traduction de ſon ouvrage par M. Fouquet, en 1772.

rendra l'introduction de ce levain plus certaine, & qui raſſurera davantage contre les complications capables d'altérer la ſimplicité de la variole, d'où dépend ſa bénignité, ſera donc celle qui méritera la préférence. Ainſi, pour donner la ſolution du problême que j'entreprends de réſoudre, il faut déterminer laquelle, de la cohabitation ou de l'inoculation, peut introduire plus sûrement le levain variolique, & expoſe le moins aux complications qui rendent la variole dangereuſe.

XCVII. L'obſervation ne peut donner aucune lumière ſur la première partie de ce problême; car, ſi l'on voit fréquemment des perſonnes qui, après avoir été expoſées à la contagion, n'ont point alors contracté la variole & l'ont priſe lorſqu'elles s'y attendoient le moins, on voit auſſi que l'inoculation a quelquefois manqué ſon effet ordinaire, & que des ſujets infructueuſement inoculés, ont eu par la ſuite la maladie qu'on avoit inutilement tenté de leur donner.

Le calcul des uns & des autres de ces faits, pourroit ſeul donner des termes de comparaiſon déciſifs; & ces calculs n'ont pas été entrepris, & ſont même impoſſibles à faire.

Mais, ſi l'on eſt forcé de renoncer au ſecours

de l'obſervation pour s'aſſurer du degré de certitude de ces deux méthodes, on peut y parvenir en ſe rendant attentif à la manière dont s'opère l'infection dans l'une & dans l'autre. L'on reconnoît alors que ſi toutes les deux ne donnent pas toujours la variole, la cohabitation doit la communiquer plus rarement que l'inoculation; qu'ainſi elle eſt moins sûre dans ſon effet.

XCVIII. Il n'y auroit pas le plus léger doute à former ſur cet objet, ſi, comme le prétendent les partiſans de l'extirpation de la variole, l'air n'étoit jamais le véhicule du germe variolique; car, l'infection par la cohabitation ne pouvant avoir lieu qu'au moyen du contact du pus ou des croûtes des variolés, il ſuffiroit de faire obſerver que ce contact ne peut pas auſſi sûrement favoriſer l'introduction du levain contagieux, que l'inſertion opérée par l'inoculation.

Je me garderai bien de tirer avantage d'un principe dont j'ai démontré la fauſſeté; [XVI à XL.] j'admettrai donc qu'un ſujet expoſé à la cohabitation peut recevoir le levain variolique par la voie de la reſpiration & de la déglutition, & par celle de la peau. Mais je vais prouver que, malgré la multipli-

cité de ces voies, les effets de la cohabitation, relativement à l'introduction de ce levain, sont infiniment moins sûrs que ceux de l'inoculation.

XCIX. Dans la première de ces méthodes, l'air peut, il est vrai, introduire les semences de variole par la bouche & par le nez, les porter sur la membrane qui tapisse l'intérieur des narines, la bouche, l'arrière-bouche, l'œsophage, la trachée-artère & le poumon; il peut les mêler à la salive & les introduire dans l'estomac par la déglutition; mais, quoiqu'il s'en charge, il les abandonne facilement, & il est possible que l'air ne soit inspiré ou avalé, qu'alors qu'il s'en est dépouillé à la rencontre de quelque corps que ce soit. D'ailleurs, quand bien même il les auroit conservés, il est possible que les molécules varioliques, après avoir été déposées sur les parties que l'air contagieux aura touchées, soient rejetées par l'expiration [XXIV], par l'expectoration, par la sputation, & par l'expulsion de la morve.

Le levain variolique peut encore être déposé sur les alimens & introduit avec eux dans l'estomac; mais les substances alimentaires peuvent l'envelopper de manière à

empêcher ſon effet. La digeſtion peut le dénaturer en changeant le mode qui le rendoit contagieux; il peut, enfin, être expulſé avec les matières fécales.

Quoique la reſpiration & la déglutition ſoient donc, ſuivant la remarque de Van-Swieten, (84) les voies par leſquelles la variole ſe communique le plus aiſément, elles peuvent ſouvent ouvrir inutilement une route au levain variolique; & la cohabitation, dont l'efficacité eſt relative aux degrés de poſſibilité de l'infection par ces différentes voies, n'eſt donc pas sûre dans ſes effets; elle le paroît encore moins quand on la conſidère comme introduiſant ce levain par les pores de la peau.

C. Cette introduction exige de la part des pores une diſpoſition à abſorber les molécules varioliques, &, de la part de celles-ci, qu'elles ſoient appliquées aſſez long-temps pour qu'elles puiſſent ſe frayer un paſſage à travers ces pores.

Mais, dans la méthode de la cohabitation, ce n'eſt que ſur des parties découvertes que le levain variolique peut s'appliquer, & les pores de ces parties étant ordinairement très reſſerrés, ſont peu diſpoſés à l'admettre : la

(84) Pag. 25 du cinquième vol. des Comm. ſur les Aphoriſmes de Boerhaave.

durée de leur application pourroit balancer la résistance que leur oppose l'astriction de ces pores, & cette durée peut rarement être assez prolongée. Les frottemens, les lotions fréquentes, auxquels les parties découvertes sont exposées, peuvent enlever les molécules de ce levain, avant que leur séjour sur ces parties ait été assez long pour en favoriser l'absorption par les pores.

Toutes ces possibilités, auxquelles se réunissent les plus grandes probabilités, prouvent donc que, dans la méthode de la cohabitation, le hasard préside à l'introduction du levain variolique, & conséquemment qu'elle est peu sûre dans son principal effet. L'inoculation l'est-elle davantage? Il est, à ce qu'il me semble, facile de le démontrer.

CI. On peut réduire à deux espèces les méthodes employées pour inoculer. Dans l'une, on se contente d'appliquer des molécules varioliques à la surface du corps, mais sur une partie dont le contact de l'air n'ait pas desséché, durci la peau, & à leur préparer une issue par les pores, à l'aide des frictions ou des fomentations émollientes.

Dans l'autre, on ouvre, on soulève ou l'on enlève l'épiderme, pour porter immédiatement

tement le levain variolique à l'orifice des vaiſſeaux abſorbans.

Dans toutes deux, au moyen d'un appareil convenable, on maintient pendant un temps aſſez long ce levain appliqué à la partie, aux vaiſſeaux par leſquels il doit être abſorbé.

Cette attention d'en prolonger l'application doit néceſſairement favoriſer davantage ſon introduction par ces deux méthodes, que par celle de la cohabitation. Le choix d'une partie ſur laquelle l'air a eu peu d'action, la préparation par les frictions ou par les fomentations, aſſurent encore la prééminence à la première ſur celle-là ; mais la ſeconde eſpèce d'inoculation en a encore bien davantage, puiſque, en la ſuivant, on ouvre les vaiſſeaux cutanés qui doivent tranſmettre le levain variolique, on enlève, on écarte la cuticule qui, dans l'état ordinaire, rétrécit ou bouche en partie leur orifice externe & gêne l'abſorption, que la plaie faite à ces vaiſſeaux préſente aux molécules contagieuſes une iſſue ſi facile, que leur introduction eſt certaine, & que la ſeule circonſtance où elle pourroit ne pas avoir lieu, ſeroit celle où le ſang qui auroit coulé des plaies, auroit entraîné ces mo-

lécules ; mais ces plaies n'étant presque jamais sanglantes, l'inefficacité de l'insertion doit être excessivement rare.

CII. Quelle que soit donc la méthode par laquelle on pratique l'inoculation, l'introduction du levain variolique doit être plus certaine qu'en cherchant à la favoriser par la cohabitation, & la plus grande certitude de cet effet de l'inoculation doit lui mériter la préférence ; mais ce qui ne permet pas de la lui refuser, c'est qu'à l'avantage de pouvoir, par son moyen, saisir plus sûrement, pour donner la variole, l'instant où l'on a des raisons pour croire qu'elle sera bénigne, cette méthode réunit celui d'écarter toutes les causes qui pourroient causer des complications dangereuses, tandis que la méthode de la cohabitation fait courir le risque de plusieurs complications redoutables.

CIII. Tous les Médecins instruits conviennent que la variole est une maladie nullement dangereuse par elle-même, mais qui peut devenir funeste lorsqu'elle se déclare dans des circonstances peu favorables à sa bénignité.

Ces circonstances sont relatives à l'âge, au sexe, aux différens états du corps & de l'ame, aux préjugés, à l'éloignement des secours

néceſſaires, à la température des ſaiſons, au règne des épidémies, & à la nature de la partie à travers laquelle le virus variolique ſe ſera introduit.

L'on peut, dans la méthode de la cohabitation, ainſi que dans l'inoculation, mettre les variolés à l'abri des influences de pluſieurs de ces circonſtances; mais il en eſt contre leſquelles la première n'offre pas autant de reſſources que la ſeconde; il en eſt auxquelles la première expoſe néceſſairement, tandis que l'autre en garantit auſſi néceſſairement.

CIV. Dans toutes deux on eſt libre de choiſir, pour donner la variole, le premier âge, ou celui qui n'eſt pas encore aſſez avancé pour que la peau ne ſe prête pas convenablement à l'éruption, pour que l'altération des humeurs, la tenſion, la trop grande force ou la rigidité des ſolides, ne rendent point tumultueux ou inſuffiſant le mouvement inteſtin qui doit produire cette éruption. Soit qu'on ſe décide donc à faire prendre la variole par cohabitation ou par l'inoculation, l'on n'a rien à craindre de l'influence que l'âge peut avoir ſur l'événement.

CV. Les complications que pourroient cauſer les différens états des perſonnes du ſexe,

ne ſont pas davantage à redouter, dès qu'on a la liberté du choix du moment pour pratiquer l'une & l'autre de ces deux méthodes.

Cette liberté fait encore que la bénignité de la variole produite par l'une ou par l'autre, ne peut recevoir aucune altération conſéquente à l'effet des paſſions, puiſqu'on ſe gardera bien de les employer dans le trouble & dans l'agitation que les affections de l'ame pourroient cauſer.

CVI. Si les préjugés, en conſeillant un traitement peu convenable, rendent ſouvent la variole funeſte, il n'eſt pas poſſible qu'ils influent ſur celle qu'on fait prendre. Il a fallu, pour ſe déterminer à expoſer des perſonnes chéries à la contagion ou à les inoculer, il a fallu s'élever au deſſus de tant de préjugés, qu'il n'eſt pas à préſumer qu'on reſte alors aſſervi à ceux qui ont le traitement de la variole pour objet.

CVII. Cette maladie, qui ſouvent ſe guériroit par les ſeules reſſources de la nature, exige fréquemment des ſecours éclairés, des ſoins aſſidus que la tendreſſe ſeule peut engager à prendre.

Il eſt poſſible d'en être attaqué ſur mer, au milieu d'un camp ou d'une ville aſſiégée, dans

un pays étranger, où l'on feroit abfolument ifolé.

Il eft poffible que l'invafion imprévue de cette maladie force à s'arrêter dans une petite ville, dans un village, fans être à portée des gens exercés à gouverner cette maladie; l'éloignement feul de leur famille peut, en privant les malades des foins qu'anime la tendreffe, aggraver les accidens, & donner à une variole peu dangereufe un caractère de malignité. Mais, foit qu'on fe décide pour la cohabitation ou pour l'inoculation, les complications, que ces circonftances pourroient occafionner, ne font nullement à craindre.

CVIII. On fe met donc à l'abri des dangers que ces différentes circonftances pourroient décider, en adoptant indifféremment l'une ou l'autre de ces méthodes, & à leur égard l'inoculation ne préfente pas plus d'avantages que la cohabitation; mais la parité ceffe quand on les apprécie l'une & l'autre par la facilité qu'elles donnent de fouftraire les variolés aux autres caufes capables d'altérer la fimplicité de leur maladie.

CIX. En fe déterminant à communiquer une maladie, il faut être au moins moralement sûr qu'elle fera bénigne, & conféquemment on

ne doit ni inoculer, ni expoſer à la contagion de la cohabitation, ceux dont le tempérament, dont l'état des humeurs & des organes pourroient faire craindre que la variole ne fût fâcheuſe (85); mais ſi ces diſpoſitions vicieuſes ſont de nature à pouvoir être corrigées par le régime & par quelques remèdes dans un eſpace de temps plus ou moins long, on peut prendre ce parti en employant auparavant les moyens capables d'opérer ce changement. Mais dans

---

(85) Ce qui doit engager à prendre ce parti, eſt non-ſeulement la crainte de l'événement, mais encore parce que les révolutions de l'âge & des circonſtances peuvent ramener les ſujets à un état ſain, avant qu'ils ne prennent ſpontanément la variole. Cette remarque peut ſervir de réponſe à ceux qui apportent la néceſſité du choix des ſujets comme une preuve de l'inutilité de l'inoculation, parce que, diſent-ils, la variole naturelle ne ſeroit pas dangereuſe pour eux, & que l'inoculation, pour être utile, devroit être convenable aux ſujets mal-ſains. Leur raiſonnement ſeroit bon ſi les ſujets les plus mauvais ne pouvoient pas devenir bons; ſi ceux qui ſont dans l'état le plus deſirable ne pouvoient pas devenir mal-ſains, & être pris de la variole dans ces circonſtances déſavantageuſes; car, tant que l'un & l'autre ſeront poſſibles, il ſera néceſſaire d'inoculer les bons ſujets & de ne pas inoculer les mauvais.

ce cas la méthode de la cohabitation eſt moins avantageuſe que l'inoculation, & d'autant moins que l'état des ſujets exige de plus longues préparations.

En effet, dans la première on eſt néceſſité à profiter de l'occaſion d'un variolé dont la maladie ſoit bénigne, & cette néceſſité s'oppoſe à ce qu'on donne aux préparations la durée qu'exigeroit la réforme des diſpoſitions capables de rendre l'événement fâcheux.

Dans la ſeconde au contraire, comme on peut inoculer quand on le veut, à l'aide du levain variolique tenu en réſerve, on peut prolonger les préparations autant de temps qu'il eſt néceſſaire.

L'inoculation eſt donc, ſous ce point de vue, plus avantageuſe que la méthode de la cohabitation. Le ſeul cas où la différence ceſſeroit d'être ſenſible, ſeroit celui où, prévoyant depuis long-temps la poſſibilité de l'apparition d'une variole bénigne, on auroit depuis long-temps travaillé à rétablir la ſanté de ceux auxquels on ſeroit dans l'intention de faire prendre cette maladie par la cohabitation. Mais l'incertitude du moment où tout favoriſera l'exécution de ce projet, rend toujours cette

méthode moins avantageuſe à cet égard, que l'inoculation.

La crainte des complications que pourroient occaſionner la température des ſaiſons & le règne des épidémies, aſſure encore à cette méthode l'avantage ſur celle de la cohabitation.

CX. Pour mettre celle-ci en uſage, il eſt indiſpenſable que la variole règne, & dès-lors on n'eſt pas libre de choiſir la circonſtance d'une température convenable. Lorſque cette maladie règne, elle eſt preſque toujours épidémique, & les cauſes de ſon épidémie pourroient altérer ſa ſimplicité par des complications dangereuſes.

On peut, au contraire, ne pratiquer l'inoculation que dans une ſaiſon favorable, & dans un temps où il n'y a aucune épidémie redoutable.

Mais ce qui achève d'établir une diſparité frappante entre la méthode de la contagion & l'inoculation, diſparité toute à l'avantage de celle-ci, c'eſt la qualité des parties ſur leſquelles le levain variolique eſt dépoſé dans l'une & dans l'autre de ces méthodes.

CXI. Le levain variolique exerce avec plus d'énergie ſon activité ſur la partie à travers la-

quelle il a pénétré, que ſur toute autre. C'eſt une vérité reconnue de tous les médecins; elle ſert de baſe à un argument des partiſans de l'extirpation de la variole, contre la poſſibilité de l'infection de l'air par les molécules varioliques [XXII], & l'obſervation prouve que, ſi le dépôt de ces molécules s'eſt fait ſur des organes très nerveux, dont les fonctions ſont très intéreſſantes à la vie, les accidens ſont graves & ſouvent funeſtes [XXVII]; il en réſulte que, ſi dans la méthode de la cohabitation on n'eſt pas maître de diriger le levain variolique ſur la partie où l'on doit deſirer qu'il s'attache, & ſi l'inoculation en laiſſe la liberté, celle-ci doit expoſer à des complications moins fâcheuſes que celle-là, & conſéquemment être bien plus favorable aux vues qu'on ſe propoſe en les pratiquant.

Or, que fait-on lorſqu'on ſe décide à employer la méthode de la cohabitation? On place les ſujets dans les mêmes circonſtances que ceux qui prennent la variole par la contagion ordinaire. Ceux-ci la contractent par la voie de la reſpiration & de la déglutition, bien plus ſouvent que par celle de la peau [XXVII]; ceux-là ſeront donc expoſés à la prendre plutôt par ces voies dangereuſes que par l'autre. Le

hasard seul pourra empêcher que la variole qu'ils contracteront, ne soit accompagnée d'accidens fâcheux & souvent funestes [XXVII].

Mais en inoculant, c'est sur la peau, c'est dans un grand éloignement des organes dont les fonctions intéressent la vie, que l'on applique le levain variolique : son principal effet s'exerçant sur la partie qui l'a reçu, son action ne peut donner lieu à des complications dangereuses.

CXII. Quoique l'on puisse donc, par la méthode de la cohabitation, soustraire les variolés à l'influence périlleuse d'une partie des circonstances capables d'altérer la simplicité de la variole [CIV à CVII], elle ne peut pas rassurer contre le danger de toutes ces complications, parce qu'il est des causes de ces complications, contre lesquelles elle n'offre que de foibles ressources [CIX & CX], parce qu'il en est auxquelles cette méthode expose ceux pour lesquels on y a recours [CXI].

L'inoculation, au contraire, offre toutes les facilités possibles pour écarter l'influence de toutes les circonstances qui pourroient rendre la variole dangereuse [CIV à CVIII]; elle ne peut donner lieu par elle-même à aucune complication redoutable [CIX à CXI.]

Elle a donc à cet égard ſur la cohabitation des avantages frappans. J'ai fait voir qu'elle en avoit d'auſſi ſenſibles, relativement à la certitude de l'introduction du levain variolique [XCIX à CI]. Puiſqu'on doit la préférence à celle des deux méthodes, qui, par la certitude de ſon effet, donne plus de facilité à ſaiſir le moment favorable au développement de la variole ; puiſqu'on la doit à celle qui expoſe le moins aux complications capables de rendre cette maladie dangereuſe [XCVI], l'inoculation doit être préférée à la cohabitation.

CXIII. L'art de diminuer les dangers de la variole, étoit, pour ainſi dire, dans ſon enfance, lorſqu'on imagina celle-ci ; la tendreſſe ingénieuſe, éclairée par l'expérience, a inventé les différentes eſpèces d'inoculation, & cette découverte a été perfectionnée par près d'un ſiècle d'obſervations. Cette conſidération ſeule devroit ſuffire pour décider en ſa faveur tous les gens raiſonnables.

Que les noms ne nous faſſent pas illuſion. La méthode de la cohabitation eſt, de même que l'inoculation, une introduction du virus variolique ; c'eſt une véritable inoculation, mais moins sûre dans ſes effets, que celle qui en porte le nom ; c'eſt enfin la plus défectueuſe,

la plus dangereuſe de toutes celles qu'on a inventées. La pratiquer, c'eſt imprudence ; la pratiquer & décrier l'inoculation, c'eſt inconſéquence : c'eſt prendre un parti qui annonce au moins bien peu de réflexion.

CXIV. Quoique la variole ſoit probablement étrangère à notre climat, elle s'eſt naturaliſée parmi nous & dans l'univers entier, de manière à ne pas laiſſer l'eſpérance de la voir jamais ceſſer (*86*) ; on ne peut pas ſe flatter d'en opérer l'extirpation : je crois avoir porté juſqu'à la démonſtration, la preuve de l'impoſſibilité morale d'y réuſſir. Le ſeul parti que la prudence engage à prendre, eſt de travailler à diminuer les dangers dont la variole nous menace. On en recherche les moyens depuis douze ſiècles ; on s'eſt convaincu qu'en allant au devant de cette maladie, on la rend moins

---

(*86*) Van-Swieten, pag. 18 du cinquième vol. des Comm. des Aphor. de Boerhaave, en conſidérant que cette maladie eſt la même de nos jours qu'elle étoit du temps de Rhaſis, qu'un atome de matière variolique la reproduit, que ce levain conſerve ſa qualité contagieuſe pendant un temps indéterminable, dit qu'on a lieu de craindre qu'elle ne ceſſe pas de ſitôt d'affliger le genre humain. *Jure meritò metuendum videtur quod infeſtus adeò humano generi morbus non tam citò delendus ſit.*

dangereuſe. La méthode de la cohabitation & l'inoculation en offrent la facilité. Je viens de faire voir que celle-ci méritoit d'être préférée à la première ; n'héſitons donc pas à lui donner notre ſuffrage. Des écrivains, des ſavans, des philoſophes du premier ordre, ont répandu ſur cette découverte un jour ſi lumineux, qu'elle devroit être univerſellement approuvée. Mais la prévention s'oppoſe encore à ce que mes concitoyens lui donnent ſans réſerve la confiance qu'elle mérite. L'amour de la patrie m'engage à tenter en leur faveur quelques nouveaux efforts, & je leur dis avec confiance : Daignez, pour un moment, vous dépouiller des préjugés qui vous trompent ; parcourez avec moi les écrits des partiſans & des détracteurs de l'inoculation ; portez avec moi les yeux ſur tout l'univers, & j'oſe eſpérer que vous ſerez convaincus de la bonté, de l'importance de cette découverte.



TROISIÈME PARTIE.

CXV. DÈS que Miladi Montaigu, à ſon retour de Conſtantinople, eut fait connoître l'inoculation aux Anglois (87), il ſe fit dans les eſprits de ceux qui étoient faits pour l'apprécier, un mouvement qui donna lieu à des écrits pour & contre cette méthode.

L'on faiſoit prendre en inoculant, une maladie qu'on pouvoit regarder comme tôt ou tard inévitable, mais qui ne devoit pas ſe développer dans le moment où l'on ſe décidoit à la donner, qui pouvoit même avoir des ſuites funeſtes. La tendreſſe qui ne réfléchit pas, la piété qui ſouvent réfléchit trop peu, l'attache-

(87) Milord Montaigu étant ambaſſadeur à Conſtantinople en 1717, M. Maitland, ſon chirurgien, fut frappé des ſuccès de l'inoculation, & il inocula le fils aîné de ce Milord, qui eut une vérole très bénigne. Miladi, à ſon retour à Londres en 1721, fit inoculer par le même chirurgien, ſa fille alors âgée de quatre ans. Ce fut la première inoculation faite en Angleterre, & qui ouvrit les yeux ſur les avantages de cette découverte.

ment au ſyſtême de la prédeſtination, émurent, alarmèrent les parens qui n'étoient que tendres : les théologiens qui n'étoient que pieux, les prédeſtinatiens que leur opinion aveugloit (*88*), tous crurent voir dans l'inoculation, un attentat contre la vie des hommes, contre les décrets de la Divinité.

(*88*) Ce ſyſtême a plus de partiſans que l'on ne croit, & il ne m'appartient pas de le diſcuter. Mais quand ces MM. diſent que s'il eſt décidé que l'on doit avoir la variole dans un temps donné, il ne convient pas à l'homme de vouloir avancer le moment de ſon développement, ne peut-on pas leur répondre : Comme la découverte de l'inoculation étoit dans les décrets de la Divinité, eſt-ce aller contre ſes décrets que de s'en ſervir? & n'a-t-il pas également été prévu qu'un père, convaincu de la bonté de ce remède, en feroit uſage pour prolonger les jours d'un enfant qu'il chérit? Si quelqu'un tente Dieu, diſoit M. Chais, paſteur à la Haye, *dans ſon Eſſai Apologétique de l'Inoculation*, pag. 77, & M. Tiſſot *dans ſon Inoculation juſtifiée*, pag. 105 & ſuiv., ce ne ſont pas les inoculateurs; ce ſont ceux qui, loin d'admettre cette pratique, courent volontairement le riſque d'avoir une variole dangereuſe, en refuſant un moyen d'en diminuer le danger & que la Providence a fait connoître. Ils reſſemblent à ces malades qui, ſous le prétexte qu'ils doivent mourir ſi leur heure eſt venue, ne veulent prendre aucun remède.

A ces motifs ſi puiſſans pour enfanter des objections, vinrent ſe réunir l'intérêt de l'amour-propre, les prétentions de la rivalité. L'inoculation étoit une découverte nouvelle. Les gens de l'art qui aſpiroient à faire croire qu'ils ſavoient tout, auroient, en l'admettant, reconnu qu'il leur reſtoit quelque choſe à apprendre : la bonté, l'importance de cette nouveauté, pouvoient donner du crédit à ceux qui les premiers s'en étoient déclarés partiſans; il falloit la décrier pour maintenir l'opinion d'une ſcience ſans bornes, pour ne laiſſer aucun avantage à ſes rivaux.

De-là tant d'efforts pour s'oppoſer aux progrès de cette découverte. Si quelques-uns de ſes détracteurs agirent avec la candeur d'une ame timorée & véritablement alarmée par les malheurs dont l'inoculation leur paroiſſoit pouvoir êtrela cauſe, la plupart d'entre eux, par des déclamations artificieuſes, par des réticences adroites, par des aſſertions fauſſes, mais toujours répétées avec aſſurance, quoique toujours démaſquées, montrèrent que la paſſion ſeule conduiſoit leur plume (89).

---

(89) On peut en juger par les lettres de Wagſtaf, d'Olonde, d'Ouglas, dont on trouve des extraits dans

Mais

Mais l'indécence des manœuvres de ceux-ci ne fut pas toujours apperçue ; la bonne foi des autres la fit méconnoître, & les raisonnemens contre l'inoculation, firent pendant long-temps une assez forte impression sur le cœur qui sent & ne raisonne pas, pour balancer l'autorité des preuves de faits qui parloient en faveur de cette découverte : & il faut avouer que, dans les premiers temps, quelques assertions des partisans de l'inoculation & quelques événemens malheureux, parurent légitimer les

---

le Recueil sur l'Inoculation, à Paris 1756, pag. 277 ; par le Tableau de la Petite-Vérole, ouvrage de M. Cantwel, & par une infinité d'autres écrits que je ne cite pas, par ménagement & par considération pour leurs auteurs. On voit par-tout des raisonnemens captieux, des faits donnés comme vrais, qui ont été démontrés faux, une affectation à écarter tout ce qui pouvoit être favorable à l'inoculation & à accueillir tout ce qui peut être interprété contre elle ; & ce qui ne doit pas peu étonner, c'est de trouver dans des ouvrages postérieurs à ceux-ci & d'auteurs dignes d'estime à bien des égards, des faits rappelés comme certains, tandis que la fausseté en est évidente. Telle est, par exemple, l'épidémie de Boston, attribuée à l'inoculation, tandis qu'il a été prouvé que la variole commença à régner en mai, & qu'on n'inocula qu'au mois d'août.

craintes respectables des uns, autoriser les déclamations, les sarcasmes des autres.

CXVI. Il seroit absurde de se donner une maladie, quelque légère qu'elle fût, si l'on pouvoit raisonnablement se flatter de ne l'avoir jamais; si, après l'avoir essuyée, on pouvoit, sans pusillanimité, en craindre la récidive; & si le danger de l'attendre n'étoit infiniment plus grand que celui d'aller en quelque sorte au devant d'elle. Aussi est-ce par la très grande probabilité d'être tôt ou tard attaqué de la variole, de ne l'avoir qu'une fois, & d'en affoiblir considérablement le danger en la prenant dans un temps favorable à son issue, que les partisans de l'inoculation de cette maladie se sont décidés en faveur de cette découverte.

Mais les premiers inoculateurs avoient donné pour constant, & sans aucune restriction, que tous les hommes devoient avoir la variole; qu'on ne l'avoit jamais deux fois: les premières inoculations ne furent pas assez heureuses pour faire trouver dans la pratique de cette méthode, un avantage aussi grand que celui qu'on promettoit; & ces assertions, par leur trop d'extension, ces événemens, par leur nombre, éloignèrent la conviction des per-

ſonnes impartiales, fournirent aux mal-intentionnés des argumens ſpécieux capables de faire illuſion.

CXVII. Les Médecins Arabes, auxquels nous devons la première connoiſſance de la variole, avoient poſé en fait qu'elle étoit inévitable, & qu'on ne l'avoit jamais deux fois. Ils avoient donné pour cauſe de la néceſſité d'eſſuyer cette maladie, & de la certitude de n'avoir pas à en craindre la récidive, l'exiſtence d'un germe dont la deſtruction s'opéroit par l'éruption variolique, & qui, une fois détruit, ne ſe reproduiſoit plus. Cette opinion qui paroiſſoit appuyée ſur l'obſervation, & qui donnoit une raiſon probable des phénomènes particuliers à la variole, a été admiſe univerſellement juſqu'au moment où l'inoculation eſt devenue un objet de diſcuſſion; &, aucun motif n'ayant porté à la combattre, les premiers inoculateurs l'adoptèrent, & s'en ſervirent pour établir les avantages de la découverte qu'ils vouloient faire connoître.

Mais leurs adverſaires, ſaiſiſſant avec adreſſe le foible du ſyſtême éthiologique des Arabes, combattirent avec ſuccès la ſuppoſition du germe préexiſtant, prouvèrent que ce germe ne pouvoit exiſter dans le corps humain, &,

s'autorisant de plusieurs exemples de personnes mortes dans un âge avancé sans avoir eu la variole, de plusieurs faits de récidives arrivées même après l'inoculation; faits qu'ils donnèrent tous pour vrais quoique très suspects, & pour la plupart démontrés faux, mais qui, à les supposer vrais, étoient extrêmement rares; ils parvinrent à présenter comme incontestables des propositions absolument contraires aux assertions des inoculateurs, à établir que tous les hommes n'étoient pas nécessités à prendre tôt ou tard la variole; qu'on pouvoit en être attaqué plusieurs fois, & que le germe imaginé par les Arabes étoit un être de raison.

Il n'est pas surprenant que les conséquences déduites de ces raisonnemens, aient pu faire hésiter sur le mérite de l'inoculation, & retarder la conviction qui devoit lui assurer tous les suffrages. Doivent-elles produire les mêmes effets aujourd'hui? J'ose assurer le contraire.

CXVIII. Les partisans de cette découverte ont depuis long-temps renoncé à l'opinion du germe variolique (90); &, pour la donner

(90) On peut en juger par le premier & second Rapports que le célèbre Antoine Petit, D. R. de la

encore pour baſe de leurs raiſonnemens, il faut, ou avoir négligé de s'inſtruire, ou avoir oublié ce qu'on a ſu, ou diſſimuler ce que l'on ſait.

Ils admettent, il eſt vrai, une diſpoſition particulière des humeurs, néceſſaire pour que la contagion variolique puiſſe décider l'éruption de la variole. Mais, ſans cette ſuppoſition, pourroit-on expliquer pourquoi beaucoup de perſonnes ne contractent jamais cette maladie, ni par cohabitation, ni par inoculation? pourquoi preſque tous ceux qui l'ont eue une fois, bravent impunément la contagion variolique? pourquoi, en inoculant des perſonnes

---

F. de Méd. de Paris, a fait en 1766 dans l'aſſemblée des commiſſaires de cette ſavante compagnie; il ne fonde aucun de ſes raiſonnemens ſur le germe prétendu; il relève M. de l'Epine qui lui attribue cette opinion; & à cette occaſion, dans une note, à la page 7 du premier Rapport, il dit:

» Quand on cherche la vérité, s'arrête-t-on, de » part & d'autre, à des opinions particulières ſurannées, ou bien à ce que diſent quelques enthouſiaſtes » de nos jours? Ce n'eſt pas aux inoculateurs qui vi- » voient il y a trente ans, que les anti-inoculateurs ont » maintenant à faire. »

qui avoient eu la variole, ou ſpontanément, ou par inoculation, il n'a pas été poſſible de la leur faire prendre (91)? L'obſervation qui prouve tous ces faits, doit forcer les anti-inoculateurs à admettre également cette diſpoſition. La querelle qu'ils ont ſuſcitée au ſujet de la réalité du germe ſuppoſé par les Arabes, n'eſt donc plus, à préſent, qu'une diſpute de

---

(91) Un des criminels de Neugatte, ſur leſquels on fit, en 1721, les premières épreuves de l'inoculation, avoit eu la variole & ne la reprit pas. Les exemples de cette eſpèce ſe ſont fort multipliés : il n'eſt aucun inoculateur qui n'en puiſſe citer. J'ai très peu inoculé, mais un de mes fils, élevé loin de moi juſqu'à l'âge de ſept ans, avoit eu la variole ſans que j'en euſſe été inſtruit; l'inoculation que je pratiquai ſur lui, en même temps que ſur deux de mes autres enfans, n'eut point d'effet, tandis qu'elle réuſſit ſur les autres : je l'y ſoumis une ſeconde fois & toujours ſans ſuccès; & j'appris enſuite qu'il avoit payé le tribut quelques années auparavant. Un des faits de cette eſpèce, qui eſt ſi déciſif qu'on ne peut conſerver le plus léger doute quand on en eſt inſtruit, eſt celui qui concerne le célèbre Mati, auteur du Journal Britannique; il avoit eu la variole ſpontanée, il en portoit des marques frappantes; pour convaincre un incrédule, il ſe fit inoculer, ſous ſes yeux, en 1756, & ne reprit pas cette maladie.

mots, & leur ſuccès dans la diſcuſſion relative à ce germe, eſt évidemment très indifférent au ſort de l'inoculation.

Tout ſe réduit à ſavoir ſi cette diſpoſition à contracter la variole ſe trouve dans un ſi petit nombre de ſujets, que chacun puiſſe raiſonnablement croire ne pas la receler dans ſon ſein ; ſi les récidives de variole ſont aſſez multipliées pour autoriſer les gens ſages à redouter encore cette maladie, quand l'éruption variolique a détruit la diſpoſition qui les en rendoit ſuſceptibles.

CXIX. Je pourrois, par le petit nombre de ceux qui échappent à la contagion de cette maladie, par l'obſervation de ceux qui ont pris cette maladie dans un âge avancé, montrer que peu de perſonnes peuvent eſpérer d'être du nombre de ces privilégiés.

Je pourrois, en admettant les récidives annoncées, & en négligeant de faire ſentir combien elles ſont ſuſpectes, prouver que leur rareté n'autoriſe pas à les redouter. Mais je me bornerai à apporter en preuve l'opinion générale, celle de tous les hommes aux yeux deſquels la puſillanimité, les paſſions n'ont pas obſcurci la vérité.

Qu'on interroge un habitant de la campagne,

qui ait du bon ſens, qu'on lui demande s'il croit n'être pas dans le cas de craindre la variole quand il ne l'a pas eue, s'il la redoute encore quand il l'a eſſuyée; ſa réponſe ſera négative, & ſa conduite prouve tous les jours que cette réponſe eſt l'effet de la conviction. Qu'on faſſe la même queſtion à tous les gens raiſonnables, ou plutôt qu'on examine de quelle manière ils ſe conduiſent dans l'occaſion, & l'on verra que tout le monde évite, autant qu'il le peut, la contagion variolique avant d'avoir été attaqué de la variole, & que les puſillanimes ſeuls la redoutent après avoir éprouvé l'éruption variolique.

Cette crainte, cette ſécurité ne forment-elles pas un argument ſans réplique? ne démontrent-elles pas que s'il eſt réellement quelques perſonnes aſſez privilégiées pour n'être pas ſuſceptibles de contracter la variole, s'il en eſt d'aſſez malheureuſes pour être dans le cas de l'avoir pluſieurs fois, l'expérience a prouvé que leur nombre eſt ſi peu conſidérable, qu'il ne doit point influer ſur la détermination des gens qui penſent ſainement?

CXX. Mais, quel que ſoit le nombre des uns & des autres, on ne peut en tirer aucune induction contre l'inoculation; elle ne donne

point la variole à ceux qui l'ont déjà eue ; elle ne la communique pas à tous ceux ſur leſquels on la pratique, & la plupart de ceux-ci ne l'ont jamais contractée par la ſuite ; elle épargne donc les privilégiés, & ne la fait prendre qu'à ceux qui en étoient ſuſceptibles par la diſpoſition de leurs humeurs.

Quant aux récidives ſurvenues après l'inoculation, la plupart ſont des varioles arrivées à des ſujets qui avoient été inoculés ſans ſuccès, & qui conſéquemment avoient cette maladie pour la première fois (92). L'hiſtoire de pluſieurs des faits donnés pour preuve de récidives, après des varioles communiquées par l'inoculation, montre que les maladies qu'on décrit n'étoient point de ce genre (93). Pluſieurs des obſervations de récidives, données avec une confiance étonnante, ſont des fables inventées par la paſſion des anti-inoculateurs

---

(92) Entre autres ouvrages où ces faits ſont avoués & diſcutés, il faut lire les deux Rapports faits à la Faculté par l'illuſtre Antoine Petit, pag. 20 & ſuiv. du premier, 53 du ſecond.

(93) *Voyez* les mêmes Rapports, pag. 20 du premier & 54 du ſecond. *Voyez* auſſi la Lettre de M. Tiſſot à M. de Haën, &c. &c. &c.

(94), & il y en a à peine deux ou trois en France qui portent le caractère respectable de la vérité.

Malgré tant de motifs de suspecter la plus grande partie de ces faits de récidive, je consentirai volontiers à les admettre tous comme constans; & je vois qu'en rassemblant tous ceux que les anti-inoculateurs annoncent, tant à Constantinople, qu'en Italie, en Angleterre, en Amérique & en France, leur nombre est d'une douzaine. Mais, comme on ne peut refuser de m'accorder qu'il y a eu dans ces diffé-

---

(94) Indépendamment des preuves que M. Maitland a données de la fausseté de la plupart des assertions de Wagstaf, nous pouvons faire mention de celles que l'orateur du collège des médecins de Londres a apportées contre des faits cités avec confiance par M. Cantwel. Ce médecin a prétendu que milord Montjoie étoit mort, à Paris, de la variole spontanée, après avoir eu cette maladie par inoculation; & les regrets de la mère de ce lord sur ce qu'elle ne l'avoit pas fait inoculer, regrets rendus publics, démontrèrent la fausseté de cette assertion.

Les faits du même genre rassemblés par M. de l'Epine dans ses Rapports à la F. de Méd. de Paris, ont été également démontrés peu exacts dans une lettre insérée dans le J. de Méd. T. 23, page 95, dans le second Rapport de M. Petit, pag. 52 & suiv.

rens pays, depuis le temps où l'on pratique l'inoculation, plusieurs millions d'inoculés, le danger des récidives est dans le rapport de douze à plusieurs millions; &, pour ne laisser aucun subterfuge, je bornerai le nombre d'inoculés à douze cents mille : d'où il suivra que ce danger est, au plus, comme un est à cent mille; qu'ainsi la rareté prodigieuse de ces événemens ne peut pas être regardée comme un motif suffisant pour engager à proscrire l'inoculation. On ne prétendra pas, sans doute, que, si ces événemens paroissent si rares, c'est que les inoculateurs les ont dissimulés avec soin, & qu'il est à présumer qu'ils sont infiniment plus nombreux, puisque la variole inoculée étant la même espèce de maladie que la spontanée, & ces événemens étant très fréquens après celle-ci, ils doivent l'être au moins autant après celle-là.

Cette remarque tombe d'elle-même, lorsqu'on fait attention que les anti-inoculateurs se sont portés à la recherche de ces faits avec un empressement, une affectation qui ne leur ont pas toujours permis de respecter la vérité.

Plus on multipliera le nombre des récidives supposées à la suite de la variole spontanée, plus on ajoutera de motifs en faveur de l'ino-

culation, puiſqu'il en réſulteroit que par cette méthode on ſe mettroit plus à l'abri des retours de variole, qu'en s'expoſant à la prendre ſpontanément. Mais, gardons-nous bien de nous prévaloir de cette ſuppoſition peu réfléchie & contredite par des médecins du plus grand nom, & d'autant plus que l'ignorance de ceux qui ne ſavent pas diſtinguer la véritable variole de la variolette, & des maladies éruptives analogues à celle-ci, a pu ſeule accréditer l'opinion de ces récidives (95).

---

(95) Une infinité d'auteurs ont fait mention des fauſſes varioles auxquelles on a donné en Italie, en Allemagne, en Angleterre & en France, différens noms. Un anonyme en a fait imprimer à Paris en 1759, chez d'Houry, un Traité qui a pour titre, *la Vérolette*, & Van-Swieten l'a également décrite pag. 10 du cinquième volume de ſon Comm. des Aphor. de Boerhaave.

Comme on confond tous les jours cette maladie avec la véritable variole, & que le peu de connoiſſance qu'on en a donne lieu aux hiſtoires de récidives de celle-ci, je me fais un devoir de la décrire d'après les deux auteurs que je viens de citer, & les obſervations que j'ai été dans le cas d'en faire. Cette deſcription, en facilitant la comparaiſon des accidens caractériſtiques de la variolette & de la variole, em-

CXXI. Il n'eſt donc pas néceſſaire à la cauſe de l'inoculation, que la variole attaque, ſans exception, tous les hommes, & qu'elle

---

pêchera que ceux qui cherchent la vérité, ne ſoient déſormais abuſés par des apparences trompeuſes.

Une fièvre plus ou moins vive, mais ordinairement légère, & qui ne dure que vingt-quatre, ou au plus trente-ſix à quarante heures, accompagnée de malaiſe, de courbature, d'un léger mal de tête & quelquefois de nauzées, précède le plus ſouvent l'éruption; mais ſouvent auſſi la fièvre eſt à peine ſenſible, & les malades n'éprouvent que de la courbature & du mal-aiſe.

C'eſt ſur la fin du premier jour, quelquefois le ſecond, & rarement le troiſième, que ſe fait l'éruption : tous les accidens ceſſent dès qu'elle eſt faite, & la fièvre ne reparoît plus dans tout le temps de la maladie. Les malades reprennent leur appétit, & n'éprouvent aucun des accidens qui arrivent dans la véritable variole.

Les puſtules qui caractériſent la variolette, ſont ordinairement peu nombreuſes; quelquefois, cependant, aſſez abondantes & répandues par tout le corps. Elles ſont toujours diſtinctes & jamais confluentes. Dans le premier inſtant elles ont la rougeur des puſtules varioliques, mais leurs progrès ſont infiniment plus rapides; elles ſe développent, s'ouvrent & ſe deſſèchent dans l'eſpace de deux ou trois jours. Quelquefois cependant il y en a parmi elles dont

ne puisse quelquefois avoir des récidives. Il suffit que presque tous les individus de l'espèce humaine soient susceptibles de la contracter; il suffit que les récidives soient prodi-

---

la terminaison est plus lente, & qui conservent plus long-temps les apparences varioliques ; mais leur nombre est au plus en raison des autres, comme 1 est à 60.

Ces pustules sont, pour la plupart, remplies d'une sérosité limpide. Quelquefois cette sérosité blanchit & ressemble un peu à du pus, d'autres fois elle se durcit. On apperçoit très rarement à leur base, le cercle enflammé des pustules varioliques, jamais elles ne s'applatissent dans leur centre comme celles-ci, elles ne conservent pas, comme celles de la variole discrète, la forme conique, mais sont sphériques, & leur diamètre est plus grand que celui de leur base; en se desséchant, elles se couvrent d'une pellicule menue & sèche, & la chute de cette pellicule laisse appercevoir un stygmate très différent de ceux qu'on observe à la place des pustules varioliques.

Si l'on examine ces stygmates ou vestiges, une quinzaine de jours après l'exsication, on voit qu'ils sont livides, sans enfoncement ni élévation, tandis que ceux qui succèdent à la variole sont pourprés ou violets, enfoncés dans le centre & plus ou moins relevés sur les bords. Les taches de la variole sont au moins aussi larges que l'étoient les pustules ; celles de la variolette sont beaucoup moins larges, & il n'y a

gieusement rares, & voilà les vérités sur lesquelles les inoculateurs de nos jours autorisent le suffrage qu'ils donnent à l'inoculation.

Si le trop d'extension des principes admis

---

d'exception que pour celles des pustules que j'ai dit ressembler quelquefois aux varioliques, ou que les malades ont enflammées en les grattant.

Toutes les fois donc qu'une maladie éruptive aura les symptômes, la marche & les suites que je viens de décrire, ce ne sera donc point une variole, mais une variolette; & tout médecin instruit qui sait que l'éruption des varioles discrettes ne se fait que le quatrième jour, que cette maladie est confluente toutes les fois qu'elle paroît dans le second ou le troisième, ne prendra jamais le change, en voyant l'éruption de la variolette se faire quelquefois dès le premier jour, & être toujours discrette, jamais confluente ni dangereuse.

Quoique les apparences puissent donc en imposer, ces deux maladies diffèrent trop essentiellement pour que des gens éclairés puissent les prendre l'une pour l'autre. Aussi Van-Swieten, convaincu par son expérience qu'on n'a pas la variole deux fois, n'hésite-t-il pas à attribuer les récidives prétendues de cette maladie, à l'erreur où ces apparences ont jeté les observateurs. Il faut voir, pag. 10 & suiv. avec quelle force de raisonnement il détruit les inductions que l'on croit pouvoir tirer des histoires de ce genre, rapportées même par des auteurs dignes de confiance : la

par les premiers inoculateurs a été favorable à leurs adverſaires, ceux qui s'élèvent aujourd'hui contre cette découverte, ne peuvent

---

plupart n'ont point été les témoins des premières ou des ſecondes varioles; c'eſt ſur le rapport des parens, des nourrices & d'autres perſonnes faites pour ſe tromper, ou qui avoient quelque intérêt à ſéduire, qu'ils ont cru ces récidives, & l'on ſent bien que tous ces témoignages ſont ſuſpects. D'ailleurs, remarque Van-Swieten, tant de praticiens célèbres aſſurent n'en avoir jamais obſervé, qu'il eſt bien à préſumer qu'elles n'ont preſque jamais lieu; &, ſi le reſpect pour ceux qui en rapportent des exemples peut engager à admettre qu'il y en ait eu quelques-unes, on peut aſſurer que ces faits ſont ſi exceſſivement rares, qu'on eſt autoriſé à donner pour certaine l'opinion que les hommes en général n'ont pas la variole deux fois, *homines in univerſum bis non pati variolas.*

Si, au témoignage de ce célèbre & ſavant praticien, on réunit celui des médecins de Paris, qui ſont, ou ont été les plus employés, celui des Vernage, des Molin, des Petit, des Laſſonne, des Lorry, &c. pourra-t-on croire ces récidives auſſi fréquentes qu'on le prétend? Seroit-ce que les habitans de notre patrie auroient ce fatal privilège? Mais MM. Chauſſier & Raudot n'en ont jamais obſervé. M. Dechaux le père n'a jamais traité de malades d'une ſeconde variole; il l'a atteſté dernièrement dans une aſſemblée du collège de médecine; & je peux dire avec vérité que vingt-

donc

donc plus, s'ils ont de la bonne foi, la décrier par les mêmes moyens; ils ne peuvent pas non plus, difons mieux, ils ne doivent pas

---

fix ans de pratique en cette ville ne m'en ont offert aucun exemple.

Trois faits qui fe font paffés récemment fous nos yeux, prouvent combien l'on doit être en garde contre ceux que l'on donne avec le plus de confiance. M. Semelier fils avoit été inoculé à Semur; il a eu l'été dernier, au collège où il eft penfionnaire, une maladie qu'on a nommée variole. J'ai vifité le malade, par ordre de fes parens; il avoit fur le corps les veftiges de la variolette, tels que je les ai décrits ci-deffus : une feule puftule placée fur le fourcil, étoit recouverte d'une croûte qui lui donnoit l'apparence variolique. Les informations que je pris fur ce qui avoit précédé, m'apprirent qu'il avoit eu un malaife & un léger mal de tête pendant deux jours, fans fièvre apparente, & fans qu'il eût jamais perdu l'appétit ni le defir de s'amufer; que le fecond jour il s'étoit fait une éruption de puftules qui avoient notamment couvert le dos, & qui, dès le lendemain, étoient remplies les unes d'une férofité roussâtre, les autres d'une lymphe un peu épaiffe & blanchâtre, & que le petit malade n'avoit eu aucun accident & n'avoit jamais ceffé un feul inftant de manger à fon ordinaire. A ce trait reconnoît-on une variole qui, fur-tout vu l'époque de l'éruption, auroit dû être confluente? C'étoit donc réellement une variolette,

eſpérer plus d'avantages en raiſonnant comme leurs prédéceſſeurs, d'après le peu de différence qui ſe trouve entre le danger de la variole ſpontanée & celui de l'inoculée.

& l'on n'eſt pas fondé à citer ce fait comme une récidive de variole.

Le ſecond de ceux que j'ai annoncés, concerne mademoiſelle de Courtivron, penſionnaire aux Dames de la Viſitation. Cette demoiſelle a été inoculée il y a cinq à ſix ans en cette ville, par MM. Dechaux père & Enaux; elle a eu cet été une variolette caractériſée par tous les accidens que j'ai expoſés en décrivant cette maladie. MM. Dechaux & Enaux qui l'ont vue, ont reconnu & atteſté que ce n'étoit point une variole. La prompte terminaiſon & la nature des veſtiges des puſtules viennent à l'appui de leur aſſertion; & ce qui ne doit pas laiſſer le plus léger doute, c'eſt que dans la même maiſon religieuſe, pluſieurs jeunes perſonnes ont eu la même maladie également caractériſée variolette.

Enfin, le troiſième eſt celui du fils de M. de Nanclas, fermier général, âgé de cinq à ſix ans. Cet enfant demeure chez M. Tiſſet, directeur du domaine; il prit une maladie qu'on crut être la variole; M. Enaux & moi nous aſſurâmes que c'étoit la variolette. La promptitude de la terminaiſon de la maladie prouva la vérité de notre aſſertion, & trois mois après le même enfant a eu une variole diſcrette, mais très abondante.

CXXII. Les premiers çalculs faits pour apprécier cette différence prouvoient que ſi, ſur trois cents ſoixante-quatre malades de la variole ſpontanée, il en périt au moins trente-ſix, un ſur dix, l'inoculation ſauvoit la vie à trente-deux perſonnes, puiſqu'à la ſuite de cette maladie, à l'époque de 1726, il n'en étoit mort que quatre ſur le même nombre, un ſur quatre-vingt-onze. La différence de ces événemens eſt, au premier coup d'œil, toute à l'avantage de l'inoculation; mais la réflexion diminue conſidérablement cet avantage, & les premiers anti-inoculateurs ne peuvent pas être

---

Tous ces faits doivent faire ſentir combien l'on doit être circonſpect, lorſqu'il s'agit de prononcer ſur les récidives de variole; & quoique cette note ſoit déjà d'une longueur exceſſive, je crois devoir encore ajouter que cette circonſpection eſt d'autant plus néceſſaire, que la variolette eſt quelquefois épidémique, & règne ſouvent en même temps que la variole.

Madame de *** a eu cette année une fièvre éruptive qu'on a déſignée ſous le nom de variole. Un homme éclairé, que les propos captieux ne trompent pas, preſſoit le médecin de dire ſi cette dame avoit réellement eu la variole. Celui-ci répond : *Il faut le laiſſer croire à la malade.* Ce qu'il eſt intéreſſant de remarquer, c'eſt qu'il a dit par toute la ville que cette dame a eu la variole.

blâmés de ne s'être pas rendus à de pareilles preuves de l'utilité de l'inoculation.

Il auroit fallu, pour qu'elles eussent été concluantes, que tous les inoculés eussent nécessairement dû prendre la variole dans le temps où cette maladie leur avoit été donnée; &, quoique cela fût possible, cela n'étoit pas probable : aussi n'est-il pas étonnant que, malgré cette disproportion entre le nombre des événemens malheureux arrivés à la suite de la variole spontanée & de l'inoculée, l'inoculation, sans avoir été entièrement abandonnée, ait été dans le discrédit à Londres pendant dix à douze ans; & si le risque de périr de la variole inoculée étoit encore aujourd'hui comme un à quatre-vingt-onze, je n'aurois fait aucun effort en faveur de cette méthode.

Mais cinquante-six années d'expérience l'ont perfectionnée au point que ce risque est presque réduit à zéro. Lorsque les inoculateurs, en Angleterre, perdoient un sujet sur quatre-vingt-onze inoculés, l'art étoit imparfait; l'expérience & la réflexion n'avoient pas assez éclairé sur les qualités à desirer dans ceux qu'on inocule, sur le choix des circonstances favorables à l'éruption variolique; on n'avoit pas des idées assez justes, assez précises sur l'inutilité

ou la néceſſité des préparations, ſur la nature même de ces préparations; le traitement de la variole inoculée n'avoit pas acquis le degré de perfection qu'il a de nos jours, & la méthode Suttonienne n'étoit pas connue.

CXXIII. La perfection de cette méthode a été l'ouvrage du temps, & l'on peut eſpérer qu'elle en acquerra encore; elle s'eſt ſucceſſivement rendue ſenſible depuis 1738. On a vu avant 1740, des inoculateurs qui, ſur deux mille inoculés, n'en ont perdu que deux; d'autres qui ont donné la variole à quinze cents perſonnes, ſans aucun funeſte événement. M. Kirk Patrick, par un calcul des événemens de l'inoculation faite vers 1743 dans le comté de Middleſex, à Londres, à Saliſbury & à Blandefort, établit que le danger de l'inoculation eſt comme un à quatre cents ſeize (96).

Dans l'eſpace de douze ans, de 1748 à 1763, ſur ſix mille quatre cents cinquante-ſix malades de la variole, il en eſt mort dans l'hôpital de

(96) *Voyez*, dans le Recueil de Paris, les ouvrages de Kirk Patrick, Rambi, & le 1er Rapport de M. Antoine Petit, pag. 78 & ſuiv. &c. &c.

Londres mille six cents trente-quatre, un sur quatre; & pendant le même espace de temps, dans le même hôpital, on n'a perdu que dix inoculés sur trois mille quatre cents trente-quatre, un sur trois cents quarante-trois.

Si l'on pouvoit également calculer les événemens de ce genre depuis 1763, époque de la publication de la méthode Suttonienne, les résultats seroient bien plus satisfaisans encore. Sutton, Kirk Patrick, Dymsdale, & une infinité d'autres médecins, ont inoculé plusieurs milliers de sujets, sans en perdre un seul. Tout récemment on vient d'avoir une preuve frappante de la perfection où l'art de l'inoculation a été porté; c'est en Sibérie, dans une province où la rigueur du froid rend la variole si dangereuse, qu'elle y fait périr un tiers des malades, que s'est passé l'événement qui forme cette preuve.

L'immortelle Catherine, Impératrice de Russie, a fait établir à Irkusck un hôpital pour l'inoculation. Les soins, dans ces espèces d'asyles, ne peuvent jamais être portés jusqu'à l'exactitude de ceux qu'on prend dans des maisons particulières. On a inoculé en 1778 cinq mille sept cents quarante-neuf personnes, &

il n'en eſt mort que cinq, un ſur onze cents cinquante-neuf (97).

A quel ſuccès ne doivent donc pas s'attendre ceux qui pourront pratiquer l'inoculation avec toutes les attentions, toutes les précautions que permettent la température des climats, les facilités que donne l'aiſance des ſujets, la poſſibilité du choix des circonſtances? On pourroit ſans crainte aſſurer qu'il ſera complet.

CXXIV. Si l'on veut donc comparer le riſque de l'inoculation à celui que l'on court en attendant que le haſard donne la variole, il ne faut pas remonter à cinquante-trois ans pour déterminer ce riſque; prendre encore à préſent pour terme de comparaiſon, la proportion d'un à quatre-vingt-onze, tandis que dès 1743 elle étoit d'un à quatre cents ſeize, & qu'en 1778, dans les circonſtances les moins favorables, elle a été d'un à onze cents cinquante-neuf, ce ne ſeroit pas annoncer le deſir de connoître la vérité; & l'on ne paſſeroit pas ſûrement pour impartial, quand, en même temps qu'on augmenteroit ainſi le danger de l'inoculation, on

(97) Gazette Salutaire, 1779, nº. 38.

apporteroit pour diminuer celui de la variole ſpontanée, le calcul fait par Van-Swieten (*98*). Ce célèbre praticien a fait ces ſupputations ſur le nombre de ceux qui ont eu la variole dans différens collèges & académies, & a trouvé que ſur trois cents cinquante-ſept malades, il n'en eſt mort que quatre dont on puiſſe attribuer la perte à cette maladie; d'où il conclut que le danger de la variole n'étant que d'un à quatre-vingt-neuf, la différence du riſque qu'elle fait courir, & de celui auquel expoſe l'inoculation, qu'il perſiſte à regarder comme s'il étoit abſolument d'un à quatre-vingt-onze, n'eſt pas aſſez conſidérable pour décider en faveur de cette méthode.

Mais on doit d'abord faire attention que Van-Swieten n'a fait ſes calculs que ſur des malades dont l'âge rend ordinairement la va-

---

(*98*) Comm. des Aphor. de Boerhaave, 5[e] vol. pag. 131 & ſuiv. Le calcul porte ſept morts ſur trois cents cinquante-cinq malades de la variole, un ſur cinquante; mais l'auteur, attribuant la mort de trois à un ulcère à la lèvre & au rachitiſme, maladies antérieures à la variole, réduit à quatre ce nombre, & trouve que le danger de la variole eſt comme un à quatre-vingt-neuf.

riole peu fâcheuſe, quand elle eſt bien traitée; puiſque, dans leur nombre, il n'y en avoit que trente dont l'âge fût au deſſus de celui de puberté, que ſur des malades traités par de bons Médecins. Et il eſt évident que pour prendre une idée juſte du danger de cette maladie, on doit l'enviſager ſous tous les points de vue poſſibles, la conſidérer comme ſe déclarant ſur des ſujets de toute ſorte de conſtitution, à un âge plus ou moins avancé, éloignés des bons ſecours, en un mot, dans toutes les circonſtances capables de rendre la variole funeſte [CIII].

CXXV. Il eſt certain que des praticiens éclairés traiteront la variole avec trop de prudence pour perdre conſtamment un malade ſur dix; mais en eſt-il qui puiſſent ſe flatter de n'en voir mourir qu'un ſur quatre-vingt-neuf? D'ailleurs, ſeront-ils appelés vers tous? Le raiſonnement de Van-Swieten péche donc eſſentiellement. Auſſi ce grand homme n'a-t-il pas perſiſté dans ſon ſentiment, & après avoir, comme Hans-Sloane, héſité de ſe décider en faveur de l'inoculation, en eſt-il devenu le partiſan, a-t-il, comme lui, préſidé à l'inſertion de la variole faite aux enfans de

son Souverain (99); a-t-il fait traduire en allemand & imprimer le Traité de Kirk Patrick, ouvrage le plus fait pour accréditer cette méthode. Ces deux exemples ne peuvent manquer de faire impression sur les bons esprits, & je serois sensiblement flatté si, en les rappe-

---

(99) Hans-Sloane, dont le nom seul fait l'éloge, douta d'abord des avantages de l'inoculation, & après les expériences faites sur les criminels de Neugatte, & sur cinq enfans de la paroisse S. James, conseilla l'inoculation, & présida à celle que la Princesse de Galles fit faire, en 1722, du Duc de Cumberland, de la feue Reine de Danemarck & de la Princesse de Hesse-Cassel. Recueil de la Haye, 1755, p. 11; Recueil de Paris, 1754, où est insérée, pag. 169, une lettre de ce célèbre & savant Médecin.

Van-Swieten, ainsi qu'il nous l'apprend dans sa Préface du 5e vol. de ses Comm. pag. 8, ne connoissoit pas la méthode Suttonienne, lorsqu'il écrivoit son Comment. sur la Variole; & ce Commentaire étoit fini long-temps avant qu'aucune personne de la famille impériale n'eût eu cette maladie; & comme l'Archiduchesse .... en mourut à Vienne en 1763, il est évident qu'il faut faire remonter à peu près en 1761 l'époque de la fin de cet ouvrage. L'étude & l'expérience ayant éclairé Van-Swieten depuis cette époque, on voit qu'il a réellement changé d'avis, & par quels motifs il s'y est décidé.

lant ici, je pouvois engager quelques-uns de mes confrères à les imiter. La diverſité d'opinion n'altérera jamais les ſentimens d'eſtime & d'attachement que je leur ai voués ; mais on aime à penſer comme les perſonnes eſtimables. Après avoir ainſi exprimé le vœu de mon cœur je reviens à mon objet, & je dis : Il eſt donc conſtant que le danger auquel expoſe l'inoculation eſt preſque nul à préſent, & que ſi la prudence a pu faire héſiter autrefois à adopter cette découverte, elle exige aujourd'hui qu'on s'empreſſe de la mettre à profit.

CXXVI. On ne doit pas cependant ſe diſſimuler que les événemens de l'inoculation, quelque heureux qu'ils aient été, laiſſent encore la crainte de voir périr un inoculé. Mais quiconque appréciera ſans puſillanimité, ſans paſſion, cette poſſibilité, pourra-t-il la regarder comme un motif ſuffiſant pour empêcher de courir un riſque ſi peu conſidérable, dans l'intention de ſe ſouſtraire à un auſſi grand danger que celui auquel expoſe la variole ſpontanée ?

Un père qui ſe détermine à faire inoculer ſes enfans, peut, me dira-t-on, être aſſez malheureux pour en perdre un ; mais je ſuis dans le cas de répondre que s'il ne prend pas

ce parti, il a au moins cent fois plus à redouter de se le voir enlever par la variole spontanée. C'est par la probabilité des dangers qu'il doit se décider. S'il est prudent, lorsqu'il voit d'un côté une possibilité presque idéale, de l'autre une probabilité effrayante, peut-il balancer à adopter l'inoculation? S'il avoit le malheur de perdre un enfant qu'il auroit fait inoculer, la certitude d'avoir fait ce qu'une tendresse éclairée lui conseilloit, allégera sa douleur; mais si, après avoir négligé d'avoir recours à l'inoculation, il le voyoit périr de la variole spontanée, pourroit-il se consoler de n'avoir été que tendre? Deux exemples frappans viennent à l'appui de cette réflexion.

M. Gandoger, Médecin à Nancy, inocule sa fille. Cet enfant meurt de convulsions dans le moment où l'exsication commençante des pustules d'une variole très discrette, présageoit une guérison prochaine. Cet événement ne lui donne pas de remords; il avoit agi en Médecin éclairé, en père tendre & prudent (100).

---

(100) M. Gandoger étoit, depuis plusieurs années, malade de phthisie quand il perdit sa fille, & il est mort environ deux ans après cet événement. On a saisi cette circonstance pour attribuer sa mort à la dou-

M. Cantwel, d'abord partiſan de l'inoculation, ſe déclare contre elle, lorſque ſon confrère M. Hoſti eſt envoyé à Londres pour s'inſtruire de la manière de la pratiquer (101); il

---

leur qu'il lui avoit cauſée; mais indépendamment du temps qui s'eſt écoulé entre cet événement & celui de la perte de ſa fille, j'en appelle au témoignage du reſpectable Magiſtrat (M. de Cœur-de-Roi, premier Préſident du Parlement de Nancy), dont il avoit en même temps inoculé les enfans: il prouvera que ce malheur n'a point avancé le terme des jours de M. Gandoger. D'ailleurs, la mort de l'inoculée ne pouvoit pas être attribuée à l'inoculation. L'enfant périt de convulſions. Si l'on en obſerve dans la variole, c'eſt avant l'éruption. Ici les puſtules avoient paſſé la période de la ſuppuration, & commençoient à ſe deſſécher. La variole inoculée ne pouvoit donc point les avoir données; & ce fut l'avis de ceux qui, par les ordres de M. de la Galaizierre, aſſiſtèrent à l'examen & à l'ouverture du cadavre. *Voyez* Gaz. Sal. ann. 1768, n°. 24.

(101) C'eſt en mars 1755 que M. Hoſti alla en Angleterre, c'eſt en 1756 que, dans ſes leçons aux Ecoles de Médecine de Paris, M. Cantwel ſe déclara contre l'inoculation, & en 1758 qu'il fit paroître ſon Tableau de la Petite-Vérole, où il a cité, pour appuyer ſes déclamations, des faits authentiquement démentis: ſa fille eſt morte dans les premiers mois de 1764, & lui avant la fin de la même année.

perd ſa fille quelques années après par la variole ſpontanée ; il étoit alors dans un âge avancé ; ſa fille lui étoit néceſſaire : qui ſait ſi ſa douleur, aggravée par le reproche intérieur qu'il ſe devoit faire de ne l'avoir pas inoculée, n'a pas hâté ſon dernier moment ?

Que ceux qui ont le cœur ſenſible méditent ces faits, & prononcent. Je me bornerai à rappeler, ſur la poſſibilité de perdre un inoculé, une réflexion bien importante du célèbre Petit (102).

CXXVII. La perte d'un enfant qui, par un malheur exceſſivement rare, ſuccombe dans un âge tendre à la ſuite de l'inoculation, eſt une perte réparable ; quelque précieux que ſoit cet enfant, le vuide qu'il laiſſe dans la ſociété eſt à peine ſenſible : celle d'un homme fait, qui meurt de la variole ſpontanée, peut-elle lui être comparée ? Sa famille s'éteint avec celui-ci, ſi ſon père & ſa mère ſont hors d'âge de ſe reproduire. Il étoit la conſolation, l'appui de leur vieilleſſe ; & ſa mort les iſole, les livre à l'avidité des domeſtiques. Peut-être qu'à l'inſtant où cette cruelle maladie l'enlèvera, il ſera entouré de tendres rejetons dont ſa vie auroit

(102) Pag. 34 du premier Rapport.

fait le bonheur, que ſa mort condamne aux horreurs de la misère; peut-être que, devenu par ſes connoiſſances, par ſes talens, un magiſtrat intègre & éclairé, un militaire dont le génie promettoit un Turenne, un Condé, enfin, un citoyen précieux à l'Etat, il auroit commencé la carrière la plus brillante & la plus utile, & ſeroit arrêté au milieu de ſa courſe par un malheur auſſi terrible qu'il eſt probable; ne ſe repentiroit-on pas alors d'avoir, par préjugé ou par puſillanimité, négligé de l'inoculer dans ſon enfance? Je le demande, non pas à ces égoïſtes qui concentrent ſur eux-mêmes toutes leurs affections, non pas à ces hommes timides & ſans prévoyance, qui ne ſavent pas s'élancer dans l'avenir, & braver un danger préſent & léger, pour en prévenir un dont l'éloignement leur déguiſe la grandeur; mais je le demande avec confiance à tous les pères tendres, prudens & courageux, à tous ceux qui ne voient dans la ſociété qu'une grande famille dont ils ſont les membres; & je les entends répondre tous, quoiqu'il ſoit rigoureuſement poſſible qu'un inoculé périſſe à la ſuite d'une inoculation: Ce malheur eſt ſi peu probable, ſur-tout vu la perfection où cette méthode eſt portée, qu'il n'eſt point

fait pour engager à héſiter un inſtant d'admettre une découverte auſſi importante.

CXXVIII. Je pourrois avec autant de ſuccès réſoudre toutes les autres objections qu'on ne ceſſe de répéter, quoique la ſolution en ait été donnée mille fois; je pourrois, en puiſant dans les ouvrages des Jurin, des La Condamine, des Chaix, des Tiſſot, des Petit, & d'un nombre preſque infini d'autres célèbres écrivains (103), nier qu'en inoculant on puiſſe communiquer d'autres maladies que la variole, & prouver qu'en ſuppoſant cette poſſibilité, on doit ne pas la craindre dès qu'on peut choiſir le levain variolique.

Si M. Raſt, & d'après lui pluſieurs anti-inoculateurs, ont prétendu que l'inoculation doit être proſcrite, parce qu'elle eſt contagieuſe, & qu'elle a augmenté la mortalité de la variole à Londres, en répandant la contagion, je pourrois leur oppoſer avec avantage les réflexions de MM. Dechatelux, Short & Odier (104) ſur les inductions qu'ils ont tirées

---

(103) Les Butini, Schwencke, Matti, Monro, Kirk Patrick, Dymſdale, Tralles, de la Coſte, Vernage, Gaulard, Gardanne, Robert, Cochu, &c. &c.

(104) On trouve ces deux derniers ouvrages dans

des

des bills mortuaires de cette ville, & leur prouver avec M. Petit (105), que la variole inoculée est moins contagieuse que la spontanée, & que sa contagion ne doit pas la faire proscrire, parce qu'il suffira, pour la rendre ineffi-

---

les Journaux de Médecine de 1763, 1773, 1774 & 1776. Il y a aussi une réfutation des inductions tirées des bills mortuaires, que M. Antoine Reblau a fait paroître à Londres en 1764.

(105) Second Rapport, pag. 208. A cette autorité je peux joindre des faits que m'a communiqués M. Cochon, Médecin honoré de la confiance publique à Châlons. Il inocula, en 1777, quatre enfans de M. le Marquis de Beaurepaire, à la campagne, &, quoiqu'on n'eût pris aucune précaution, la variole ne se communiqua pas même aux domestiques qui ne l'avoient pas eue; il inocule deux dames à Châlons, & la variole ne paroît en cette ville que huit mois après. M. Deloisy pratique l'inoculation dans le fauxbourg Ste Marie, & ce quartier est le dernier où se communique la variole qui vient trois mois après.

M. Cochon se retire à la campagne pour inoculer ses enfans; il veut écarter de chez lui les habitans du lieu. Ceux-ci le forcent à laisser entrer leurs enfans, dans l'intention de leur faire prendre la variole par cohabitation, & aucun ne la contracte. N'en résulte-t-il pas au moins que la variole inoculée est peu contagieuse?

cace, d'obliger à ſéqueſtrer les inoculés pendant tout le temps où ils pourroient la répandre, & prendre à leur égard une partie des précautions indiquées par les auteurs du projet de l'extirpation de la variole [LXIII]; je pourrois, enfin, leur repréſenter que toute perſonne qui n'a pas eu cette maladie, eſt en droit de dire: « S'il eſt juſte que je n'expoſe » les jours de perſonne, en cherchant ma propre conſervation, il n'eſt pas moins juſte » que je puiſſe mettre les miens à l'abri d'un » danger conſidérable, en m'aſtreignant à tout » ce que la prudence exige pour ne communiquer la variole à perſonne. »

Mais tous ces détails ne feroient probablement pas plus d'effets ſur les mal-intentionnés & ſur ceux que les préjugés & la crainte aveuglent, que n'en ont fait les raiſonnemens victorieux de tous les partiſans de l'inoculation; & je me bornerai à invoquer un témoignage qu'aucun homme raiſonnable ne peut récuſer, un témoignage qui répond à toutes les objections déjà tant de fois faites, & même on pourroit ajouter à toutes les objections poſſibles, un témoignage enfin, qui doit couvrir de confuſion le téméraire auteur de l'écrit abſurde où l'inoculation eſt préſentée comme

une méthode destructrice du genre humain; & ce témoignage est celui du Collège des médecins de Londres.

CXXIX. Ce Collège, informé qu'il s'est répandu de faux bruits sur les effets de l'inoculation en Angleterre, & sur l'opinion qu'on y a de cette pratique, déclare par un décret solemnel, *que les objections qu'on a élevées d'abord contre l'inoculation ont été détruites par l'expérience, & que cette même pratique est plus estimée & a plus lieu que jamais parmi les Anglois; qu'enfin le Collège la regarde comme très salutaire au genre humain* (106).

C'est dans un discours public, en 1755, que l'orateur de cette savante compagnie, par ordre exprès, fait mention de ce décret; & ce célèbre Collège s'explique aussi formellement sur la salubrité de l'inoculation, lorsqu'en 1763 il répond aux questions de la Faculté de Médecine de Paris; il dit *qu'il regarde cette pratique comme extrêmement utile au genre humain, & que l'expérience a réfuté d'une manière victorieuse les argumens que dans les commencemens on avoit faits contre elle.*

Enfin, dans la préface du troisième volume

(106) Premier Rapport de M. Petit, pag. 137.

des Obſervations de ces ſavans Médecins, on lit :

C'eſt avec beaucoup de ſatisfaction que la Société des Médecins voit les progrès que l'inoculation fait journellement dans la Grande-Bretagne, & il eſt très à deſirer que cette pratique ſi ſalutaire ſoit univerſellement admiſe (*107*).

CXXX. Ce vœu de l'humanité la plus éclairée, n'eſt encore qu'imparfaitement accompli; mais il ne doit pas tarder à l'être, & la raiſon doit prévaloir, enfin, ſur les efforts des préjugés, ſur les craintes de l'aveugle timidité. Des théologiens également pieux & ſavans ont approuvé l'inoculation, & quelques-uns l'ont préconiſée, ont employé leur éloquence en ſa faveur (*108*).

(*107*) Pag. 82 du Diſcours préliminaire du Traité de Dymſdale, traduit par M. Fouquet, Docteur en Médecine de l'univerſité de Montpellier, en 1772.

(*108*) Dès 1723, neuf Docteurs de Sorbonne, au rapport de M. Delacoſte, pag. 152 du Recueil de Paris, trouvoient l'inoculation licite; & M. Riballier, ſyndic de cette célèbre Faculté, dit à ſon ſujet, en 1768, en approuvant l'ouvrage d'un Médecin de Paris, qui a pour titre, *Opinion d'un Médecin ſur l'inoculation*, » bien loin d'aller contre les ordres de la Pro-
» vidence, c'eſt entrer dans ſes vues que de recourir

Tout ce que l'Europe a eu, ou a encore de plus célèbre en Philosophes (*109*) & en Médecins (*110*) depuis que l'inoculation est

» à un préservatif dont la bonté paroît constatée par » des épreuves si souvent réitérées & par les succès les » plus constans. » L'inquisiteur de Venise a donné son approbation à l'ouvrage de Pilasyny ; celui d'Avignon, au premier Mémoire de M. de la Condamine. Le Cardinal Valenti, premier ministre de Benoît XIV, dit à ce philosophe que si, pour autoriser l'inoculation en France, on n'attendoit qu'une approbation du S. Siège, la chose ne feroit aucune difficulté. Le célèbre P. Berti, augustin de Florence, consulté sur cet objet par le Cardinal Corsini, conclut en faveur de cette pratique. Tout le monde sait qu'en Angleterre l'Evêque de Worchester prêcha publiquement les avantages de cette découverte, & fut un des promoteurs de l'établissement de l'hôpital de l'Inoculation. M. Chais, célèbre pasteur à la Haye, en a pris la défense par un excellent ouvrage, sous le titre d'Essai Apologétique. La réunion des opinions des théologiens des deux communions doit être d'un grand poids.

(*109*) Parmi ceux-ci, on peut se contenter de citer MM. de la Condamine, Bernouilly, de Buffon, d'Alembert.

(*110*) L'énumération en seroit immense, & je me bornerai à dire que parmi les partisans de l'inoculation, on compte tous les premiers Médecins des Souverains, tous les Médecins Anglois, Italiens, Allemands,

connue, se sont déclarés & ont écrit pour elle; presque tous les Souverains qui règnent sur cette belle partie du monde, ont été inoculés (mm), ont formé des établissemens pour

Suédois, Suisses, qui se sont fait une réputation; que la plus grande partie des Médecins de Paris se sont déclarés pour elle; &, comme on a élevé des doutes sur la manière dont pensoit le célèbre Huxham, je renverrai aux Rapports pour & contre l'inoculation, lus dans les assemblées de la Faculté de Médecine de Paris en 1763 : on y verra que l'opinion de ce Médecin est conforme à ce qu'il en a dit dans son Essai sur les Fièvres, pag. 166; qu'il assure, tous préjugés à part, que l'inoculation est dix fois moins dangereuse que la petite-vérole naturelle. J'ajouterai que ce célèbre praticien a inoculé ses enfans.

(mm) En Angleterre, le Roi, tous ses enfans, & ses deux frères, les Ducs de Glocester & de Cumberland.

En Allemagne, à Vienne, l'Empereur & ses frères & sœurs; à Dresde, les trois Princes de Saxe; à Berlin, les deux fils & la fille du Prince Ferdinand de Prusse, les enfans du Comte de Schaumbourg, le jeune Prince de Brunswich.

En Danemarck, le Roi, le Prince Royal, & le Prince Frédéric frère du Roi.

En Suède, le Roi, la Reine, le Prince Frédéric-Adolphe & la Princesse Sophie-Albertine.

En Russie, l'Impératrice & le Grand-Duc de Russie.

faire participer leurs ſujets aux avantages qu'ils ſe ſont procurés (112). Par-tout où l'inoculation a été connue, elle a conſervé ſon crédit (113); on s'en eſt ſervi en Amérique pour

A Naples, le Roi, la Reine, le Prince Royal, & les Princeſſes Marie-Thérèſe & Louiſe-Marie-Amélie.

En Italie, le Grand-Duc de Toſcane, la Grande-Ducheſſe & tous leurs enfans, le Duc & la Ducheſſe de Parme.

En France, le Roi, la Reine, Monſieur, monſeigneur le Comte & madame la Comteſſe d'Artois, madame Elizabeth ſœur du Roi, monſeigneur le Duc de Chartres, monſeigneur le Duc & madame la Ducheſſe de Bourbon, mademoiſelle Louiſe-Adélaïde ſœur du Duc de Bourbon.

(112) Etabli, en 1746, à Londres, par une ſociété de généreux patriotes; à Stockolm, en 1767; à Meydling près Vienne, en 1768; à Vienne même, en 1769; près Copenhague, en 1770; à Pétersbourg, en 1771; à Irkuſck, en 1777; à Veniſe, par un décret du ſénat, en 1771. On reçoit dans l'hôpital des mendians, tous ceux qui veulent ſe faire inoculer. Le Roi & la Reine de Naples ont fondé, en 1777, un hôpital à Cazerle.

Notre bienfaiſant Monarque a ordonné qu'on inoculât tous les élèves de l'Ecole-Militaire, tant à la maiſon de Paris, que dans les collèges où ils ſont raſſemblés.

(113) Comme il y a, au plus, deux endroits où le manège des anti-inoculateurs a réuſſi à en gêner la pratique, on peut ſe permettre cette aſſertion générale.

arrêter les progrès des épidémies (114), on y a recours en Asie dans les mêmes vues (115), & le succès justifie cette précaution.

CXXXI. La variole est une maladie très dangereuse, & personne n'oseroit nous dire aujourd'hui qu'elle ne l'est pas dans notre

---

(114) Le souvenir des bons effets que l'inoculation avoit produits à Boston en 1721, engagea à y recourir dans l'épidémie de 1738, & la variole cessa. (R. Paris, pag. 245.) Un Carme, dans la Colonie portugaise du grand Para, sauva, par ce moyen, les restes de la Colonie. (Rel. du Voyage de la rivière des Amazones, de M. de la Condamine.)

(115) Dans l'Indostan, dès que l'épidémie commence, les Brames se répandent dans tout le pays; &, comme on les attend, les sujets sont préparés, & ils les inoculent: par ce moyen les épidémies ne sont jamais fâcheuses. Hist. de la Petite-vérole par M. Paulet, pag. 207.

A Bassora, dès que la variole paroît, on en donne avis; on fait l'inoculation à tous ceux qui n'ont point eu cette maladie, & l'épidémie cesse en très peu de temps.

Ce moyen est bien supérieur à celui de l'extirpation: une épidémie variolique ne dureroit jamais plus d'une vingtaine de jours, tandis que le projet de l'extirpation est impraticable, & que les épidémies durent des années entières.

patrie (116) : on ne peut pas ſe flatter de parvenir jamais à ſe mettre à l'abri d'en être attaqué, puiſqu'il eſt moralement impoſſible de l'extirper. Il eſt un moyen sûr de diminuer, & preſque d'anéantir le riſque que cette cruelle maladie nous fait courir. Ce moyen eſt l'inoculation ; ſa ſalubrité & ſon importance nous ſont démontrées par des raiſonnemens irréfragables, par des exemples frappans : tout nous invite à mettre à profit une découverte auſſi précieuſe.

La variole a couvert de deuil, cette année, une grande partie de nos concitoyens. Les ſuccès de l'inoculation dans une province voiſine de la nôtre (117), ceux qu'elle a tous les jours

---

(116) On avoit réuſſi à faire cette illuſion en 1757, tandis que je prouvois qu'en 1753 elle avoit fait périr au moins un neuvième des malades ; mais cette année, le danger de cette maladie s'eſt manifeſté par tant de pertes ſenſibles, qu'on n'oſera plus argumenter d'après la conſtance de ſa bénignité. D'ailleurs, on peut dire avec M. Petit, ſi un pays avoit cet avantage, ce ſeroit un motif de plus pour inoculer, puiſque les ſuccès de l'inoculation en ſeroient plus certains.

(117) En Franche-Comté, où l'on compte déjà plus de quinze mille inoculés par M. Girod, Médecin du Roi pour les maladies épidémiques.

presque sous nos yeux à Châlons (*118*), à Semur (*119*), à Montbard (*120*), la vie de notre auguste Monarque & celle de toute la famille royale mise sous la sauve-garde de cette découverte, ne feront-ils aucune impression sur nous (*121*)? Verrons-nous toujours la bonne route sans oser nous y engager?

Oh! mes chers Concitoyens, c'est par amour

(*118*) Il y a eu trente inoculés par MM. Charolois, Cochon, & feu M. de Loisy, Médecins; quatre d'entr'eux étoient des adultes.

(*119*) On y compte soixante-deux inoculés qui tous sont vivans, & dont un seul a eu un dépôt au bras, qui en rend encore le mouvement moins libre; deux ont fait des dents pendant la durée de la variole inoculée, sans aucun autre accident.

(*120*) La variole y avoit débuté de manière à faire périr les sept premiers qui l'ont eue. Cet événement a déterminé à inoculer: on a fait cette opération sur dix-huit personnes, dont quatre adultes, avec tout le succès possible. M. Petit, Médecin, qui dirigeoit les inoculations, refusoit de la pratiquer sur un enfant de six mois; la mère qui avoit déjà perdu beaucoup de ses enfans par cette maladie, & que le danger alarmoit, a fait tant d'instances, que l'inoculateur n'a pas résisté, & le succès a récompensé la tendresse courageuse de cette mère.

(*121*) Cet événement, à jamais mémorable, est pour des François le plus fort argument en faveur

pour vous que j'ai tâché de raſſembler tout ce qui m'a ſemblé pouvoir vous éclairer ſur votre véritable intérêt : que le paſſé vous faſſe redouter l'avenir : la variole vous fait répandre des larmes amères; tariſſez-en la ſource; vous le pouvez aiſément.

La prudence veut que vous évitiez, autant qu'il eſt poſſible, la contagion, parce que la maladie qu'elle donne eſt ſouvent funeſte ; applaudiſſez au réglement imaginé pour la diminuer (122) & pour la rendre utile & praticable ; qu'une ſouſcription vous mette en état d'ouvrir aux pauvres un hoſpice où vous recevrez tous ceux qui auront la variole, ſans quoi, en les forçant de reſpirer un air infect, vous les condamnerez à la mort.

---

de l'inoculation. Quel eſt celui qui peut craindre de compromettre ſa vie, ou celle de ſes enfans, en les ſoumettant à l'inoculation, quand on voit qu'on la pratique ſur un Monarque dont la bienfaiſance & les vertus rendent la conſervation ſi précieuſe ?

(122) Le réglement projeté, quelque bien réfléchi qu'il ſoit, n'aura aucune utilité, tant qu'on n'ouvrira pas un hôpital pour les variolés. Que l'on propoſe une ſouſcription pour ſon établiſſement, ceux qui tremblent au ſeul nom de variole s'empreſſeront sûrement de ſouſcrire, &, en s'aſſurant de la tranquillité, auront la ſatisfaction d'avoir donné des preuves de leur humanité.

Mais, ne vous raſſurez pas entièrement ſur ce moyen ; la contagion étrangère perceroit tôt ou tard la barrière que vous lui auriez poſée ; ne donnez pas à la méthode de la cohabitation une confiance qui pourroit être trahie ; elle eſt de toutes les inoculations la plus défectueuſe : c'eſt l'inoculation proprement dite qui mérite votre ſuffrage. Depuis vingt-deux ans je vous exhorte à la pratiquer ; j'ai joint l'exemple au conſeil (123). Puiſſent, enfin,

(123) J'ai voulu connoître l'inoculation par moi-même ; j'ai fait en conſéquence un voyage à Genève, en 1757 ; j'en ſuis revenu convaincu de l'importance de cette découverte. Mes obſervations, mes réflexions firent le ſujet de deux Mémoires que je lus dans deux ſéances publiques de l'Académie : les préjugés & ma jeuneſſe rendirent mes efforts inutiles. J'ai inoculé mes enfans, & je m'en applaudis tous les jours ; ma fille cependant n'a eu qu'une variole incomplette qui ne me raſſure pas complettement, quoique la fièvre d'éruption bien marquée, quelques puſtules autour des piqûres, l'inflammation de celles-ci & leur ſuppuration, paroiſſent donner lieu de croire qu'elle n'a plus à craindre cette maladie. La date de ces inoculations eſt de 1769 ; dix ans ſe ſont écoulés ; il y a eu pluſieurs épidémies varioliques, ſans qu'elle en ait été attaquée : cette circonſtance peut faire eſpérer qu'elle n'eſt plus dans le cas de craindre la variole. Elle eſt dans l'âge de ſe décider par elle-même, & mon opinion eſt qu'aux per-

mes efforts dissiper tous les préjugés dont plusieurs d'entre vous ont été les victimes ! Votre patrie jouit en France, & même dans les pays étrangers, d'une réputation que lui ont méritée les dons heureux de l'esprit, le goût vif pour les lettres, les beaux-arts & les sciences ; voulez-vous qu'on lui reproche de n'a-

---

sonnes raisonnables, il faut se contenter de leur montrer la route qu'il est intéressant de prendre, & leur laisser la liberté de la suivre.

J'ajouterai que j'ai inoculé en tout sept personnes ici, & que M. Enaux a inoculé mademoiselle sa fille & mademoiselle de Courtivron, conjointement avec M. Dechaux père ; que M. Chaussier, chirurgien, a inoculé son fils unique, & M. de S. Belin, neveu de M. de Buffon, & que toutes ces inoculations ont eu tout le succès possible ; qu'ainsi, en réunissant tous ces inoculés aux trente de Châlons, aux soixante-deux de Semur & aux dix-huit de Montbard, on a cent vingt-un exemples d'inoculations faites en Bourgogne, sans aucun accident grave.

Si, à ces preuves du peu de danger de cette méthode, on compare les effets de la variole naturelle en cette province, quelles conséquences ne doit-on pas en tirer?

Je n'ai pu me procurer un dénombrement de ceux qui ont eu la variole en cette ville, & qui en sont morts; mais on m'a mandé qu'à Saulieu, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre, il y a eu quatre cents variolés,

voir pas pu s'élever au dessus des préjugés les moins respectables ?

Je finis, en disant, comme le docteur Mati dans sa Lettre adressée aux François au sujet de l'inoculation : « Pardonnez aux expressions » d'un zèle peut-être trop vif, mais sincère. » Si l'enthousiasme peut jamais être permis, » c'est lorsqu'il prend sa source dans les sen- » timens les plus désintéressés & les plus ten- » dres, & que, suivant un auteur latin, on » peut se flatter de n'avoir pas entièrement » vécu pour soi-même, mais pour le bien de » tous (124). »

---

dont cent soixante-neuf sont morts, près de neuf sur vingt-deux; qu'à Semur, dans la même épidémie, sur deux cents malades de la variole, il y a eu cinquante morts, un sur quatre. Que l'inoculation eût été pratiquée sur ces six cents personnes, que, eu égard aux mauvaises dispositions que l'on peut supposer dans plusieurs d'entre elles, il fût mort, comme dans l'épidémie de Boston, époque la plus défavorable à l'inoculation, un inoculé sur quarante-huit, la perte auroit été de treize au plus, & l'on auroit sauvé la vie à deux cents six personnes. Que les anti-inoculateurs les plus prévenus réfléchissent, & se décident.

(124) Gaz. Salutaire, ann. 1765, n°. 1 & 2.

FIN.

Extrait des Regiſtres de la Société Royale de Médecine.

La Société nous a chargés de prendre lecture d'un ouvrage qui lui a été préſenté par M. Maret, agrégé au Collège de Médecine de Dijon, Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même ville, &c.

Cet ouvrage eſt intitulé, *Mémoire ſur les moyens à employer pour s'oppoſer aux ravages de la Variole;* il eſt diviſé en trois Parties. Dans la première, M. Maret examine ſi les moyens propoſés par pluſieurs Médecins illuſtres, pour l'extirpation de la variole, ſont faits pour raſſurer contre les dangers de cette maladie, & il penſe qu'il ne faut pas ſe laiſſer éblouir par les promeſſes des auteurs de ces projets, dont M. Maret loue les connoiſſances & les vues patriotiques.

La ſeconde Partie eſt diviſée en deux ſections. L'Auteur expoſe les moyens de diminuer les dangers de la variole. Ces moyens ſont, la cohabitation & l'inoculation. Il prouve que la cohabitation eſt un moyen infidèle & dangereux; infidèle, en ce qu'il arrive fréquemment que le levain variolique ne ſe communique pas aux perſonnes qui ſont expoſées à la contagion de la variole; dangereux, en ce que la variole qui en eſt l'effet, n'a pas toujours le caractère de bénignité que l'on cherche en expoſant les enfans à l'infection, & en ce que les ſujets qui prennent la variole par cohabitation, la contractent ſouvent par des organes dont les fonctions ſont intéreſſantes à la vie. M. Maret détaille enſuite les avantages de l'inoculation ſur la cohabitation; cette méthode offrant toutes les facilités poſſibles pour écarter l'in-

fluence de toutes les circonstances qui pourroient rendre la variole dangereuse, ne pouvant donner lieu par elle-même a aucune complication redoutable, & ayant sur la cohabitation un avantage sensible, relativement à la certitude de l'introduction du levain variolique.

Enfin, la troisième Partie contient la solution des objections faites contre l'inoculation, & un précis des motifs qui doivent faire adopter cette découverte.

On trouve dans cet ouvrage beaucoup d'ordre, un profond savoir, un jugement solide; les réflexions critiques de l'Auteur, la force des raisons qu'il emploie pour combattre les opinions de plusieurs Médecins dont l'autorité est d'un grand poids, les vues qu'il a eues en composant ce Mémoire, la manière dont il est écrit, nous font espérer que les Médecins le verront paroître avec plaisir, & que les concitoyens auxquels il est spécialement destiné, lui sauront gré de son zèle; en conséquence nous pensons que la Société doit donner son approbation à cet ouvrage, digne de la réputation dont l'Auteur jouit depuis long-temps, & qu'il peut être imprimé sous le privilège de la Société. *Signé*, GEOFFROY & ANDRY.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa séance tenue au Louvre le 31 décemb. 1779, la lecture du rapport avantageux fait par MM. Geoffroy & Andry qu'elle avoit nommés pour examiner un *Mémoire* de M. Maret, docteur en Médecine, &c. *sur les moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la Variole*, a pensé que cet ouvrage étoit digne de son approbation, & pouvoitêtre imprimé sous son privilège. A Paris, ce 1er janv. 1780.

VICQ D'AZYR, Secrétaire perpétuel.